

2025 Rapport d'activités

Commission communautaire française





Une institution francophone au service des Bruxelloises et des Bruxellois

Rapport d'activités 2025 et Perspectives 2026

Commission communautaire française

Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles

Tél : + 32 2 800 80 00

Fax : +32 2 800 80 01

www.ccf.brussels

Vous retrouverez cette publication sur www.ccf.brussels
à la rubrique «Qui sommes-nous?».



Tous les onglets, les tables des matieres et les liens sont cliquables.

**DIRECTION
GÉNÉRALE**

**SERVICE
SECRÉTARIAT
GÉNÉRAL**

**DIRECTION
D'ADMINISTRATION
ENSEIGNEMENT,
FORMATION
PROFESSIONNELLE**

**DIRECTION
D'ADMINISTRATION
ACTION SOCIALE,
SANTÉ, COHÉSION
SOCIALE
ET ENFANCE**

**DIRECTION
D'ADMINISTRATION
AIDE AUX PERSONNES
HANDICAPÉES**

**DIRECTION
D'ADMINISTRATION
AFFAIRES
CULTURELLES,
JEUNESSE
ET SPORT**

**DIRECTION
D'ADMINISTRATION
RESSOURCES
HUMAINES**

**DIRECTION
D'ADMINISTRATION
AFFAIRES
BUDGÉTAIRES,
FINANCIÈRES
ET PATRIMONIALES**

DIRECTION GÉNÉRALE



Bernadette LAMBRECHTS,
Administratrice générale

PRÉFACE DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE	6
---------------------------------------	---

INFORMATION À CONNAÎTRE AVANT DE PARCOURIR CE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025	7
---	---

LA COCOF EN BREF	8
------------------	---

PARTENAIRES ET VALEURS DE LA COCOF	10
------------------------------------	----

SERVICE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	11
-----------------------------	----

SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL	25
--	----

SERVICE INSPECTION	27
--------------------	----

SERVICE JURIDIQUE	30
-------------------	----

CELLULE D'APPUI	32
-----------------	----

SERVICE CONTRÔLE INTERNE	34
--------------------------	----

CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES	131
--------------------------------	-----

ABRÉVIATIONS / GLOSSAIRE	134
--------------------------	-----

RÉALISATION DE L'OUVRAGE	138
--------------------------	-----

PRÉFACE DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE

6

L'année 2025 a été une année entièrement gérée dans le cadre des affaires courantes avec un budget en crédits provisoires.

L'administration de la COCOF a pu s'adapter afin que toutes ses missions soient exercées sans interruption au bénéfice de la population bruxelloise.

Le Conseil de direction a poursuivi son ambition d'implémenter une vision commune du rôle de la COCOF, basée sur sa mission constitutionnelle tout en s'appuyant sur des valeurs qui sont à la base de toutes les missions de service public et ce, en tenant compte des besoins des Bruxelloises et des Bruxellois auxquels nos services répondent.

Nous nous sommes également engagés depuis plusieurs années dans des objectifs d'amélioration de la gouvernance visant à améliorer notre efficacité de service public, à augmenter notre agilité, nos transversalités en interne et nos collaborations avec d'autres entités, en particulier avec les institutions bruxelloises qui exercent des compétences proches et complémentaires, à savoir : IRISCARE et VIVALIS.

En 2025, l'administration de la COCOF a aussi acquis en maturité dans ses processus de contrôle et de maîtrise interne qui garantissent l'efficacité de l'utilisation de l'argent public.

Tout notre travail de gouvernance vise à rendre l'administration de la COCOF agile et efficace afin de pouvoir dépasser la complexité institutionnelle bruxelloise et mener des politiques sociale, de santé, d'aide aux personnes en situation de handicap, de formation et de formation professionnelle et de culture cohérentes et qui apportent une plus-value aux Bruxelloises et Bruxellois.

Bernadette LAMBRECHTS,
Administratrice générale

INFORMATION À CONNAÎTRE AVANT DE PARCOURIR CE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Chères Lectrices et chers Lecteurs,

Dans le but exclusif d'offrir à toutes et à tous une lecture encore plus aisée et compréhensible de ce rapport d'activités 2025, nous avons opté pour une écriture beaucoup plus fluide en employant uniquement le « **MASCULIN NEUTRE** ».

Bien évidemment, en veillant à respecter :

- le Décret de la Communauté française du 21 juin 1993 qui impose la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre dans les actes officiels, la correspondance administrative et la publication d'offres ou de demandes d'emploi et
- l'obligation légale d'être conforme à la norme européenne WCAG 2.0 niveau AA qui impose à rendre « accessible » la lecture et la compréhension des textes publiés sur les sites Internet et les applications mobiles des organismes du secteur public à toutes les personnes en situation de handicap.

Nous remercions encore et toujours la Ligue braille et plusieurs de ses membres d'avoir accepté de réaliser des exercices de lecture de nos textes à l'aide de logiciels de synthèse vocale NVDA et JAWS.

Leurs réactions et conclusions nous avaient permis de faire ce choix, que nous maintenons pour ce rapport d'activités 2025.

[N'hésitez pas à consulter les rubriques "Abréviations" et "Contacts et coordonnées utiles".](#)

Très bonne lecture !

LA COCOF EN BREF

Historique.

Dès la révision constitutionnelle de 1970, deux institutions spécifiques pour chacune des Communautés sont créées à Bruxelles : les Commissions française et néerlandaise de la culture.

La révision de la Constitution de 1988 et la loi spéciale du 12 janvier 1989 organisent la reprise des compétences (étendues) des anciennes Commissions de la Culture par deux nouvelles collectivités politiques chargées de la gestion des matières relevant de leur Communauté : les Commissions communautaires française et flamande, dotées chacune d'une assemblée et d'un organe exécutif.

En 1993, la Constitution prévoit la possibilité pour la Région wallonne (RW) et la Commission communautaire française (COCOF) d'exercer des compétences de la Communauté française qui leur sont transférées.

Enfin, en 2001, à la suite des accords du Lambermont et du Lombard, les moyens sont revus à la hausse.

À partir de juillet 2014, à la suite à la 6^{ème} réforme de l'État, elle reçoit également la compétence de la promotion de la santé.

Organes politiques et administratifs.

La COCOF constitue une seule personne juridique, mais elle est soumise à un dédoublement fonctionnel. Elle agit comme entité fédérée autonome dans la gestion des matières dont l'exercice lui a été transféré et comme pouvoir décentralisé et subordonné pour le reste.

L'action de la COCOF dans les matières transférées représente 80% de ses dépenses.

Gouvernement francophone bruxellois (GFB).

Constitutionnellement appelé « Collège de la Commission communautaire française », le Gouvernement francophone bruxellois est composé des ministres et secrétaires d'État du rôle linguistique français du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour cette législature, le Collège compte cinq ministres désignés par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale pour un mandat de cinq ans. Ils sont politiquement responsables devant celui-ci.

Parlement francophone bruxellois (PFB).

Peu connu, il traite pourtant de problèmes qui touchent le quotidien de la population bruxelloise : handicap, santé mentale, promotion de la santé, accompagnement social pour les personnes en difficulté, maisons médicales, plannings familiaux, enseignement et formation professionnelle, culture, sport...

Le champ d'application des décrets et règlements qu'il vote est limité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale à diverses institutions unilingues francophones.

Vous retrouverez ce travail d'envergure sur le site www.parlementfrancophone.brussels

La COCOF se compose d'une direction générale (DG) et de six directions d'administration (DA) :

- Enseignement ;
- Social / Santé ;
- Aide aux Personnes handicapées ;
- Culture ;
- Ressources humaines
- Affaires budgétaires et financières.

Chaque direction comprend différents services et/ou cellules, que vous retrouverez dans la table des matières.

Ci-dessous, le budget arrondi alloué à la COCOF, soit 679.912.000 EUR et réparti entre les 7 directions pour cette année 2025.

Vous le retrouverez plus détaillé tout au long de ce rapport.



PARTENAIRES ET VALEURS DE LA COCOF



RESPONSABILITÉ

TRANSPARENCE

SOLIDARITÉ

INCLUSION

SERVICE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

INTRODUCTION SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	12
CELLULE COMMUNICATION	13
CELLULE ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE (CADEQ)	16
CELLULE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES	18
CELLULE RELATIONS INTERNATIONALES (RI)	22
CELLULE NON MARCHAND (NM)	23

INTRODUCTION

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Créé il y a à peine dix ans, le Secrétariat général veille à la mise en œuvre des politiques transversales en orchestrant l'action des différents services concernés.

Il assure également l'organisation globale et le partenariat avec le Collège de la Commission communautaire française (COCOF).

Agissant comme trait d'union entre le Collège de la COCOF et l'ensemble de l'administration, il s'appuie sur l'engagement continu de collaborateurs issus de départements variés, aux attentes et aux compétences diversifiées.

Pour accomplir sa mission, le Secrétariat général réunit plusieurs cellules ainsi qu'une équipe regroupant des expertises fonctionnelles multiples à tous les niveaux hiérarchiques. Ses domaines d'intervention couvrent aussi bien les accords du non marchand et les relations internationales que l'égalité des chances, la lutte contre les inégalités, la communication, l'évaluation qualitative ou le contrôle de l'utilisation des subventions.

En plus des travaux interservices pilotés par ces cellules, dont les réalisations et projets sont détaillés dans les pages suivantes, le Secrétariat général s'appuie sur l'investissement des agents en charge de la chancellerie, de la politique générale, de l'assurance volontariat et du bien-être psychosocial.

Les fonctions de support indispensables au bon fonctionnement de l'administration sont assurées par un pool d'agents polyvalents de première ligne, qui relèvent également du Secrétariat général.

FOCUS SUR LA CELLULE "AGENTS POLYVALENTS"

Cette cellule est transversale par nature.

Elle se compose d'agents dont les missions sont l'accueil physique tant à la rue des Palais qu'aux bâtiments rue du Meiboom, la gestion des salles de réunion, l'organisation de réceptions tels les prestations de serments, les départs à la pension... mais également l'acheminement des courriers internes et externes vers les sites distants de la COCOF ou vers les cabinets, la digitalisation du courrier, l'entretien des kitchenettes, etc.

Autant de tâches importantes pour la bonne marche de l'administration.

Le rôle de ce personnel, trop souvent ignoré, est cependant primordial pour tous.

CELLULE COMMUNICATION



La cellule Communication a pour mission de soutenir la visibilité, la cohérence et la diffusion des informations internes et externes de la COCOF.

Elle agit comme un service transversal, en appui aux autres départements, en proposant des outils et des solutions adaptées aux besoins exprimés.

Son action vise également à garantir une diffusion claire et accessible des messages institutionnels, tout en respectant les obligations légales en matière d'accessibilité numérique.

Elle intervient à différents niveaux : rédaction de contenus, gestion des canaux numériques, accompagnement à la mise en forme graphique et organisation d'événements internes et externes ponctuels.

PROJET 2025 MIS À L'HONNEUR

Réseaux sociaux COCOF – statistiques.

Évolution générale de la présence en ligne (01/01/24 - 31/12/24).

Abonnés

- Facebook : 4 070
- Instagram : 2 238
- LinkedIn : 7 767

Impressions

- Facebook : 439 305
- Instagram : 22 764
- LinkedIn : 119 021

Interactions (likes, commentaires, partages...)

- Facebook : 5 862
- Instagram : 135
- LinkedIn : 1 611

Publications

- Facebook : 180
- Instagram : 87
- LinkedIn : 40 posts

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

Le site web de la COCOF a attiré près de 152.000 visiteurs. Ce chiffre correspond au nombre de personnes ayant consulté au moins une page du site au cours de l'année.

Cela montre une fréquentation stable et témoigne d'une utilisation régulière de cet outil par les usagers.

Les visiteurs accèdent principalement aux informations via les moteurs de recherche ou des liens directs, en fonction des actualités publiées et des besoins d'information ponctuels.

Le site est régulièrement alimenté d'informations utiles et pertinentes, selon les recommandations de la hiérarchie et dans le respect des normes d'accessibilité.

Des événements internes et externes ont été organisés ou accompagnés tout au long de l'année. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer notamment :

en interne :

- la fête de Nouvel An en janvier, organisée pour l'ensemble des agents, avec un volet festif et artistique ;
- la participation à l'Opération Chococlef par la vente de chocolats Galler pour aider la Ligue SEP (sclérose en plaque) dans sa démarche de récolte de fonds ;
- des prestations de serment des agents ;
- la journée Sécurité et Santé au travail ;

en externe :

- la participation de la COCOF à la fête de l'Iris, permettant de présenter certaines de nos missions au grand public ;
- l'engagement de plusieurs agents aux 20 kilomètres de Bruxelles, une activité collective et de visibilité sur l'institution ;
- l'événement « La COCOF fait son cinéma », combinant projection et débat autour d'un film à portée sociale.

En parallèle, la cellule a assuré diverses tâches récurrentes, dont la production de visuels (affiches, publications numériques, etc.), le déploiement de la communication interne par le placement de grands écrans à tous les étages et publication de contenus sur les écrans placés, la mise en application de la charte graphique, l'élaboration du rapport d'activités annuel, la publication d'articles sur l'intranet et la diffusion d'infococof (emails de masse) à destination des agents, ainsi que l'accompagnement de services pour la mise en accessibilité de documents.

PERSPECTIVES 2026

La cellule poursuivra ses actions récurrentes en matière de communication interne, externe et d'organisation d'événements.

Une attention particulière sera portée à l'optimisation des supports existants et au maintien de la qualité des prestations.

La cellule continuera également à assurer la maintenance et la mise à jour du site Internet ainsi que des sites spécifiques, à alimenter les supports internes (intranet, Infococof, affichage sur écrans, etc.), produire ou mettre en forme des contenus pour les services demandeurs, réaliser des supports graphiques, élaborer le rapport d'activités annuel, accompagner les services dans le respect des normes d'accessibilité et contribuer à l'organisation d'événements internes et externes.

De plus et dans une dynamique d'amélioration continue de la communication et des outils internes, la cellule Communication en collaboration avec les différents services et cellules poursuit actuellement le développement d'un nouvel Intranet. Cet espace numérique, en cours de construction, a pour objectif de faciliter l'accès aux informations, de centraliser les ressources utiles et de renforcer la collaboration entre services et cellules.

Les projets, actuellement en phase de développement, témoignent de la volonté de la COCOP de moderniser ses outils de travail et d'améliorer la circulation de l'information au sein de l'organisation.

Les priorités seront ajustées en fonction des orientations de la direction, des éventuelles évolutions stratégiques ou organisationnelles ainsi que du carcan budgétaire.

Pour les réseaux sociaux, l'objectif est de renforcer la notoriété de l'institution ainsi que la compréhension de ses missions, de ses partenaires et de ses activités. L'accent sera mis sur la régularité et la qualité des publications, tout en diversifiant les formats et les contenus afin de toucher de nouvelles audiences.



CELLULE ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE (CADEQ)

16

La cellule CADEQ accompagne les associations agréées et subventionnées qui en font la demande, tant dans les secteurs ambulatoires du social et de la santé que dans les secteurs de l'aide aux personnes en situation de handicap. L'objectif de la cellule est d'aider les ASBL à développer leur projet de démarche d'évaluation qualitative (DEQ).

Deux décrets sont mis en œuvre dans le cadre de la DEQ. D'une part le décret dit « Ambulatoire », et, d'autre part, le décret « Inclusion » dans le champ de l'aide aux personnes en situation de handicap.

Les missions de la cellule sont de :

- informer, accompagner et soutenir les associations dans la compréhension, la mise en œuvre et le déroulement du processus d'évaluation interne ;
- organiser des rencontres avec les associations agréées, à leur demande ou de manière proactive ;

- recueillir des éléments pertinents en relation avec le processus d'évaluation interne et les partager avec les associations.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

- Dans le champ du handicap, le travail s'est poursuivi avec les Entreprises de travail adaptés (ETA).
- L'agente de la CADEQ a poursuivi les rencontres avec les services et ETA, à son initiative ou à la demande, notamment pour faire le point sur le processus d'évaluation en cours, pour rencontrer les nouvelles équipes et directions en cas de changement du personnel et leur présenter la démarche, ainsi que pour clarifier les demandes de l'administration.
- Après concertation, a été engagée avec les représentants des fédérations professionnelles des logements collectifs adaptés (LCA) et centres d'activités de jour (CAJ), la mise en application de l'évaluation interne dans le cadre des nouveaux arrêtés d'application du Décret Inclusion, qui est désormais effective.
- Dans les secteurs « Ambulatoire », un nouveau triennat est lancé, sur la base des thématiques adoptées précédemment par le Collège. La « DEQ 6 » est en route.

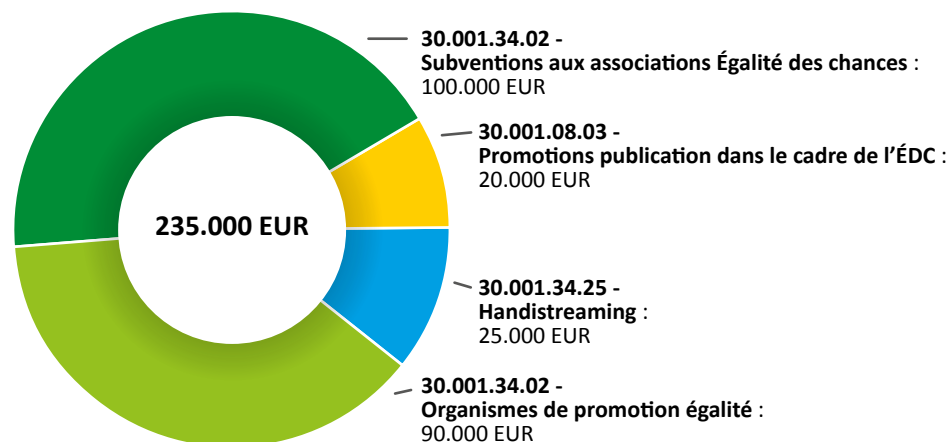
PERSPECTIVES 2026

- Analyse des nouveaux projets des associations dans le cadre du nouveau triennat 2026-2028 et accompagnement des ASBL qui le souhaitent.
- Meilleure intégration des prestations de l'agente affectée à la « DEQ – personnes handicapées » aux services gestionnaires de la DAPH.



CELLULE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

18



Les missions de la cellule sont les suivantes :

- action transversale au travers des différentes directions de la COCOF ;
- lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances ;
- mise à jour et apport de contenu sur le site Internet : discriminons-nous.ccf.brussels ;
- travail d'analyse sous l'angle du genre de l'exercice budgétaire de l'année suivante (gender budgeting) ;
- mise en œuvre du gender mainstreaming et du handistreaming ;
- récolte de données sur l'intégration du genre et du handicap auprès des associations ;
- plan diversité et inclusion ;
- suivi des comités d'accompagnement et de suivi des plans nationaux ou bruxellois dans le cadre des compétences d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations (Plan VIF, etc.) ;

- gestion partagée du site Internet avec la FW-B et la RW : stop-violences-femmes.be ;
- organisation d'actions à destination du personnel pour les journées du 8 mars et du 25 novembre, etc. ;
- suivi des questions parlementaires.

2 PROJETS 2025 MIS À L'HONNEUR

Journée de la diversité



© Stéphane CORBESIER

Organisée par la Commission Diversité et inclusion, en partenariat avec la cellule Égalité des chances, la « Journée de la diversité » s'est déroulée le 29 septembre 2025 sur le campus du CERIA.

Interventions inspirantes, courts métrages, débats, dégustations et échanges ont rythmé cette journée dédiée à la diversité et à l'inclusion.

Sans oublier la participation des associations ainsi que nos équipes (Bibliothèque du CERIA, Centre Bruxellois de Documentation Pédagogique (CBDP), jardin pédagogique, Maison de l'Autisme) dans le village de stands.

L'évènement a rappelé que la diversité n'est pas un concept, mais une force vivante qui nous unit et nous fait avancer.

Violences faites aux femmes

Support de communication du site Internet :

stop-violences-femmes.be



La Commission communautaire française, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont créé un site Internet dédié à l'information, à l'orientation et au soutien des personnes concernées par les violences faites aux femmes.

Ces violences, souvent multiples et parfois invisibles, touchent de nombreuses femmes : violences conjugales, sexuelles, économiques, harcèlements et cyberharcèlements sexistes, mutilations génitales féminines, violences liées à l'honneur, mariages forcés, violences gynécologiques et obstétricales, etc.

Le site s'adresse aux personnes victimes, à leurs proches et aux témoins, mais aussi aux personnes qui s'interrogent sur leurs comportements ou qui, dans leur profession, sont confrontées à ces réalités.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

- Dans le cadre du plan d'actions diversité et inclusion,
 - accueil de 17 stagiaires de l'enseignement spécialisé au sein des différents services, ainsi qu'une stagiaire dans le cadre du stage découverte du service PHARE ;
 - organisation de 20 ateliers à l'occasion de la « Quinzaine de la diversité » sur les thèmes âgisme, genre, handicap, LGBTQIA+, diversité convictionnelle, racisme, migration ;
 - organisation de la formation de l'équipe recrutement « offre d'emploi inclusive » ;
 - organisation de la formation de la ligne hiérarchique au management inclusif.
- Démarrage du processus de l'analyse d'impact sur l'égalité des chances.
- Intégration d'un nouveau formulaire Genre et Handicap à destination des associations dans le processus de demandes de subventions 2025 via la plateforme Irisbox.
- Publication des résultats du formulaire Genre et Handicap 2024 à destination des associations.
- Lancement du site Internet : stop-violences-femmes.be
- Organisation de la formation à l'attention des directions des Hautes Écoles et Écoles de Promotion sociale.

PERSPECTIVES 2026

- Suivi des actions du Plan Diversité et Inclusion dont la cellule est pilote :
 - organisation de l'accueil de 14 stagiaires issus de l'enseignement spécialisé ;
 - élaboration et mise en place d'une procédure de déclaration en cas de discrimination pour les victimes et les témoins ;
 - formations à un accueil plus inclusif destinées au management et aux fonctions d'accueil ;
 - « Quinzaine de la diversité » sur différents sites comme Palais et CERIA.
- Implémentation du nouvel outil « Analyse d'impact sur l'égalité des chances » et formations à l'attention du personnel concerné.
- En coordination avec la cellule Relations internationales, suivi de la transposition de la Directive (UE) 2024/1385 relative à la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
- Intégration d'un nouveau formulaire « Genre et Handicap » à destination des associations dans le processus de demandes de subventions 2026 via la plateforme Irisbox.
- Communication des résultats du formulaire 2025 aux associations.
- Accueil d'une délégation française de la région de Nantes dans le cadre d'échanges de bonnes pratiques relatives à la lutte contre les discriminations.



CELLULE RELATIONS INTERNATIONALES (RI)



En collaboration avec Wallonie-Bruxelles-International (WBI), la cellule Relations internationales prépare et gère les relations internationales de la COCOF dans les matières dont l'exercice lui a été transféré par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B).

La cellule

- finance des projets internationaux réalisés par les associations bruxelloises francophones ;
- transpose les directives européennes ;
- assure le suivi des accords de coopération conclus entre la COCOF et des pays-tiers ;
- assure le suivi multilatéral ;
- coordonne les demandes de mission à l'étranger des membres de l'Administration, des membres des Cabinets et des Membres du Collège.

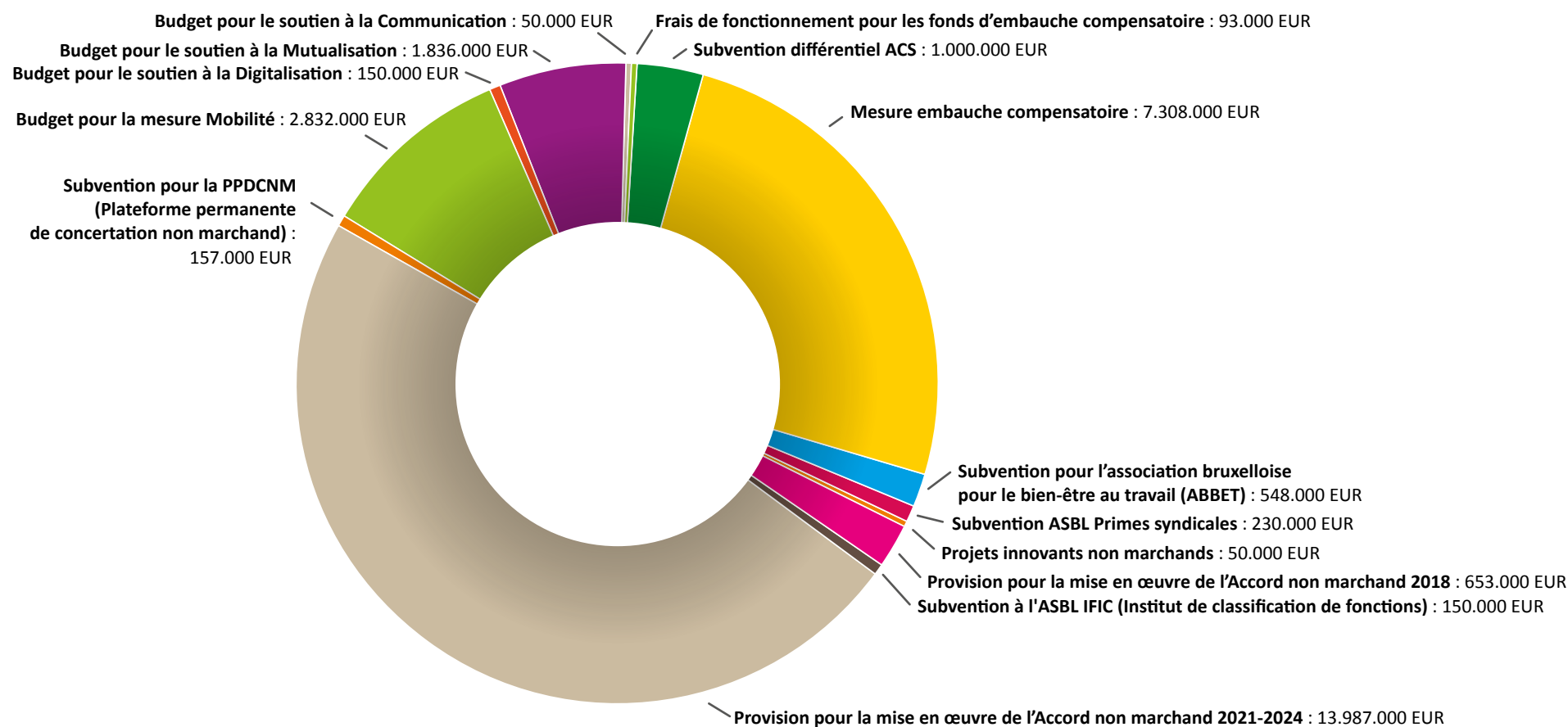
RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

- Poursuite de l'octroi des subventions aux associations bruxelloises francophones pour soutenir la participation d'experts à des projets de coopération internationale, des colloques, séminaires, festivals, conférences-débats etc. et pour renforcer les actions de terrain menées par des organisations de première ligne actives à l'étranger.
- Participation aux réunions de coordination pour la transposition des directives européennes.

PERSPECTIVES 2026

- Préparation de la prochaine session de la Commission mixte permanente Wallonie-Bruxelles/Sénégal.
- Préparation de la prochaine session de la Commission mixte permanente Wallonie-Bruxelles/Tunisie.

CELLULE NON MARCHAND (NM)



La cellule assure :

- le suivi et la mise en oeuvre des accords non marchand (ANM) : aspect politique et expertise administrative ;
- la rédaction d'arrêtés de subventions facultatives liée aux mesures des ANM : aspect administratif ;
- le suivi des évolutions des secteurs non marchand (social-santé, aide aux personnes handicapées, ISP, etc.) : aspect transversal.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

- Remarque générale : le contexte politique des affaires courantes a eu pour conséquence que l'administration a dû travailler avec des crédits provisoires (4/12^e de janvier à avril, 8/12^e de mai à août et 12/12^e de septembre à décembre).
- Continuité de la mise en œuvre des mesures de l'ANM 2021-2024 :
 - mesure « mobilité » : abonnement STIB à tarif préférentiel pour les secteurs NM ;
 - mesure « communication – Image NM » : sensibilisation et promotion du secteur NM bruxellois ;
 - mesure « digitalisation » : étude et projet subventionné liés au développement de la digitalisation des secteurs NM ;
 - mesure « mutualisation » : reconduction des projets sélectionnés en 2023 et 2024 par appel à projet pour subventionner des initiatives de mutualisation pour le secteur NM.

- Mise en œuvre des mesures des ANM antérieurs :

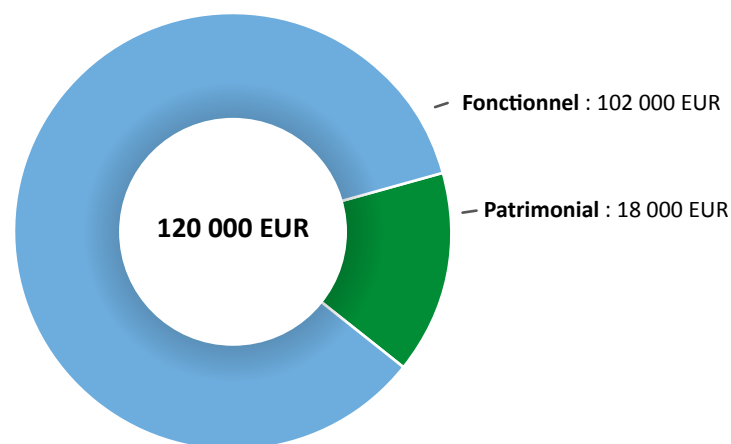
- subvention à l'ABBET (association bruxelloise pour le bien-être au travail) ;
- subvention aux fonds pour l'embauche compensatoire ;
- subvention aux employeurs recrutant des ACS ;
- subvention à l'ASBL Primes syndicales ;
- subvention à l'ULB pour sa formation certifiante inter-universitaire européenne en innovations sociales pour les secteurs du NM.

- Octroi d'une prime de fin d'année aux travailleurs des secteurs NM.

PERSPECTIVES 2026

Suivi des directives du nouveau Gouvernement et propositions au Collège de certains ajustements des projets subventionnés cette année 2025.

SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL (SIPP)



Le service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPP) est un service commun à la COCOF, à Bruxelles Formation (BF) et à la Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELdB).

Le SIPP assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les agents pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs.

Le SIPP dépend directement de l'Administratrice générale. Il est dirigé par une Conseillère-chef de service et comprend quatre sections :

- le département de Médecine du travail ;
- la section Gestion des risques de la COCOF ;
- la section Gestion des risques de BF ;
- la section Gestion des risques de la HELdB.

Les missions du SIPP découlent de l'application du Code du Bien-être au Travail (BET).

Les activités des conseillers en prévention sont détaillées dans des rapports mensuels qui sont présentés aux Comités de Concertation de Base - BET de la COCOF et de BF, et à la Commission Paritaire Locale - BET de la HELdB.

Le SIPP assure également le secrétariat du Comité BET de la COCOF.

UN PROJET 2025 MIS À L'HONNEUR

Le SIPP a mis en test un logiciel de gestion de produits et des risques chimiques, appelé Esqualearning, pour la COCOF et la HELdB.

Celui-ci sera à terme accessible à tous les instituts, services, unités de recherche et laboratoires qui composent l'administration et la Haute école.

Il facilitera la gestion des stocks et permettra de disposer d'un inventaire des produits chimiques à jour, sur la base duquel le SIPP réalisera l'évaluation des risques.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

Le SIPP a réalisé les activités suivantes :

- 47 visites annuelles des lieux de travail COCOF, réparties sur 15 sites (dont le campus du CERIA comportant une dizaine de bâtiments) avec 1.247 points relevés à améliorer;
- le suivi de plusieurs chantiers, dont celui de la nouvelle école à l'Institut Alexandre Herlin ou la rénovation du bâtiment 10 au CERIA;
- des conseils concernant l'accessibilité des bâtiments lors de réaménagements;
- le recrutement de 6 nouvelles personnes de confiance pour la COCOF.

PERSPECTIVE 2026

Le SIPP concevra un e-learning sur la responsabilisation de la ligne hiérarchique en matière de bien-être au travail.

SERVICE INSPECTION

Le service Inspection exerce une mission de contrôle au sein des secteurs agréés par le Gouvernement francophone bruxellois (GFB).

Ses interventions couvrent les matières relevant de l'action sociale, de la santé et de l'aide aux personnes en situation de handicap.

Les inspecteurs, désignés par le GFB, vérifient la mise en œuvre des dispositions réglementaires au sein des centres, services, associations, logements et entreprises agréés et/ou subventionnés.

Les contrôles prennent la forme d'inspections pouvant s'inscrire dans différents cadres :

- les procédures prévues par les législations ;
- les visites de suivi ;
- les inspections thématiques, ciblant des problématiques transversales ou sectorielles ;
- la gestion des réclamations ;
- l'examen des infrastructures.

UN PROJET 2025 MIS À L'HONNEUR

En 2024, l'activité du service avait été largement orientée vers les inspections relatives aux modifications d'agrément, découlant des adaptations du Décret du 5 mars 2009 portant sur l'offre de services ambulatoires dans les secteurs de l'action sociale, de la famille et de la santé.

En 2025, un total de 264 inspections sont réalisées, soit un chiffre légèrement supérieur à celui de l'année précédente (240).

La volonté du service est de :

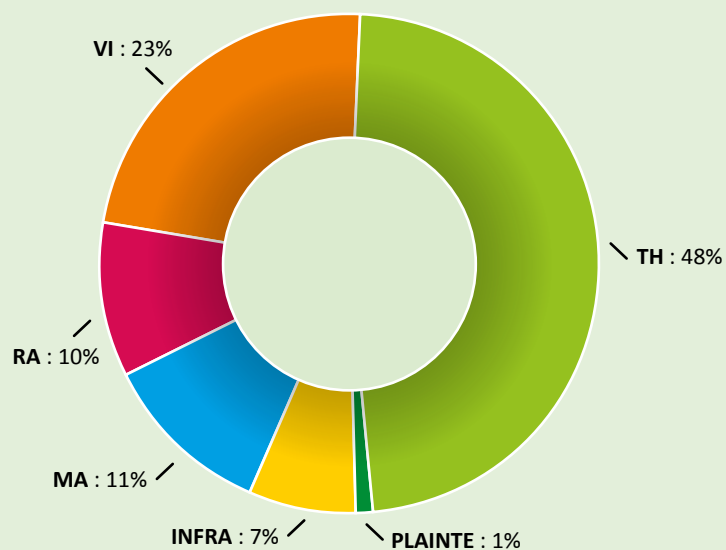
- renforcer sa présence sur le terrain ;
- développer une approche davantage axée sur l'accompagnement ;
- mieux appréhender la mise en œuvre concrète des exigences réglementaires au regard des réalités de terrain.

Dans cette perspective, une attention particulière est portée aux visites (23 %) ainsi qu'aux inspections thématiques consacrées aux activités avec les bénéficiaires ou usagers (48 %).

Le suivi obligatoire des procédures reste un volet récurrent des missions du service et représente pour sa part 21 % de l'ensemble des interventions.

Enfin, les inspections liées aux plaintes et celles portant spécifiquement sur les infrastructures sont, elles, minoritaires dans la répartition globale.

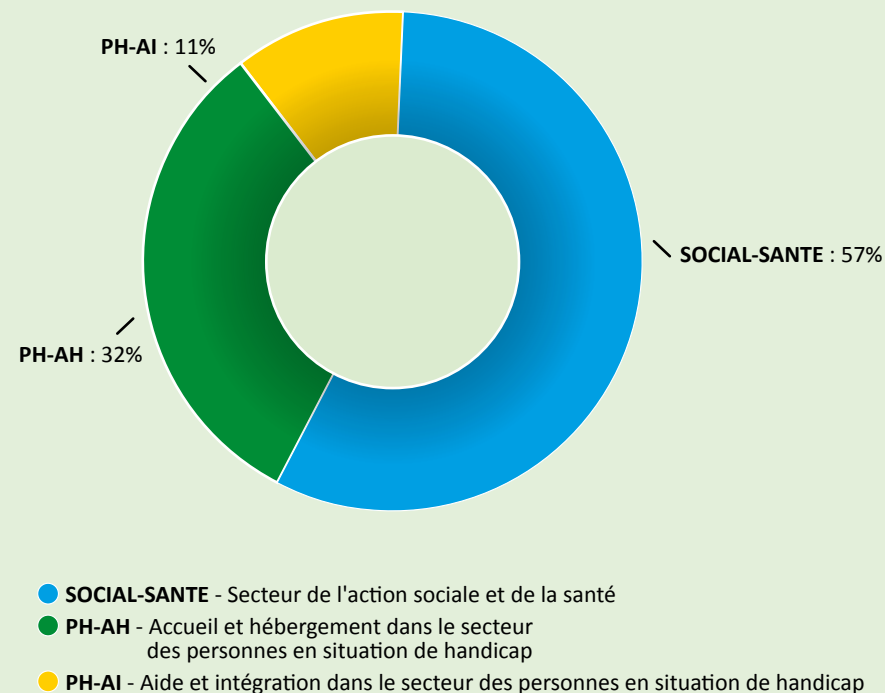
Répartition des inspections réalisées en 2025 selon le type



- **TH** - Inspection réalisée sur une thématique précise
- **PLAINTÉ** - Inspection réalisée suite à une plainte
- **INFRA** - Inspection ou avis réalisé suite à une demande de subsides à l'infrastructure
- **MA** - Inspection réalisée suite à modification d'agrément
- **RA** - Inspection réalisée suite à renouvellement d'agrément
- **VI** - Inspection réalisée dans le cadre d'un suivi, sans procédure spécifique

La proportion d'inspections la plus importante est observée dans le secteur des personnes en situation de handicap, et plus spécifiquement dans l'accueil et l'hébergement.

Répartition des inspections réalisées en 2025 selon le secteur



RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

Identification de critères et d'indicateurs applicables.

Le service a initié une analyse afin d'examiner le cadre légal de l'ensemble des secteurs agréés - sur lesquels le service Inspection travaille - et de définir des critères pour l'ensemble des décrets et des arrêtés définissant les conditions et les normes d'agrément, tant dans le secteur de l'aide aux personnes en situation de handicap que dans le secteur de l'action sociale et de la santé.

Ces critères serviront à évaluer le respect de la norme et de la législation par les associations.

Cette analyse s'appuie notamment sur les démarches suivantes :

- des séances de travail en interne visant à harmoniser l'interprétation des normes ;
- la participation à un groupe de travail relatif à la définition du concept « action communautaire » en collaboration avec le service de l'action sociale et de la santé ;
- des échanges concernant les Centres social-santé intégrés (CSSI) avec nos homologues des autres institutions (Vivalis et Iriscare) pour partager les pratiques.

Ces démarches, qui seront poursuivies en 2026, seront réévaluées régulièrement afin de s'assurer de la pertinence des critères qui y ont été définis.

PERSPECTIVES 2026

Le service Inspection identifiera plusieurs axes prioritaires :

- le maintien des agréments à jour, avec un suivi des modifications. Le renouvellement du secteur Maisons d'accueil pour adultes (13 services) et une douzaine de renouvellements d'agrément dans le secteur Accueil et hébergement sont prévus ;
- le développement de modalités de soutien aux équipes des services agréés en tension, dans une logique de prévention des dysfonctionnements et d'amélioration du dialogue entre usagers et services ;
- La poursuite du travail d'harmonisation avec les autres institutions publiques bruxelloises ;
- La consolidation du dispositif de traitement des plaintes, pour répondre de manière plus efficace aux attentes des usagers et des services.

SERVICE JURIDIQUE



Les secteurs d'activités du service Juridique sont : la fonction publique, les affaires juridiques, les contentieux, les marchés publics, les accidents du travail, les maladies professionnelles et les assurances.

Ses missions sont :

- l'élaboration des textes réglementaires applicables au personnel des services du Collège de la COCOF ;
- la vérification du respect des règles de droit et légistique lors de la rédaction des décrets et arrêtés réglementaires ou de subventions ;
- l'intervention dans les questions relatives à la carrière des agents, au volet disciplinaire et au volet des risques psychosociaux ;
- la remise d'avis sur les questions juridiques qui lui sont soumises dans des domaines variés ;
- la prise en charge du secrétariat des instances de négociation et de concertation, de la commission de recours, de la commission des stages, de la chambre de recours en matière disciplinaire, ainsi que des commissions de sélection et d'évaluation des mandataires ;

- le traitement des demandes de reconnaissance d'accidents du travail et de maladies professionnelles ;
- l'aide et conseil en matière de marchés publics, tant dans la rédaction du cahier spécial des charges que dans l'attribution ou l'exécution du marché ;
- la gestion des contentieux portés devant les cours et tribunaux ou le Conseil d'État.

51 déclarations d'accidents du travail.

13 réunions : 1 réunion du Comité de secteur XV et 12 réunions de COCOBA.

1.460 arrêtés de subsides et de transfert de crédits relus.

5 nouveaux dossiers contentieux (Cours et Tribunaux).

29 polices d'assurances, dont 29 polices « auto » gérées par le secteur « Assurances ».

UN PROJET 2025 MIS À L'HONNEUR

La mise en œuvre du nouveau marché d'assurances, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025, a permis de simplifier sensiblement la structuration des polices d'assurance.

Là où une police distincte était auparavant établie pour chaque bâtiment, l'organisation repose désormais sur deux polices d'assurance principales : l'une couvrant l'administration et l'autre, le secteur de l'enseignement.

Cette rationalisation vise à améliorer la lisibilité des garanties et à faciliter la gestion opérationnelle des contrats. Elle permet également un suivi plus cohérent des dossiers et une administration plus efficace des sinistres.

Sur l'ensemble de l'année 2025, vingt sinistres ont été enregistrés toutes polices confondues.

Ce volume demeure maîtrisé et confirme la bonne adéquation du dispositif assurantiel mis en place.

RÉALISATION ET FAIT MARQUANTS 2025

Lorsqu'elle signifie une décision à portée individuelle, la COCOF doit désormais obligatoirement porter à la connaissance de la personne concernée sa possibilité d'introduire une plainte auprès du médiateur bruxellois (Ombuds Bruxelles).

Le service Juridique a informé et sensibilisé les services du Collège de la COCOF sur la nécessité d'adapter les courriers de notification des décisions pour y ajouter l'opportunité de saisir le médiateur bruxellois, en plus de tous les autres recours déjà possibles.

PERSPECTIVE 2026

Le service Juridique a pour projet de modifier certains textes statutaires, en étroite collaboration avec le service Administration du personnel et des carrières.

CELLULE D'APPUI

La cellule d'Appui poursuit les missions suivantes :

- assurer le suivi du plan stratégique ;
- piloter des projets transversaux ;
- assurer la communication sur le plan stratégique et les projets transversaux ;
- fournir une expertise de support dans les thématiques suivantes : gestion de projet, gestion du changement, communication de projets, digitalisation, gestion des risques et des crises ;
- analyser la réputation de l'Administration ;
- stimuler l'innovation, la recherche et le développement en testant de nouveaux outils et en les déployant dans des projets.

UN PROJET 2025 MIS À L'HONNEUR

La cellule d'Appui, en collaboration avec la cellule Développement des compétences professionnelles, a accompagné le Conseil de direction et la Communauté de management dans la conception et la rédaction du Plan stratégique 3.0 par le biais de nombreux ateliers participatifs.

Grâce à des outils issus de l'intelligence collective, la vision, la mission, les valeurs de l'Administration ont été repensées. 6 objectifs ont été retenus et déclinés en sous-objectifs et actions :

- accompagner les associations ;
- simplifier les procédures ;
- recueillir et analyser les données utiles et nécessaires à l'activité et à la mise en œuvre des missions de la COCOF ;
- implémenter une gestion des risques ;
- responsabiliser et impliquer le management et les agents dans les projets transversaux ;
- assurer l'utilisation pertinente/optimale des ressources disponibles.

Enfin des axes d'actions ont été déterminés et des réflexions ont été menées pour déterminer des plans d'action de chaque objectif dans toutes les directions d'administration.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

En collaboration avec le service Administration du personnel et des carrières, la cellule d'Appui a réalisé le plan de déplacement d'entreprise des sites PALAIS et CERIA, afin de répondre à une obligation légale.

Elle a également mené une enquête sur les pratiques de mobilité des agents pour les sites MEIBOOM et STALLE, a réalisé une analyse de ces pratiques en soulevant leurs points forts, ceux à améliorer, les opportunités et les menaces concernant une mobilité plus respectueuse de l'environnement des membres du personnel et effectué des propositions d'action, validées par le Conseil de direction.

PERSPECTIVES 2026

En 2026, la cellule d'Appui, en collaboration avec les acteurs du Bien-être de la COCOF, terminera son projet de réduction des risques psychosociaux dans l'administration.

Ce projet vise à :

- développer une analyse et un suivi globaux et structurels des risques psychosociaux sur base de critères, d'indicateurs et de procédures claires afin de détecter rapidement les signes objectivés avant-coureurs de crises psychosociales, d'en assurer la prévention et le suivi et ;
- gérer le plus efficacement possible les crises d'origine psychosociale qui surviendraient, en s'appuyant sur ou en adaptant les procédures existantes.

SERVICE CONTRÔLE INTERNE

Le service Contrôle interne appartient à la direction d'administration (DA) de l'Administratrice générale et agit directement sous sa supervision.

Il a pour mission d'offrir à son administration une meilleure maîtrise de ses processus de travail et donc, de son fonctionnement.

Son champ d'action s'étend sur 6 axes :

1. clarification des rôles et responsabilités en interne ;
2. programme de formation ;
3. documentation des processus ;
4. élaboration d'un univers des risques ;
5. clarification des directives et sensibilisation concernant la gestion des données ;
6. état des lieux des différentes bases de données.

Chacun de ces axes se décline en différentes actions.

UN PROJET 2025 MIS À L'HONNEUR

Le service Contrôle interne a démarré le projet de « vadémécums » des services de la COCOF. Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du plan d'action du contrôle interne : « Clarification des rôles et responsabilités en interne ». Il fait directement suite au projet de refonte du référentiel métiers, piloté par la DA Ressources humaines.

Les vadémécums permettent de retrouver, pour chaque service et cellule :

- la liste de ses missions, processus et activités ;
- les membres de son équipe ;
- la liste de tous les processus sur lesquels chaque agent travaille ;
- les tâches, rôles et responsabilités des agents en dehors de ces processus ;
- les compétences dont ils ont besoin pour les réaliser.

Les vadémécums auront pour avantage d'être des documents complets et harmonisés, d'aider les conseillers-chefs de service à mieux gérer les back-up, de leur donner une meilleure vision sur les tâches et compétences de chaque membre de leurs équipes et de permettre à chaque nouvel agent de mieux comprendre le fonctionnement de son service.

La mise en œuvre du projet se poursuivra tout au long de l'année 2026.

RÉALISATION ET FAIT MARQUANTS 2025

Dans le cadre de l'axe 5 du plan d'action du contrôle interne : « *Clarification des directives et sensibilisation concernant la gestion des données* », le service Contrôle interne a invité le personnel de la COCOF à tester ses connaissances relatives à la gestion des données grâce à un *Data Quiz*.

Les réponses au quiz ont ensuite été communiquées sous forme de Data Guide à tous les agents, leur permettant ainsi de s'informer facilement sur ce sujet.

PERSPECTIVES 2026

Notre objectif est de terminer le projet de rédaction des vadémécums des services, de continuer la documentation des processus (axe 3 du plan d'action de contrôle interne) et de coordonner le projet de refonte de l'application « Subassociations ».



DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DAEFP)

36



Patrick BEAUDELOT,
Directeur d'administration

INTRODUCTION DU DIRECTEUR D'ADMINISTRATION	37
BUDGET	39
SERVICE ENSEIGNEMENT	43
LABIRIS - SERVICE DE RECHERCHE	47
SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE	51
SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE	53
SERVICE GESTION ET ENTRETIEN DES SITES (SGES)	55
SERVICE APPUI AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (SAES)	57
SERVICE PROMOTION DE LA SANTÉ (SPSE)	59

INTRODUCTION DU DIRECTEUR D'ADMINISTRATION

Consolider, adapter, innover : une administration en mouvement.

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de consolidation et de projection vers l'avenir pour la direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle (DAEFP).

Après une législature marquée par des bouleversements profonds – qu'ils soient sanitaires, organisationnels ou infrastructurels – cette année a permis de concrétiser de nombreux projets engagés de longue date, tout en préparant l'administration à relever les défis à venir.

Au cœur de notre action demeure une ambition forte : offrir aux Bruxellois un service public de qualité, accessible, inclusif et en constante adaptation aux évolutions de la société. Cette ambition se décline dans chacun des domaines couverts par la direction d'administration (DA), qu'il s'agisse de l'enseignement, de la formation professionnelle, de la recherche scientifique, du transport scolaire ou de la promotion de la santé à l'école.

L'enseignement a continué à évoluer afin de répondre aux besoins croissants en matière de places scolaires, de diversification de l'offre et d'inclusion.

L'ouverture et le déploiement des nouvelles écoles, la poursuite de la mise en œuvre du Pacte pour un Enseignement d'excellence, l'extension des dispositifs d'inclusion – notamment à destination des élèves à besoins spécifiques – ainsi que le développement d'outils numériques tels que le journal de classe électronique, illustrent cette volonté d'une école plus équitable, moderne et attentive aux parcours individuels.

La formation professionnelle s'est, quant à elle, inscrite résolument dans une logique de structuration et de professionnalisation des parcours.

La mise en œuvre du contrat de gestion 2024-2027, l'évaluation des actions engagées, la refonte progressive des parcours en niveaux et l'intégration accrue du numérique, de la durabilité et de l'entrepreneuriat témoignent d'un engagement clair en faveur d'une alternance performante et d'une insertion socio-professionnelle durable.

Le service Transport scolaire, confronté ces dernières années à des tensions importantes sur le marché du travail, a poursuivi son travail d'adaptation et d'innovation. Grâce à l'engagement exemplaire de ses équipes administratives, accompagnateurs et chauffeurs, des solutions ont été développées pour garantir la continuité et la qualité du service.

rendu à plus de 4.000 enfants. La professionnalisation du métier d’accompagnateur scolaire et le développement d’outils numériques de monitoring marquent des avancées significatives en ce sens.

Sur le Campus du CERIA, les évolutions engagées renforcent les vocations éducative, scientifique, culturelle et sportive du site. Le déploiement du Pôle sportif, les projets de rénovation énergétique, la transformation des espaces publics, ainsi que l’action de LABIRIS dans les domaines de la recherche, de l’innovation et de la sensibilisation des jeunes aux sciences illustrent une vision intégrée et durable du développement des infrastructures.

La promotion de la santé à l’école (PSE) occupe également une place centrale dans nos missions.

Le renouvellement de l’agrément du service PSE, l’extension de son périmètre d’intervention, la digitalisation progressive des dossiers et les actions de prévention menées auprès des élèves et étudiants contribuent à garantir un cadre scolaire attentif au bien-être physique, psychique et social.

Enfin, l’année 2025 confirme l’importance des services de support et de gestion, dont l’action souvent moins visible est pourtant indispensable au bon fonctionnement de l’ensemble de l’institution. Qu’il s’agisse de l’appui aux établissements scolaires, de l’entretien des sites, de la gestion des équipements ou du soutien logistique aux projets éducatifs, ces services participent pleinement à la qualité du service public rendu.

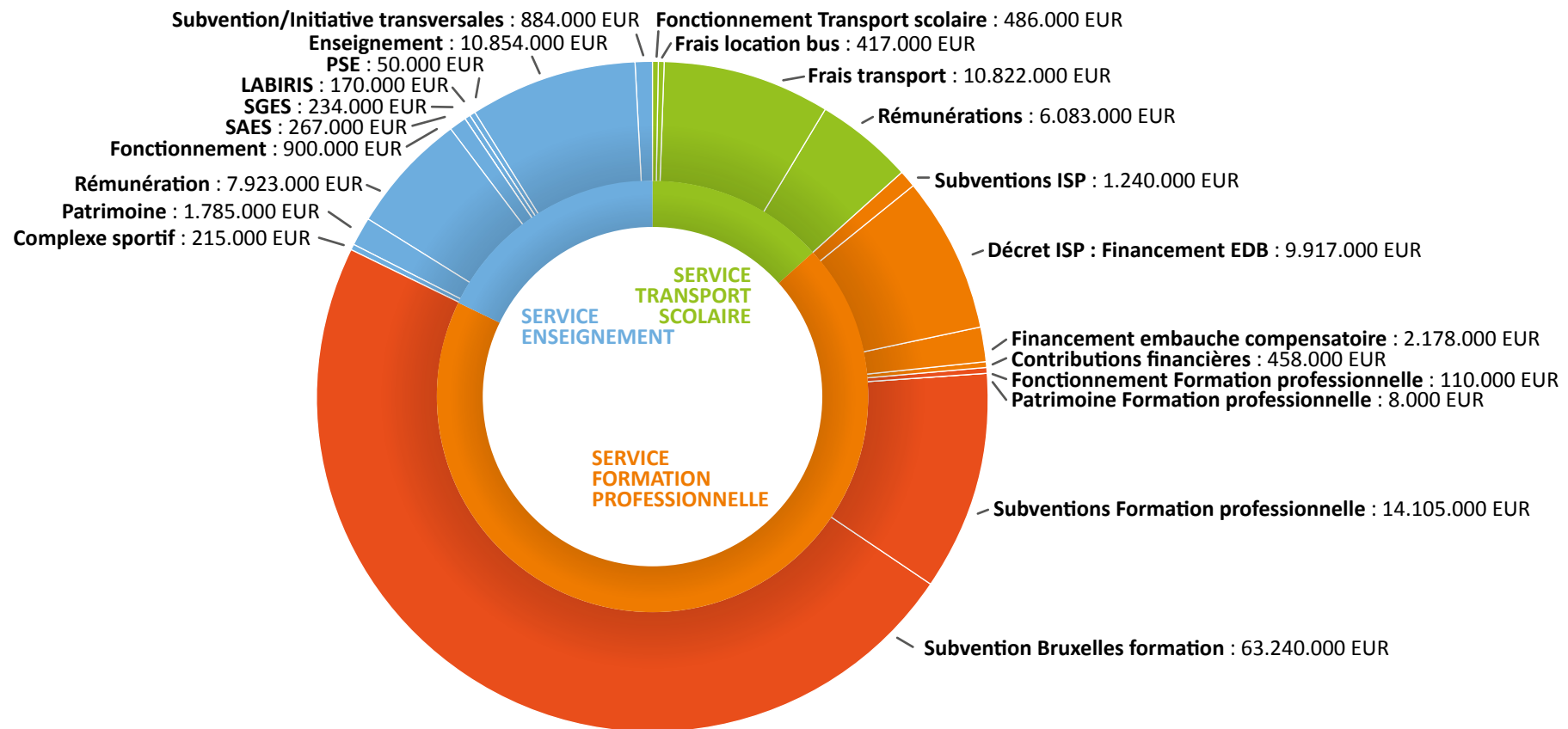
L’année 2025 marque ainsi l’aboutissement de nombreux chantiers engagés en début de législature, tout en ouvrant la voie à de nouvelles perspectives. La digitalisation accrue des outils, l’évolution des parcours éducatifs et de formation, la poursuite des réformes de l’enseignement

et les enjeux de durabilité et d’inclusion constitueront autant de défis pour les années à venir.

Forts de l’engagement et du professionnalisme de l’ensemble de ses équipes, nous abordons ces défis avec confiance et détermination, au service de la population bruxelloise.

Patrick BEAUDELLOT,
 Directeur d’administration

BUDGET



UN PROJET 2025 MIS À L'HONNEUR

De l'inclusion au handicap invisible.

Parmi les stratégies utilisées pour répondre aux défis mis en avant dans le dernier plan stratégique de la direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle (DAEFP) : la transversalité entre services de la DAEFP avec d'autres directions d'administration (DA).

Une politique illustre de façon exemplaire cette volonté : la prise en compte du handicap dans l'enseignement. Cette politique mobilise, outre notre DA, la direction d'administration de l'Aide aux Personnes Handicapées (DAPH) et en particulier le service PHARE (Personne Handicapée Autonomie Recherchée) ainsi que la direction d'administration des Affaires Budgétaires et Patrimoniales (DAABP), qui est responsable des projets d'infrastructures.

L'ensemble de ces actions joue un rôle central dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Au sein de la DAEFP, plusieurs services sont partie prenante, notamment le service Transport scolaire qui prend en charge les déplacements domicile-école de nombreux élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé.

Plus spécifiquement au sein du service Enseignement, plusieurs entités participent à la mise en œuvre de cette politique, notamment le Pôle territorial pour une école inclusive qui joue un rôle clef, ainsi que la Cellule pédagogique qui compte en son sein plusieurs techno-pédagogues et un agent « référent inclusion ».

Ce dernier se charge plus spécifiquement d'actions de sensibilisation au handicap en collaboration avec les écoles.

La collaboration avec le service Infrastructures de la DAABP est cruciale lors de tous les projets de rénovations et construction de nouveaux bâtiments scolaires qui sont réalisés en tenant compte d'une amélioration de l'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap.

Plus ponctuellement, sur base d'une identification fine des besoins par le « référent inclusion », cette collaboration permet d'améliorer les infrastructures existantes avec le souci d'en faciliter l'usage pour les publics qui ont des besoins spécifiques.

De son côté, le service PHARE de la DAPH agréé et subventionne des services d'accompagnement dans les missions d'inclusion scolaire, attribue des aides matérielles individuelles afin de favoriser l'inclusion dans l'enseignement ordinaire et intervient dans les frais de déplacements de certains élèves pour se rendre à l'école.

À travers des actions concertées en DA, entre ses propres services, ses équipes pédagogiques et ses partenariats, la DAEFP œuvre à faire de l'école un espace accessible, accueillant et équitable pour tous. Ensemble, ces dispositifs contribuent à soutenir concrètement les élèves à besoins spécifiques, à accompagner les équipes éducatives et à développer une culture inclusive au sein des établissements.

La Cellule pédagogique, notamment à travers ses techno-pédagogues et son référent inclusion, joue un rôle clé dans l'adaptation des pratiques d'enseignement.

Elle soutient les écoles dans la mise en place d'outils pédagogiques adaptés, le développement de ressources numériques accessibles et l'intégration de logiciels spécifiques permettant de mieux répondre aux besoins des élèves présentant des troubles d'apprentissage ou des déficiences sensorielles. Ce travail contribue à renforcer l'accessibilité pédagogique et numérique de l'enseignement.

Par ailleurs, la DAEFP s'appuie sur le Pôle territorial issu de l'implémentation du Pacte pour un Enseignement d'excellence, qui accompagne les élèves en intégration et soutient les équipes éducatives dans la mise en place d'aménagements raisonnables et de pratiques pédagogiques différenciées. Ce dispositif favorise une participation pleine et effective des élèves en situation de handicap à la vie scolaire, tout en renforçant les compétences des enseignants face à la diversité des besoins.

La sensibilisation constitue également un axe majeur de l'action menée. À travers des campagnes d'information sur les handicaps invisibles, des projets pédagogiques, des ateliers et des collaborations avec des associations spécialisées, la DAEFP contribue à développer une meilleure compréhension des réalités du handicap au sein de la communauté scolaire et de l'administration. Ces initiatives participent à la construction d'une culture de respect, d'empathie et de citoyenneté inclusive chez les élèves.

Enfin, la DAEFP veille à ce que l'inclusion soit intégrée dans l'ensemble des dimensions de la vie scolaire : accompagnement des élèves, formation et soutien des enseignants, accessibilité des ressources pédagogiques et participation aux activités éducatives.

Cette approche globale permet de faire évoluer progressivement les pratiques vers une école plus inclusive, attentive aux besoins de chacun et porteuse d'égalité des chances.

Par son engagement et la mobilisation de ses équipes, la DAEFP contribue ainsi de manière déterminante à faire de l'inclusion non seulement un objectif, mais une réalité concrète dans les écoles de la COCOF.



RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

La COCOF dispose d'infrastructures sportives importantes en particulier sur le Campus du CERIA. Parmi celles-ci, une piscine, une salle omnisport, une salle polyvalente, un dojo, un terrain de football synthétique extérieur, et pas moins de trois halls omnisports.

Afin d'améliorer et d'optimiser la gestion de ces infrastructures, la DAEFP a décidé d'engager une réforme ambitieuse, qui consiste à repenser à la fois l'organisation, la gestion et la gouvernance de ces infrastructures.

L'avènement du Pôle sportif du CERIA vise à offrir un service public fiable, sûr et inclusif qui soutient la santé, l'éducation et l'excellence sportive, tout en garantissant la conformité réglementaire, la qualité opérationnelle et la soutenabilité budgétaire.

Au cœur de cette évolution, le renforcement de l'accessibilité et de l'inclusion et la possibilité d'une utilisation accrue des infrastructures existantes au plus grand bénéfice de tous les Bruxellois, pourraient passer par la mise en place d'une gestion partagée de celle-ci en dehors des heures scolaires.

Ce projet doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- répondre aux besoins sportifs à la fois des écoles, de son réseau et de la population proche du campus ;
- professionnaliser la gestion de l'offre sportive ;
- développer de synergies entre la pratique sportive scolaire et extrascolaire ;
- trouver des ressources complémentaires.

Ce faisant, la COCOF s'inscrit dans les ambitions déployées par le nouveau gouvernement bruxellois en termes de politique sportive.

SERVICE ENSEIGNEMENT

- Organise 11 écoles - deux écoles secondaires d'enseignement qualifiant, de plein exercice et en alternance (CEFA), deux écoles d'enseignement général, deux écoles d'enseignement spécialisé, trois écoles d'enseignement pour adultes, deux écoles supérieures (une haute école et l'école supérieure des Arts du cirque).
- Près de 6.000 élèves et étudiants fréquentent ces écoles et ils sont encadrés par près de 1.100 membres du personnel - comprenant le personnel enseignant et assimilé, les auxiliaires d'éducation, le personnel paramédical, social et psychologique.
- Exerce la tutelle sur cinq centres psycho-médico-sociaux (CPMS) où travaillent 60 agents chargés du suivi psychosocial de plus de 30.000 élèves bruxellois.
- Le tout chapeauté par une administration composée d'une trentaine d'agents.

UN PROJET 2025 MIS À L'HONNEUR

L'enseignement et le numérique.

Dans le droit fil d'une évolution qui mobilise l'ensemble de l'administration, le service Enseignement avance vers une digitalisation accrue. Ainsi, les écoles se sont dotées récemment d'une plateforme numérique « Cabanga » qui permet notamment aux élèves de disposer d'un journal de classe électronique qui peut aider les élèves, singulièrement ceux qui rencontrent des difficultés en termes de concentration ou d'organisation, mais aussi leurs parents pour faciliter l'accompagnement quotidien de ceux-ci durant leur parcours scolaire.

Au-delà du suivi scolaire à proprement parler, d'autres bénéfices sont également escomptés en termes de communication entre les parents et l'école.

Dans le même registre, la Cellule pédagogique comprend maintenant plusieurs techno-pédagogues qui contribuent à étendre l'usage des outils numériques pour les enseignants, notamment en termes d'inclusion.

Parallèlement, les décisions prises au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) ont nécessité que le service Enseignement mette en place des dispositifs permettant de gérer l'usage des outils connectés (smartphones) au sein de ses établissements scolaires.

Pour ce faire, la COCOF a investi dans des « pochettes GSM » destinées à prévenir leur usage durant le temps scolaire.

En outre, un système de paiement électronique est en cours de déploiement au sein de plusieurs établissements: le projet « ApSchool » permet d'effectuer les paiements au sein des restaurants scolaires.

Au départ, ce dispositif a été mis en place à l'Institut Redouté-Peiffer, où il est actuellement exploité selon un modèle hybride. Il a ensuite été rapidement étendu à l'École Jules Verne et au LAB Marie Curie, pour une utilisation centralisée au sein du Pavillon, restaurant mis à disposition des deux établissements.

Ce dispositif permet notamment de supprimer l'usage de l'argent liquide, de mieux encadrer les consommations, de limiter le gaspillage alimentaire, d'assurer une traçabilité et une visibilité accrues des opérations, ainsi que de garantir une gestion confidentielle et transparente des réservations liées au Service social, celles-ci étant uniquement accessibles aux gestionnaires administratifs sans distinction visible lors du passage en caisse pour les élèves ou le personnel du Pavillon. Dans ces établissements, le système est désormais pleinement opérationnel.

Le déploiement va se poursuivre à l'Institut Alexandre Herlin, à l'issue des travaux d'extension programmés pour fin 2026. À terme, le dispositif y sera appliqué non seulement à la gestion de la cantine, mais également à celle des garderies pour les sections fondamentales.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

L'enseignement se réforme.

En 2025, une importante réforme a été menée dans l'enseignement qualifiant.

Celle-ci modifie les conditions d'accès pour les élèves à certaines filières, propose une réorientation vers l'enseignement pour adultes à d'autres élèves et inclut une diminution des normes d'encadrement.

Les conséquences de cette réforme ont nécessité de redéfinir les orientations à privilégier, les élèves qui seront pris en charge et une évolution de l'offre de formation.

Dans ce cadre et soucieuse de proposer des formations adaptées à son public et aux besoins de son bassin d'emploi, le sud-ouest de Bruxelles, la COCOF a décidé de fermer une option qui n'offrait plus de réels débouchés au profit de nouvelles sections en particulier pour accroître son offre en CEFA.

L'ensemble de ces mesures ont permis d'amortir les conséquences négatives pour le personnel des écoles.

Le développement de l'inclusion dans l'enseignement général continue à produire ses effets dans l'enseignement général comme dans l'enseignement spécialisé qui est amené à prendre en charge des élèves avec des difficultés plus importantes.

Les dotations dans l'enseignement pour adultes avaient été bloquées à l'époque de la période COVID-19.

Le dégel de ces dotations n'a pas conduit à une augmentation de celles-ci en dépit d'une augmentation significative de la population scolaire, en particulier à l'Institut Jean-Pierre Lallemand.

Il a donc fallu s'adapter, ce qui fut fait là aussi au moyen d'une évolution de l'offre de formation. Ainsi deux sections ont été transférées de cet institut vers l'Institut Roger Guilbert : les sections « orthopédagogie » et « auxiliaire de l'enfance ». Cette évolution contribue à renforcer l'offre de la section pédagogique de cette dernière école tout en limitant autant que possible les conséquences pour les membres du personnel de ces deux institutions.

Convention tiers-payant avec la SNCB.

Depuis de nombreuses années, le personnel enseignant et les personnels techniques des CPMS de la COCOF peuvent bénéficier d'un abonnement sur le réseau de transport public bruxellois (STIB) sans devoir le prendre en charge financièrement au préalable. Désormais cette possibilité a été étendue pour ces membres du personnel à un autre réseau de transport publics, la SNCB ; les agents utilisant ce moyen de transport pouvant aussi le combiner avec le réseau TEC et De Lijn.

Pour ce faire, une convention tiers payant a été établie avec la SNCB.

Relation internationale dans l'enseignement spécialisé.

Une cellule Relation internationale contribue à la gestion des projets de relations internationales au sein des écoles de la COCOF, au déploiement de nouveaux projets et à la promotion de ces projets auprès des élèves et de leurs familles.

Ces dernières années, les échanges entre nos établissements et des établissements scolaires à l'étranger se sont multipliés dans l'enseignement obligatoire.

Ceux-ci ont permis de mettre en place les conditions pour que des élèves puissent en bénéficier.

Cette année, ce projet continue à se déployer, cette fois dans l'enseignement spécialisé, singulièrement à l'Institut Charles Gheude, ouvrant aux élèves de l'enseignement spécialisé la possibilité de bénéficier de cette opportunité.

PERSPECTIVES 2026

Des changements dans l'enseignement pour adulte.

La COCOF organise trois établissements d'enseignement pour Adultes (autrefois appelés « établissements de Promotion sociale ») : l'Institut Roger Lambion et l'Institut Roger Guilbert, tous deux situés sur le Campus du CERIA, et l'Institut Jean-Pierre Lallemand, situé au centre de Bruxelles.

La situation géographique de ce dernier établissement pourrait être amenée à évoluer. Si la décision de quitter cette implantation devait être prise, l'Institut Jean-Pierre Lallemand pourrait bénéficier d'une nouvelle implantation au sein du Campus du CERIA. En effet, les cours de cet établissement se déroulant en soirée, ils pourraient aisément disposer des locaux laissés libres par nos écoles fonctionnant en journée.

Ce regroupement des trois établissements d'enseignement pour Adultes au sein d'un même site ouvre par ailleurs la voie à une réorganisation plus globale en vue de mutualiser les services (administration, secrétariat, finances...) afin de gagner en ressources et efficacité.

Poursuite des réformes de l'enseignement.

Des réformes importantes continueront à affecter l'enseignement ces prochaines années.

À commencer par une nouvelle phase de l'implémentation du Pacte d'excellence prévue de longue date. Ainsi, le service Enseignement prépare l'avènement du tronc commun et du parcours de l'enseignement qualifiant dont les premiers effets sont attendus pour la rentrée 2026.

La réforme de l'enseignement secondaire inférieur (le « tronc commun ») impactera trois établissements scolaires dès la rentrée 2026/2027 : l'Institut Redouté-Peiffer et l'École Jules Verne pour l'enseignement ordinaire, l'Institut Alexandre Herlin pour l'enseignement spécialisé (en ce qu'il organise de la Forme 4, assimilée à de l'enseignement ordinaire).

Ces écoles organisent en effet un premier degré, dont la première année va voir son programme remanié, entraînant des conséquences, d'abord limitées, sur les attributions de certains enseignants.

Ces conséquences vont croître progressivement jusqu'à son déploiement complet en 2028/2029. À ce moment-là, les conséquences se feront également sentir à LAB Marie Curie et dans l'enseignement qualifiant (Institut Emile Gryson) .

En parallèle, une réforme des statuts est engagée. Cette réforme à plusieurs dimensions, notamment le passage en 22^{ème} des enseignants dispensant leurs cours au degré supérieur et jusqu'ici désigné ou nommé en 20^{ème}, entraînera des conséquences sur l'emploi.

Autre dimension, la volonté d'engager certains enseignants sur base d'un contrat à durée indéterminée, ce qui n'est pas sans incidence sur la gestion du personnel et implique la mise en place d'une coordination entre pouvoir organisateur (PO) et entre réseaux.

Une des difficultés propres à ces projets est qu'ils sont annoncés pour une mise en œuvre dès l'année prochaine, mais qu'à ce stade, les textes n'ont pas encore été adoptés et, à fortiori, les mesures transitoires ne sont pas connues.

Concernant l'enseignement supérieur, des augmentations importantes du montant du minerval payé par les élèves qui fréquentent ces établissements sont annoncées (là encore selon des modalités qui ne sont pas encore précisément définies). Cela soulèvera d'importantes conséquences en termes de gestion budgétaire, administratives de ces établissements et bien entendu potentiellement sur la population scolaire qui les fréquente.

En effet, cette décision pour bon nombre d'étudiants va accroître les difficultés financières pour accéder à cet enseignement.

À cet égard, le PO COCOF sera sans aucun doute amené à se positionner afin de déterminer comment amortir l'impact de cette décision auprès de la population déjà fragilisée qui fréquente ces écoles.

LABIRIS - SERVICE DE RECHERCHE

Implanté sur le Campus du CERIA à Anderlecht (Bruxelles), LABIRIS est le service de Recherche scientifique de la Commission communautaire française (COCOF) comprenant 45 agents.

Sa finalité est de faire progresser les connaissances scientifiques dans les secteurs de la microbiologie, de la biochimie des protéines, de la science des aliments et de la chimie durable, en phase avec les besoins sociétaux et de l'enseignement.

Pour ce faire, son action se déploie dans plusieurs directions :

- activités de recherche fondamentale et appliquée : développement des expertises scientifiques et technologiques ;
- collaborations avec l'enseignement : accueil de stagiaires, encadrement de thèses, support à des travaux pratiques ;
- formations spécifiques organisées pour le monde professionnel ou des centres de formation ;
- sensibilisation des jeunes aux Sciences.

UN PROJET 2025 MIS À L'HONNEUR

Participation de membres de LABIRIS au jury de Science-Expo 2025.

Dans le cadre de nos activités de sensibilisation des jeunes aux sciences, plusieurs chercheurs de LABIRIS ont participé au jury de Science-Expo organisé par les Jeunesses Scientifiques.

Cet événement s'est tenu sur le campus de l'UCLouvain à Woluwe et permet de venir écouter, encourager, conseiller et évaluer les projets de 230 jeunes participants.

Notre contribution s'est portée sur l'évaluation de 9 projets scientifiques d'étudiants de l'enseignement secondaire supérieur dans la catégorie mixte « Molecular et Fundamental ».

L'enthousiasme et la curiosité scientifique ont pu largement être appréciés.



RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

Soumission d'un nouveau projet scientifique pour l'obtention de subsides de recherche en partenariat.

Le projet BIREDI a été soumis à l'appel Win2Wal pour développer une méthode biologique innovante de traitement des eaux usées métallurgiques contenant du sélénium. Il utilise des bactéries spécialisées capables de transformer le sélénate en nanoparticules de sélénium facilement récupérables.

Objectif : un système plus compact, rapide et économique que les solutions actuelles.

Le projet a été sélectionné et débutera en 2026.

L'Union européenne finance le projet PEROXISCENCE, mené par l'unité de recherche « YeAST » avec l'ULB.

Son objectif : comprendre comment certaines structures cellulaires, les peroxysomes, protègent les cellules d'un type de mort appelé ferroptose, en particulier lorsque les cellules sont en quiescence (un état de repos).

Le projet a débuté en septembre de cette année 2025 pour 2 ans et s'appuie sur une approche multidisciplinaire : génétique, analyses lipidiques et microscopie avancée.

Une chercheuse postdoctorante a été recrutée pour le mener.

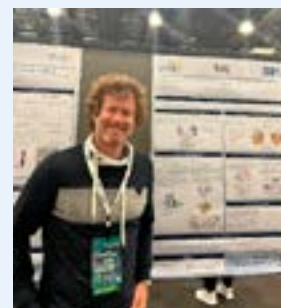
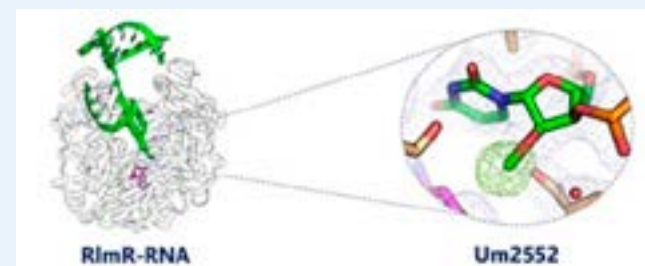
Les résultats attendus pourraient mieux expliquer le vieillissement, améliorer notre compréhension de la biologie cellulaire et peut être aider à trouver de nouvelles stratégies contre les infections fongiques persistantes.

Une découverte belge et européenne mise à l'honneur dans une revue scientifique prestigieuse.

Des chercheurs de l'équipe RME (Enzymes de modification d'ARN), en collaboration avec l'ULB et l'Université de Strasbourg, viennent de publier une découverte importante dans la revue internationale Nucleic Acids Research.

Ils ont découvert une nouvelle enzyme, RlmR, qui modifie l'ARN du ribosome chez une bactérie.

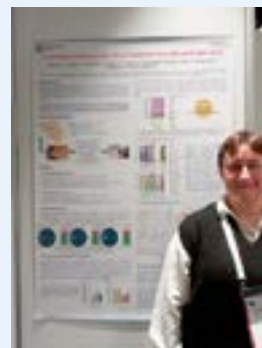
Ils ont aussi obtenu sa structure 3D, une première, offrant un nouvel éclairage sur le fonctionnement de ces enzymes et leur rôle physiologique.



Participation de chercheurs de LABIRIS au congrès annuel de la RNA Society à San Diego (USA) et obtention d'un des prix attribués aux meilleures présentations posters.
© Labiris



Organisation d'une journée d'étude pour le secteur des industries brassicoles.
© Labiris



Un projet consacré à la caractérisation de pollen apicole et l'identification de leurs qualités nutritionnelles a été mis à l'honneur par un article dans le magazine apicole « Abeille & Cie ». Cet article représente un exercice de vulgarisation intéressant.
© Labiris



Une délégation de LABIRIS a participé à une conférence de référence rassemblant chercheurs et industriels autour des dernières avancées en bio/microencapsulation.
© Labiris

PERSPECTIVES 2026

Rénovation du bâtiment 10 abritant deux unités de recherche de LABIRIS.

Dans le cadre de l'amélioration de l'isolation énergétique de ses bâtiments, la COCOF a entamé cette année 2025 un chantier de rénovation du bâtiment 10, abritant des activités de recherche de LABIRIS et d'enseignement de la HELdB.

Ce chantier touche tant l'enveloppe extérieure du bâtiment que les techniques intérieures de HVAC (Heating, Ventilation and Air Conditioning) afin de réduire l'empreinte énergétique du bâtiment (installation de la géothermie et de panneaux photovoltaïques).

Il s'agit d'un énorme défi technique et de gestion de travaux dans des conditions de « cohabitation » des activités menées dans le bâtiment avec le chantier.

Une équipe associant du personnel de LABIRIS, de la HELdB et du service MAPI a été mise en place pour assurer au mieux la coordination.

La fin des travaux est prévue dans le courant de l'année 2026.

Dépôt de nouvelles propositions de projets de recherche pour l'obtention de financements par des organismes publics.

Dans nos objectifs de renouvellement permanent de nos projets et de recherche de financements complémentaires, des projets seront déposés dans le cadre d'appels organisés par des organismes publics (SPW, UE, Innoviris).

Ils seront proposés en collaboration avec Meurice R&D ASBL (Centre de Recherche associé à LABIRIS et à la HELdB) et avec des partenaires académiques ou industriels.

Ce processus continu permet à LABIRIS d'acquérir de nouvelles compétences et de valoriser ses expertises scientifiques.



SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE

- Le sfpm est un service public actif dans deux volets complémentaires de la formation professionnelle à Bruxelles. Il organise et promeut la formation en alternance, en partenariat avec l'efp et pilote également le volet d'insertion socio-professionnelle (ISP), qui soutient et finance 51 organismes (OISP).
- L'efp forme des jeunes et des adultes en alternance, en lien étroit avec les entreprises, afin de développer et garantir l'acquisition de compétences pour favoriser une insertion rapide et durable sur le marché du travail.
- Les OISP accompagnent les adultes chercheurs d'emploi peu qualifiés afin de renforcer leurs compétences, clarifier leur projet professionnel et faciliter leur accès à un emploi durable.

UN PROJET 2025 MIS À L'HONNEUR

Une dynamique en marche au service des parcours de formations.

Cette année, une première évaluation a été menée de l'état d'avancement du contrat de gestion 2024/2027 sur les 3 objectifs stratégiques et les 25 actions associées pour les années 2024-2025.

Ces objectifs sont :

- améliorer l'entrée en formation en alternance avant et dès le début des parcours de formation
→ **46 % d'avancement** ;
- renforcer l'alternance dans ses deux dimensions : formation en entreprise et au centre, au profit des apprenants et des entreprises
→ **53 % d'avancement** ;
- saisir les évolutions de l'environnement comme des opportunités : le numérique, le développement durable et l'entrepreneuriat
→ **46 % d'avancement**.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

Des orientations stratégiques traduites en actions concrètes.

- Pour une alternance pleinement ancrée dans l'ère digitale, déploiement d'un plan numérique pédagogique commun sfpm/efp.
- Pour une structuration des pratiques hybrides, création d'un premier référentiel en blended learning.
- Pour des trajectoires plus rapides et certificatives, refonte des parcours en 3 niveaux.
- Pour une valorisation d'une trentaine de métiers et de l'alternance, production de capsules vidéo.
- Pour une orientation et un accompagnement plus efficace, renforcement des tests de positionnement (mineurs).
- Vers des pratiques professionnelles responsables, intégration de la durabilité dans les formations.
- Pour soutenir l'esprit d'initiative et la création d'activités, élaboration d'un référentiel en entrepreneuriat.
- En concertation avec les acteurs de l'emploi, régulation de l'offre de formation.
- Pour une digitalisation de l'information sur les formations, via des bornes interactives.

La priorité en 2025 a été d'assurer le soutien et la continuité des missions.

Le service a œuvré à la gestion du cadastre OISP et à la préparation des échéances 2025, au traitement des renouvellements d'agrément avec un Gouvernement en affaires courantes, au maintien des contrôles et à l'appui aux opérateurs et enfin à la mobilisation des équipes pour garantir la continuité du dispositif.

PERSPECTIVES 2026

Déploiement des outils structurants.

En 2026, plusieurs actions apparaîtront comme prioritaires, notamment par :

- la mise en œuvre du plan numérique pédagogique ;
- la définition du premier référentiel en blended learning (cybersécurité) qui devra contribuer à la structuration des pratiques hybrides ;
- le déploiement du référentiel entrepreneuriat pour lequel un projet pilote est prévu en septembre 2026.

Des parcours de formations repensés.

- Déploiement des parcours en 3 niveaux.
- Création d'un palier professionnel qualifié, centré sur les compétences métiers → parcours plus flexibles, plus rapides et certificatifs.

SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE

Le service Transport scolaire de la COCOF

- organise le trajet quotidien de plus de 5.000 enfants fréquentant les écoles d'enseignement spécialisé francophone de la Région de Bruxelles-Capitale (RB-C).
- se compose de 19 agents administratifs, 220 accompagnateurs scolaires et une dizaine de chauffeurs.
- organise 220 circuits en bus, 17 circuits en minivan, 12 en taxis et une dizaine de rangs accompagnés en transport en commun.

UN PROJET 2025 MIS À L'HONNEUR

Développement d'un titre de compétence « Accompagnateur en transport scolaire ».

Le service est engagé dans la création d'un titre de compétence pour le métier d'accompagnateur en transport scolaire.

L'objectif est de valoriser et de professionnaliser le métier d'accompagnateur scolaire.

Pour ce faire, il est important de définir les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'accompagnateur scolaire.

Il faudra également créer une épreuve de validation qui permet d'évaluer si le candidat dispose des compétences requises.

- Titre officiel
- Stabiliser les équipes

L'objectif est d'organiser des épreuves de validation des compétences à partir de novembre 2026.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

Développement d'une nouvelle application pour le transport scolaire.

Cette année aura connu la fin du développement et les premières étapes du déploiement en phase de test d'une nouvelle application qui permettra :

- une géolocalisation en temps réel des bus scolaires et générera automatiquement des messages aux parents et aux écoles en cas de retard ou d'annulation ;
- une simplification administrative pour les écoles dans le traitement des inscriptions des enfants au service Transport scolaire (pas de réencodage systématique des données écoles/enfants/parents...) ;
- un réel monitoring des activités du transport scolaire (nombre de bus annulés, fréquence...).

PERSPECTIVES 2026

Un monitoring renforcé pour le transport scolaire.

Avec le déploiement de la nouvelle application du transport scolaire, l'objectif sera d'améliorer le monitoring des activités du transport scolaire.

Un plan de formation élargi pour les accompagnateurs scolaires.

La formation des accompagnateurs scolaires constitue un gage de qualité. Le service Transport scolaire continue à investir dans la formation de ses équipes.

Alors que le programme précédent comportait principalement 4 formations centrées sur les bases du métier (règlement, outils numériques, autisme et secourisme), le nouveau programme élargit considérablement l'offre avec 10 modules différents.

Plusieurs nouvelles thématiques apparaissent, notamment la mobilité active, la méthode SESAME, la gestion des conflits et la gestion de l'agressivité, le recyclage pour la formation en secourisme et le module de suivi pour la formation sur le règlement et le handicap.

On passe de 29 à 43 journées de formation sur l'année !

Cette évolution traduit une réelle volonté de renforcer la professionnalisation des accompagnateurs scolaires pour le plus grand bénéfice des usagers.

SERVICE GESTION ET ENTRETIEN DES SITES (SGES)

Le service gestion et entretien des site

- assure la gestion des infrastructures culturelles (auditorium, bibliothèque);
- assure l'entretien des locaux et espaces verts, la sécurité du site, la gestion;
- comprend une soixantaine d'agents qui exercent des fonctions administratives et techniques diverses.



© Guichard

UN PROJET 2025 MIS À L'HONNEUR

Réforme du service de gardiennage.

Sur base de constat du manque de reconnaissance auprès du SPF intérieur, une grande réforme du service de gardiennage du Campus a été engagée, qui a nécessité une réorganisation structurelle et diverses actions pour se mettre en conformité.

Un processus largement accompli : les rôles et responsabilités ont été redéfinis, les personnels concernés ont eu la possibilité de se recycler ou de se former, la gouvernance a été mise à jour.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

Déployer une politique culturelle ambitieuse pour une utilisation optimale des outils culturels dans l'esprit d'un partenariat commun.

Il s'agit essentiellement de développer des activités culturelles de l'Auditorium et de poursuivre les activités engagées en les adaptant (exemple situation du cinéclub) aux réalités et aux impératifs de fonctionnement en faveur de la population bruxelloise.

Pour rappel 4 activités individuelles et en partenariat ont été réalisées :

- PECA
- Activités de grande ampleur – spectacle
- CINE CLUB
- LABEL IMPACT

L'objectif est de réorienter les deux dernières activités et de développer l'activité de grande ampleur en vue de tenter d'organiser 2 activités de ce type par an. L'activité PECA serait, si possible, organisée dans sa précédente configuration.

Pour la bibliothèque, il y a un souhait d'une redynamisation du dossier de la bibliothèque gourmande, ce qui inclut l'identification de locaux pour l'accès et l'entreposage.

PERSPECTIVE 2026

Développement d'une politique culturelle.

Développement des activités de grande ampleur pour l'Auditorium.



SERVICE APPUI AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (SAES)

Le service Appui aux établissements scolaires (SAES) est un service de support aux différents secteurs de l'enseignement que sont les établissements scolaires, internats et centres psycho-médico-sociaux (CPMS).

Il comprend 161 membres du personnel qui sont répartis dans les secteurs : administratif, logistique, lingerie, pôle comptable, assistants d'éducation (anciennement appariteurs), affaires générales, laboratoires, économats, restaurants scolaires, horticulture, technique, nettoyage et les accompagnants éducatifs.

UN PROJET 2025 MIS À L'HONNEUR

Ouverture du restaurant scolaire « Le Pavillon ».

Participation à l'installation des restaurants scolaires des écoles Jules Verne et LAB Marie Curie.

Les équipes du SAES ont collaboré étroitement avec le service MAPI pour les aménagements des 2 cuisines des restaurants scolaires. Les finitions étant achevées, l'équipement a été rassemblé, ce qui a permis d'inaugurer le restaurant scolaire « Le Pavillon » à la rentrée.



© Service d'Appui aux établissements scolaires (SAES)

PERSPECTIVES 2026

Mise en place des laboratoires des nouvelles écoles.

Participation à l'installation des laboratoires des écoles Jules Verne et LAB Marie Curie .

Mise en place d'une cantine scolaire à Herlin.

Participation au projet de construction de la nouvelle école Alexandre Herlin (restaurant scolaire).

SERVICE PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE (SPSE)

- Il est composé de 10 médecins, 11 infirmières et 3 agents administratifs et se répartissent sur 4 antennes : CERIA, Meiboom, Jette et Saint-Gilles.
- Il est subsidié par l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Ses missions principales sont définies par le décret du 14 mars 2019 relatif à la Promotion de la Santé à l'École et dans l'Enseignement supérieur hors université. Le service est gratuit, mais obligatoire pour tous les établissements scolaires.
- Il prend en charge 14.449 élèves et étudiants bruxellois dans 36 écoles (45 implantations) d'enseignement maternel, primaire ordinaire et spécialisé, secondaire ordinaire et spécialisé, de l'enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale (RB-C).
- Il organise 7 circuits de consultation, répartis sur 4 antennes : CERIA, Meiboom, Jette et Saint-Gilles.

Au cours de l'année 2023-2024, 5.794 bilans de santé ont été réalisés, 1.921 vaccinations, 58 cas de négligence/maltraitance accompagnés, 12 visites d'établissements scolaires.

- Le service intervient pour des maladies à déclaration obligatoire ou pouvant avoir des conséquences défavorables pour la santé dans

la collectivité scolaire en informant les parents et en aidant les établissements à prendre des mesures adéquates.

En 2023-2024, le service a été amené à intervenir pour 53 situations. Ceci ne représente pas l'entièreté des cas, mais ceux dont il a été informé.

UN PROJET 2025 MIS À L'HONNEUR

Le PSE s'étend.

Une nouvelle convention a été signée en août 2025 avec la Haute École Libre de Bruxelles Ilya Prigogine - Antenne Reyers.

En effet, depuis la rentrée académique 2025, le service PSE de la COCOF exerce ses missions pour les 650 étudiants de la Haute Ecole Libre de Bruxelles Ilya Prigogine – sections Cinématographie Photographie et Relations Publiques- campus Reyers.

Les étudiants seront reçus pour les bilans de santé, en ce compris les vaccinations éventuelles, dans les locaux de l'antenne CERIA.

DIRECTION D'ADMINISTRATION ACTION SOCIALE, SANTÉ, COHÉSION SOCIALE ET ENFANCE

61



Isabelle FONTAINE,
Directrice d'administration

INTRODUCTION DE LA DIRECTRICE D'ADMINISTRATION	62
BUDGET	63
SERVICE ACTION SOCIALE ET SANTÉ	64
SERVICE APPUI ET POLITIQUES TRANSVERSALES	67
SERVICE COHÉSION SOCIALE ET ENFANCE	68

INTRODUCTION DE LA DIRECTRICE D'ADMINISTRATION

L'année 2025 a été une année particulière, marquée par l'absence de Gouvernement de plein exercice et la gestion des affaires courantes.

Dans ce contexte, la direction d'administration (DA) a poursuivi deux objectifs complémentaires : assurer la continuité du service public malgré un contexte institutionnel inédit et consolider les outils, les méthodes de travail et les dispositifs d'appui nécessaires à la mise en œuvre des réformes engagées.

Afin de garantir la continuité des décisions et du service aux associations, la DA a veillé à maintenir un dialogue étroit avec les opérateurs du secteur. Des séances d'information ont été organisées pour expliquer les conséquences du fonctionnement en crédits provisoires et des procédures spécifiques ont été mises en place afin de permettre le maintien des subventions. La DA s'est ainsi mobilisée pour limiter autant que possible les impacts de cette situation institutionnelle sur les activités des associations.

Parallèlement, elle a contribué à la préparation de plusieurs notes destinées aux négociateurs, notamment sur la situation budgétaire de la COCOF, et a élaboré un état des lieux détaillé des principaux dossiers à l'attention des futurs membres du Gouvernement afin de faciliter la reprise des travaux dès leur entrée en fonction.

Sur le plan de l'organisation interne, les fonctions d'appui et d'accompagnement ont été renforcées afin de soutenir la mise en œuvre effective de la réforme dans le travail quotidien des équipes. Cette évolution s'est traduite par la structuration de l'appui juridique, la création d'une cellule budgétaire transversale et le développement d'outils de suivi et de contrôle des subventions.

La cellule budgétaire occupe désormais une place centrale dans la préparation et l'exécution du budget. En assurant un contrôle a priori des engagements et un contrôle a posteriori des paiements, elle contribue à une meilleure maîtrise des crédits et à une sécurisation renforcée des processus budgétaires. Plus largement, ces dispositifs visent à offrir aux équipes des points d'appui opérationnels et à développer un cadre commun de travail.

L'année 2025 a également marqué l'aboutissement de la réforme du Décret « Ambulatoire » avec l'adoption des dernières modifications des agréments des services. Une collaboration avec l'Inspection est désormais engagée afin de vérifier la bonne application des nouvelles dispositions dans l'ensemble des services concernés.

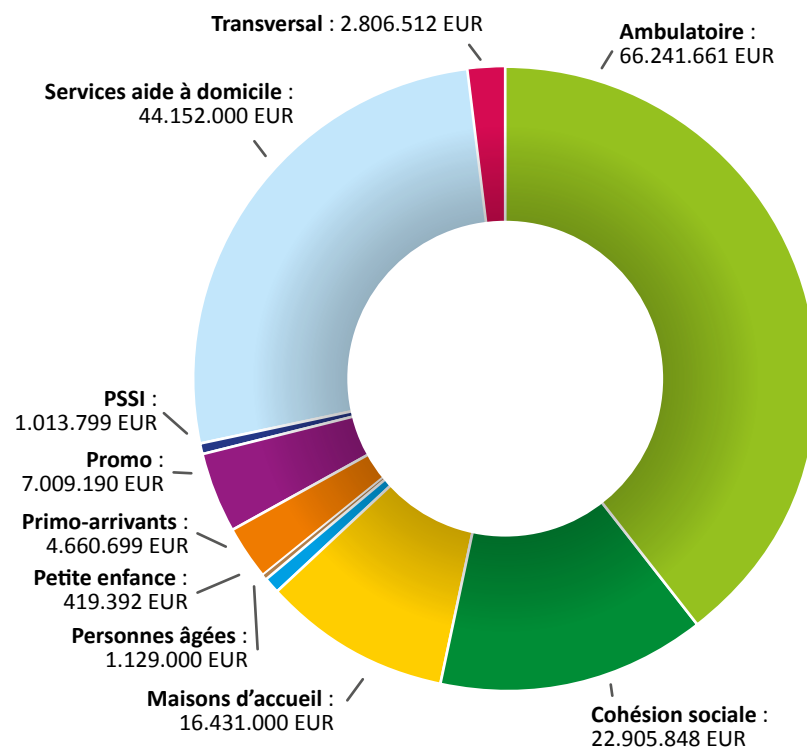
En matière de cohésion sociale, un outil de monitoring et d'analyse des rapports d'activités mobilisant l'intelligence artificielle est en cours de développement afin de renforcer les capacités d'analyse et d'évaluation de l'administration.

Enfin, le monitoring du Plan social-santé intégré (PSSI) s'est poursuivi afin d'assurer un suivi continu de sa mise en œuvre et, le cas échéant, d'adapter les actions entreprises aux constats réalisés sur le terrain.

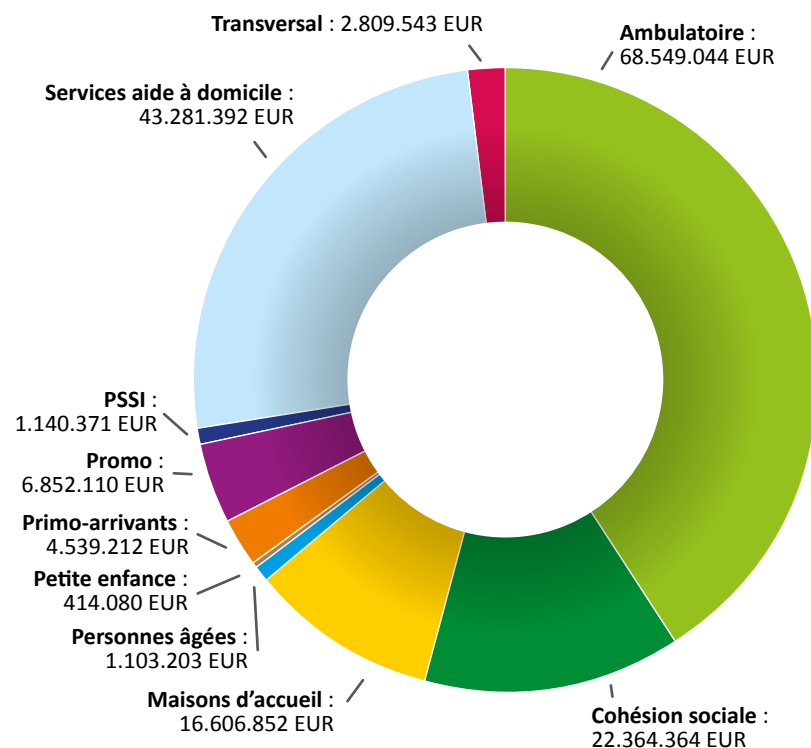
Isabelle FONTAINE,
Directrice d'administration

BUDGET

ENGAGEMENT



LIQUIDATION



SERVICE ACTION SOCIALE ET SANTÉ

Il regroupe 3 pôles :

PÔLE AMBULATOIRE

12 secteurs, 10 fédérations et 1 organisme intersectoriel

Décret Ambulatoire
Arrêté Ambulatoire
Arrêté Recueil de données
Arrêté Non marchand
Arrêté Programmation
Plan Social Santé Intégré (PSSI)
Décret et Ordonnance Conjointes (DOC)

- Santé mentale : 24 services (223,4 équivalents temps plein (ETP)).
- Drogues et addictions : 16 services (93,5 ETP).
- Accueil téléphonique : 2 centres d'accueil téléphonique (6 ETP dans le cadre agréé).
- Maisons médicales : 55 maisons médicales (94 ETP).
- Soins Palliatifs et continués : 4 associations (15,5 ETP).
- Médiation de dettes : 6 services (23 ETP).

- Action sociale : 9 centres d'action sociale globale + 1 mutuelle (58,6 ETP).
- Planning familial : 27 centres de planning familial (105,85 ETP).
- Services à domicile : 5 centres de coordination de soins (23 ETP) et 7 services d'aide à domicile.
- Réseaux : 8 réseaux en Santé et 7 réseaux en Action sociale et Famille.
- Centres Social Santé Intégré : 2 CSSI.

PROJET 2025 MIS A L'HONNEUR

Mise en oeuvre du dispositif EVRAS.

Soulignons le premier rapport d'évaluation portant sur la mise en oeuvre du dispositif EVRAS au sein des écoles de l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B).

Afin de participer à l'état des lieux de la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire au terme de la première année de sa mise en œuvre, le rapport se fonde sur les informations récoltées auprès de 1.510 écoles et de 35 opérateurs pour répondre aux questions suivantes :

- Les animations EVRAS ont-elles été mises en place au sein des écoles en 2023-2024 ?
- Si oui, de quelle manière ?
- À quel(s) type(s) d'opérateur(s) les écoles ont-elles fait appel ?

En 2023-2024, première année d'implémentation de la généralisation de l'EVRAS, près de 9 écoles sur 10 (89 % de l'échantillon) ont mis en place les animations EVRAS obligatoires dans les classes concernées. La grande majorité des écoles organisant les animations (94 %) a fait appel à des opérateurs labellisés comme l'exige le prescrit. Les opérateurs les plus sollicités sont par ordre d'occurrence les Centres de Planning familial (CPF), des CPMS (Centre psycho-médico-social) et des SPSE (Service Promotion de la Santé à l'Ecole).

PÔLE MAISONS D'ACCUEIL ET POLITIQUES DES PERSONNES ÂGÉES

MAISONS D'ACCUEIL

- 17 maisons d'accueil.

POLITIQUES DES PERSONNES ÂGÉES

Décret 22/03/2007 - Arrêté 02/04/2009

- 6 services d'accueil de jour pour personnes âgées.
- 2 services de télévigilance et 1 service d'écoute pour personnes âgées maltraitées.
- 3 maisons communautaires.

FORMATION

Décret 27/05/1999 – Arrêté 21/10/ 1999

- 3 centres de formation d'aide familiaux.

PÔLE PROMOTION DE LA SANTÉ

Décret Promotion

Arrêté Promotion

Plan de Promotion de la Santé 2023 - 2027

Arrêté Non marchand

- 36 acteurs en Promotion de la santé (dont 1 fédération).
- 9 services de support + 1 service d'accompagnement.
- 4 réseaux de Promotion de la santé.
- 16 projets soutenus en subvention facultative visant à renforcer le Plan.
- 1 commission d'avis sur les campagnes de Promotion de la santé (espaces gratuits audiovisuels).



SERVICE APPUI ET POLITIQUES TRANSVERSALES

Il regroupe 4 pôles :

PÔLE SECRÉTARIAT ET COMMUNICATION

- Secrétariat de la DA et de 6 sections du Conseil consultatif francophone bruxellois.
- Communication interne et externe de la DA.

PÔLE BUDGET, NON MARCHAND ET JURIDIQUE

- Élaboration et monitoring des budgets, appui en matière de contrôle des subventions.
- Non marchand.
- Appui en matière juridique.

PÔLE SUBVENTIONS PLURIANNUELLES ET FACULTATIVES

- Subventions pluriannuelles octroyées à 58 ASBL pour un soutien à 69 projets.
- Une trentaine de projets soutenus dans le cadre de subventions facultatives annuelles.

PÔLE POLITIQUES TRANSVERSALES ET CELLULE ENFANCE

- Agréments dans le cadre de la réglementation Transport médico-sanitaire (TMS) non urgent en collaboration avec Vivalis.
- Suivi des accords de coopération, dossiers interfédéraux tels que les soins intégrés, le plan de lutte contre les violences faites aux femmes, le PSSI, E-Health, le gender mainstreaming, le handistreaming, l'évaluation des politiques...
- Observatoire de l'enfant: recommandation et information sur les politiques de l'enfance, coordination des politiques de droits de l'enfant, revue « Grandir à Bruxelles ».

SERVICE COHÉSION SOCIALE ET ENFANCE

Il regroupe 2 pôles :

PÔLE COHÉSION SOCIALE

Décret 30/11/2018 – Arrêté 20/06/2019

- 206 opérateurs agréés de 2024 à 2028.
- 20 opérateurs agréés de 2026 à 2030.
- 131 opérateurs soutenus en impulsion volet local et général.
- 54 opérateurs soutenus dans le cadre d'une subvention facultative.
- 50 opérateurs financés en soutien pour de l'investissement et de l'infrastructure.
- Actualisation des données statistiques destinées à alimenter une étude de programmation visant à établir les diagnostics locaux de cohésion sociale et les plans d'action des opérateurs, ainsi qu'à inscrire leurs activités en fonction des constats et des besoins importants de leurs quartiers.
- Création d'une nouvelle Fédération des Associations de Cohésion sociale bruxelloises en vue de défendre les intérêts du secteur, promouvoir la voix des publics, représenter ses membres auprès des pouvoirs publics

et des autres acteurs du secteur, organiser des espaces d'échanges et de débats...

PROJET 2025 MIS A L'HONNEUR

Agréments en Cohésion sociale.

Outre, les 206 opérateurs agréés de 2024 à 2028, 20 opérateurs ont obtenu un agrément pour 5 ans renouvelable soit de 2026 à 2030 pour un budget de 940.000 EUR supplémentaire en 2026. Le budget total 2025 s'élève à 14.962.000 EUR.

Les missions de ces opérateurs répondent à l'une ou plusieurs des 4 thématiques prioritaires suivantes :

1. "Soutien et accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté" - 130 opérateurs.
2. "Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif" (modules d'Alpha et de Français Langue Étrangère) - 74 opérateurs.
3. "Citoyenneté interculturelle" qui se décline en deux types d'actions :
 - les permanences socio-juridiques pour des questions liées à la migration – 17 opérateurs.
 - les modules d'initiation à la vie citoyenne de cinquante heures (en vue de répondre aux exigences en matière d'octroi de la nationalité) – 1 opérateur.

4. « Vivre et faire-ensemble » qui se décline en deux sous-axes :

- la production et la diffusion d'outils à vocation socio-culturelle orientées sur des finalités d'amélioration du vivre-ensemble et faire-ensemble – 35 opérateurs ;
- la diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité – 30 opérateurs.

Ces opérateurs associatifs permettent un maillage de première ligne pour assurer une meilleure cohabitation dans nos quartiers, favoriser l'insertion sociale, lutter contre les préjugés et favoriser le vivre et surtout le faire-ensemble. Des concertations locales de cohésion sociale sont organisées au sein de 13 communes bruxelloises éligibles pour favoriser plus de transversalité entre les différents acteurs et secteurs et permettre un maillage associatif riche et diversifié.

PÔLE ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PRIMOS-ARRIVANTS ET PERSONNES ÉTRANGÈRES

Décret du 18/07/2013 - Arrêté du 24/04/2014

- 16 opérateurs de formation linguistique pour 44.000 heures de formation en alphabétisation ou en Français Langue Étrangère.
- 7 établissements de Promotion sociale pour l'organisation de 38 Unités d'Enseignement de français élémentaire.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

• **Accompagnement des associations.**

Information aux associations dans le cadre des affaires courantes.

• **Réforme de la direction.**

Renforcement de la cellule budgétaire et transversale.

• **Promotion de la Santé.**

Visite sur le terrain par l'administration des opérateurs désignés en Promotion de la Santé en vue de préparer l'évaluation à mi-parcours du Plan de Promotion de la Santé et au préalable, lecture de l'ensemble des rapports d'activités 2023 et 2024 de ces opérateurs.

• **Décret Ambulatoire.**

Mise sur pied de deux groupes de travail : l'un consacré à la préparation des nouveaux formulaires de demande d'agrément provisoire/à durée indéterminée/modificatif par les responsables de secteurs ambulatoires, l'autre visant à réfléchir au concept de l'action communautaire.

• **Les Bureaux d'Accueil des Primo-Arrivants vers VIVALIS.**

Accompagnement et partage des connaissances et d'expertise suite au transfert des 3 BAPAS (bureau d'accueil des primo-arrivants et personnes étrangères) vers VIVALIS et adoption des différentes réglementations nécessaires.

- **Adoption et mise en œuvre du Plan Social Santé Intégré.**

Il propose une offre renouvelée des politiques Social-Santé bruxelloises et promeut la vision de "La santé dans toutes les politiques" (Health in all policies). Il se structure en 4 axes et 8 principes transversaux. Il inclut différentes mesures déjà existantes au moment de son adoption ainsi qu'une série de mesures nouvelles, comme la réforme de la première ligne et de l'ambulatoire, et de principes innovants, comme celui de la territorialité.

- **Rencontres et séances d'informations.**

Organisation de plusieurs séances d'information, rencontres sectorielles et événements adressés aux associations/opérateurs subventionnés, tous secteurs confondus, afin d'expliquer les changements de réglementation et leurs impacts concrets, ainsi que d'encourager les rencontres et les synergies.

- **Accueil de l'exposition « Humanité en mouvement »** organisée par l'ASBL Frère des Hommes, soutenue en impulsion à la cohésion sociale, qui a permis de découvrir une sélection des plus belles reproductions des photographies de **Sebastião Salgado** pour refléter la réalité de communautés et peuples confrontés à la rudesse de la réalité économique et de la mondialisation.

PERSPECTIVES 2026

- **Accueil des nouveaux Ministres et mise en œuvre du nouvel accord de Gouvernement.**

L'administration met tout en œuvre afin d'accueillir les nouveaux Ministres dans les meilleures conditions et mettre en œuvre le nouvel accord de Gouvernement.

- **Révision de la maquette budgétaire.**

A la suite de la réforme de la direction, une nouvelle maquette budgétaire a été élaborée afin d'intégrer notamment le PSSI et toute la vision intégrée des politiques Social-Santé ainsi que la gestion des dossiers transversaux. Cette maquette propose une lecture plus claire des différentes politiques mises en œuvre et des moyens consacrés à celles-ci. La maquette sera proposée au nouveau Collège afin d'être adoptée par le Parlement.

- **Évaluations des subventions pluriannuelles.**

Le décret prévoit l'adoption d'un modèle de rapport d'activités afin d'évaluer les différents projets et permettre leur renouvellement. Il conviendra également de mener une réflexion sur le dispositif réglementaire actuellement en place afin de poursuivre l'objectif d'évaluation des politiques et projets soutenus.

- **Monitoring des actions menées en Cohésion sociale.**

Le dispositif d'agrément en Cohésion sociale prévoit un volume d'actions par catégorie budgétaire octroyée. Une méthodologie de recueil des données permet maintenant de récolter des données quantitatives. Ce monitoring des activités et des publics accueillis permet de suivre l'évolution du secteur en termes de volume d'action et de fréquentation, de donner une meilleure visibilité du dispositif mais aussi de mettre en correspondance l'offre avec l'état des besoins dans certains quartiers bruxellois.

- **Étude de programmation et diagnostics locaux en Cohésion sociale .**

Actualisation des données statistiques destinées à alimenter une étude de programmation visant à établir les diagnostics locaux de Cohésion sociale et les plans d'action des opérateurs, à inscrire leurs activités en fonction des constats et des besoins importants de leurs quartiers et à identifier lesquels seront prioritaires pour les cinq prochaines années dans le cadre de l'appel à projet « Impulsion ».

- **Réflexion sur la réforme du secteur Ambulatoire.**

Une réflexion sur la révision du Décret Ambulatoire et son intégration dans la réforme de la première ligne d'aide et de soin sera réalisée au sein de l'administration afin d'envisager avec le nouveau Gouvernement des pistes de réflexions pour l'avenir.

- **Journées de réflexion Brusano.**

Préparation de deux journées de réflexion entre la direction d'administration Action sociale, Santé, Cohésion sociale et Enfance, le service Inspection et BRUSANO.

- **Préparation de l'évaluation du Plan de Promotion de la Santé 2023.**

Rédaction de l'évaluation du Plan à mi-parcours et préparation de l'évaluation finale du Plan de Promotion de la Santé en collaboration avec l'Observatoire du Social et de la Santé.

- **Accueil d'une stagiaire en situation de handicap** suivant des études de secrétariat au sein du service Action sociale et santé.

- **Mise en place du contrôle des subventions.**

L'accueil d'un nouveau membre de la cellule d'Appui vise la mise en place d'un contrôle sur place des ASBL et d'un dossier unique pour les ASBL qui sont poly-subsctionnées.

- **Centralisation du secrétariat des sections du Conseil consultatif francophone bruxellois.**

Une personne assure la coordination du secrétariat de la DA et prend en charge le secrétariat des 5 sections et du Bureau du Conseil consultatif francophone bruxellois dans un souci d'harmonisation des procédures et une centralisation de la documentation.

- **Mise en œuvre de l'IFIC** dans le secteur Ambulatoire en débutant par le secteur des services d'aide à domicile.

- **Indexation des articles de Grandir à Bruxelles** via le recours à un stagiaire faisant des études de bibliothécaire.

DIRECTION D'ADMINISTRATION AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES (DAPH)



Nicolas MARY,
Directeur d'administration



INTRODUCTION DU DIRECTEUR D'ADMINISTRATION	73
COMPOSITION DE LA DAPH	75
BUDGET	76
SERVICE DE L'ACCUEIL ET DE L'HÉBERGEMENT (SAH)	78
SERVICE DES PRESTATIONS INDIVIDUELLES (SPI)	80
SERVICE DE L'EMPLOI ET DES AIDES À L'INCLUSION (SEAI)	83
SERVICE INITIATIVES ET INFORMATION (SIID)	85
SERVICE ÉTOILE POLAIRE	87
MAISON BRUXELLOISE DE L'AUTISME	92

INTRODUCTION DU DIRECTEUR D'ADMINISTRATION

La direction d'administration dédiée aux Personnes en situation de Handicap (DAPH) de la Commission communautaire française (COCOF) a pour principal objectif d'accompagner le secteur bruxellois francophone du handicap dans son évolution.

Pour atteindre cet objectif, elle dispose de plusieurs services qui remplissent différentes missions :

- agréments et subsides d'ASBL (logements collectifs adaptés, centre d'activités de jour, entreprises de travail adapté, services d'accompagnement, etc.);
- financements d'aides individuelles à l'emploi (matière toujours en cours de transfert vers Actiris);
- agréments et subsides de projets dits « particuliers et/ou innovants », moteurs à l'innovation en Région bruxelloise (RB);
- information et orientation du public (via son call-center et le site Internet www.handicap.brussels);

- services spécialisés via le Centre Étoile polaire (surdit , malentendance, troubles de la parole, enfants avec une trisomie 21) et la Maison bruxelloise de l'Autisme.

En 2025, la DAPH a brillamment pu s'adapter au contexte politique et budg taire particulier que la R gion bruxelloise a connu. Un fonctionnement aussi long en affaires courantes et sur base de cr dits provisoires est une premi re dans l'histoire de notre Administration, mais ses agents ont su relever le d fi.

En effet, bien que nous ne disposions que de tr s peu de marge de man uvre pour soutenir de nouveaux projets, nous sommes fiers d'avoir pu assurer le financement de toutes les ASBL et de toutes les aides individuelles, tout en maintenant la qualit  d'accueil et d' coute   l' gard des diff rents projets et de l'ensemble des personnes nous ayant contact .

Cette ann e « contrainte » nous a  galement permis d'initier des r flexions en interne quant   la simplification de certaines pratiques et de certaines proc dures, au b n fice du public. L'admission au service PHARE, l'acc s   l'information et aux diff rentes aides, l'utilisation des diff rents logiciels « COCOF » sont en cours d' valuation, et nous avons bon espoir que cela d bouche sur l'am lioration de nos pratiques.

Nous avons également développé de belles collaborations externes :

- avec Iriscare, administration bruxelloise partenaire de par sa compétence en matière de handicap, dans le développement du projet commun d'une liste d'attente centralisée. Ce projet est en bonne voie et nous nous en réjouissons car ce sera une réelle plus-value pour nos deux administrations, pour les professionnels, mais aussi et surtout, pour les personnes en situation de handicap elles-mêmes ;
- avec l'AVIQ, notre homologue wallon, dans l'objectif de simplifier et de renforcer les modalités de libre circulation des personnes en situation de handicap ;
- avec les secteurs de l'Aide à la jeunesse et de la Santé mentale, ce qui nous permet d'avancer sur la question des « jeunes à la croisée des secteurs », population de plus en plus importante et sans solutions adaptées ;
- avec Actiris, en maintenant les réunions utiles au transfert de la compétence des aides à l'emploi ordinaire.

Le projet de Maison de l'Autisme et le projet de guichet unique ont également bien avancé, mais sont toujours en cours de développement. Ces deux projets transversaux sont gérés par la DAPH, soutenus par d'autres administrations bruxelloises, et destinés à rassembler l'ensemble des parties prenantes.

- La Maison de l'Autisme fonctionne depuis plus d'un an maintenant au cœur de la Forêt de Soignes, dans un lieu mis à disposition par la Région bruxelloise (le Château de Trois-Fontaines). Le projet de construction du bâtiment définitif suit son cours sur le site de U-Square, toujours en collaboration avec la Société d'Aménagement Urbain (SAU) de la Région.

- Le projet de guichet unique s'est quant à lui concrétisé en partie avec la mise en ligne en 2024 du portail numérique handicap.brussels. Dépassant les normes d'accessibilité, ce site Internet permet à des milliers de Bruxellois, et au-delà, de trouver tout type d'informations en lien avec le handicap. Selon les différentes orientations politiques et les budgets disponibles, la DAPH se tient prête à réfléchir à la concrétisation des deux autres volets de ce projet de guichet unique, à savoir : le développement d'un call-center régional et la mise en place d'un guichet physique.

Toutes ces collaborations et tous ces projets demanderont encore beaucoup de travail mais ils sont indispensables au développement cohérent de l'offre de services destinée aux personnes en situation de handicap.

Nous sommes tous conscients, à la DAPH, que tout cela ne pourra se faire sans d'excellentes relations avec le nouveau Collège de la COCOF et avec le nouveau Cabinet en charge du handicap. C'est pourquoi nous nous tiendrons à leur disposition pour faire progresser le secteur.

Nous poursuivrons donc le cap en 2026, en maintenant, en simplifiant et en améliorant ce qui doit l'être, ainsi qu'en développant ce qui peut l'être. Tout cela, en gardant en tête notre objectif principal : le bien-être et l'épanouissement des personnes en situation de handicap.

Nicolas MARY,
Directeur d'administration

La direction d'administration de l'Aide aux Personnes handicapées se compose comme suit :

- Cellule d'appui :

- Secrétariat
- Budget
- Juridique
- Projets analyses et relations extérieures.

- Services administratifs

- SAH

Centres d'activités de jour (CAJ)
Centres de jour pour enfants scolarisés (CJES)
Logements collectifs adaptés (LCA)
Participation par des activités collectives (PACT)

- SEAI

Entreprises de travail adapté (ETA)
Services d'accompagnements (SA)
Autres services d'aide à l'inclusion :

- Services de loisirs inclusifs (SLI)
- Services d'accueil familial (SAF)
- Service de soutien aux activités d'utilité collective (SSAUS)
- Services d'appui à la formation professionnelle (SAFP)
- Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes (SACIPS)

- Service d'appui à la communication alternatives (SACA)
- Associations spécialisées en accessibilité (ASA)

- SPI

Aides individuelles matérielles octroyées par le service PHARE
Aides individuelles à l'emploi dans le secteur ordinaire
Admission
Evaluation du handicap pour l'accueil en centre et pour le travail en ETA
Call-center

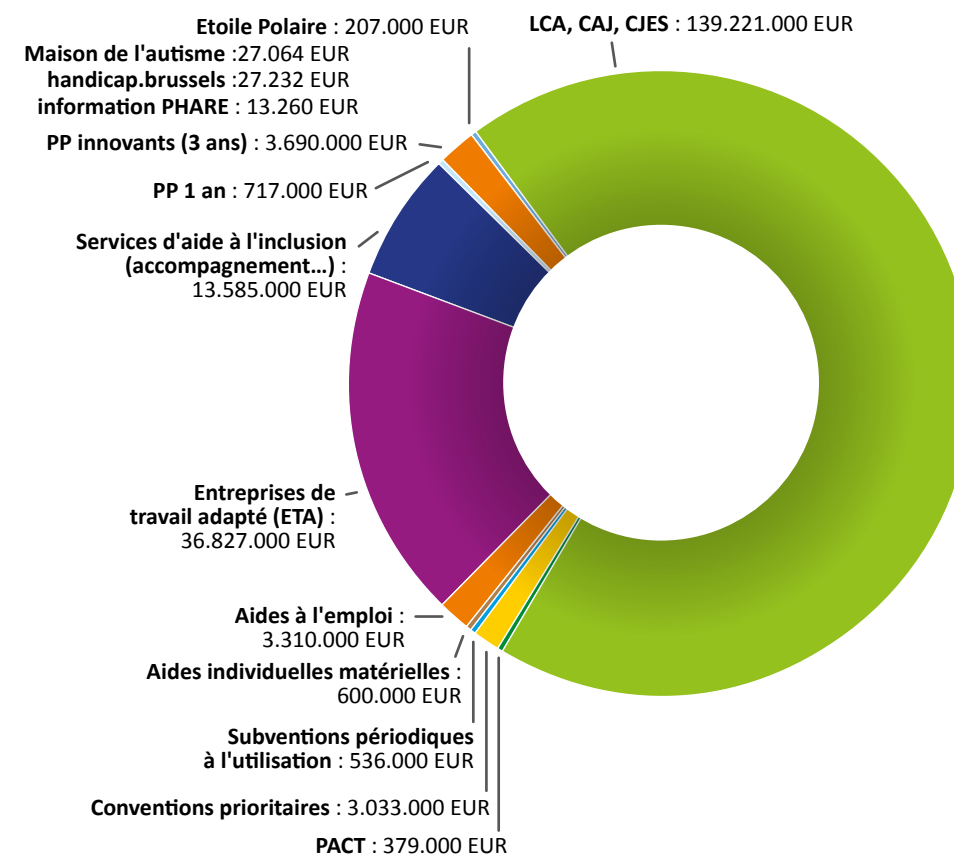
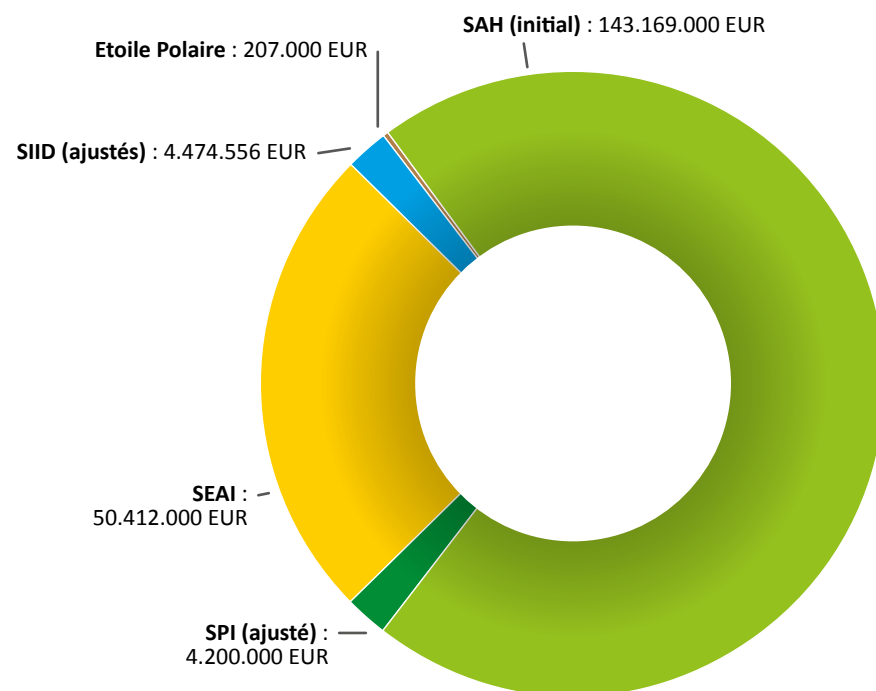
- SIID

Projets particuliers (PP) de courte durée (1 an)
Projets particuliers innovants (3 ans)
Projets particuliers agréés (5 ans)
Information PHARE et www.handicap.brussels

- Services opérationnels

- Etoile Polaire
- Maison bruxelloise de l'Autisme

BUDGET



2 PROJETS MIS A L'HONNEUR EN 2025

De l'analyse des besoins à l'action : structuration des données.

En 2025, la DAPH a continué d'exploiter l'étude des besoins des personnes en situation de handicap à Bruxelles, en traduisant ses principaux constats (notamment le manque de données consolidées, la fragmentation des informations et la difficulté à objectiver les besoins) en actions concrètes.

Cette démarche s'est traduite par le lancement de plusieurs chantiers visant à mieux structurer, fiabiliser et exploiter les données disponibles, afin d'améliorer la qualité de l'information, de réduire les traitements manuels et de renforcer la capacité de pilotage du service.

Pour 2026, les priorités porteront sur la structuration des premiers outils de monitoring, la production de données consolidées ainsi que le développement de projets pilotes directement issus des enseignements de l'étude, tels qu'une liste d'attente centralisée de personnes adultes en situation de handicap en recherche d'un accueil de jour (CAJA) et/ou d'un logement collectif adapté (LCAA), et la poursuite de la digitalisation des dossiers.

Relations extérieures.

En 2025, la DAPH a poursuivi son engagement dans plusieurs dynamiques transversales et partenariales, visant à renforcer la cohérence des politiques publiques, améliorer la connaissance des besoins et garantir un accompagnement plus adapté des personnes en situation de handicap :

- **intersectorialité** : participation active à la mise en œuvre du protocole d'accord (2024) et de l'accord de collaboration (2025) visant à améliorer la prise en charge des enfants et des jeunes à la croisée des secteurs (aide à la jeunesse, handicap, santé mentale, enseignement), avec un travail de concertation appelé à se poursuivre pour l'opérationnalisation des chantiers identifiés ;
- **structures d'hébergement non agréées (SHNA)** : contribution aux réflexions intersectorielles visant à mieux comprendre ce phénomène, à objectiver les besoins non couverts et à formuler des pistes d'action pour garantir un accompagnement de qualité et sécurisé des publics concernés ;
- **carte européenne du handicap (EDC)** : participation aux groupes de travail visant à améliorer la gestion et le renouvellement du dispositif, outil facilitant la reconnaissance du handicap et l'accès à certains droits et avantages au niveau national et européen ;
- **statistiques – Conférence interministérielle (CIM)** : implication dans les travaux visant à harmoniser la collecte et l'exploitation des données relatives aux personnes en situation de handicap, afin de produire des indicateurs comparables, d'améliorer la transparence et de soutenir le pilotage des politiques publiques.

SERVICE ACCUEIL ET HÉBERGEMENT (SAH)

Sont agréés au 31 décembre 2025 :

- 11 logements collectifs adaptés pour enfants (LCAE) ;
- 6 centres d'activités de jour pour enfants non-scolarisés (CAJENS) ;
- 8 centres de jour pour enfants scolarisés (CJES) ;
- 21 logements collectifs adaptés pour adultes (LCAA) ;
- 21 centres d'activités de jour pour adultes (CAJA)
- 2 services de participation par des activités collectives (PACT).

Ces 69 services offrent une capacité de 2.837 places.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

- Renouvellement des agréments de 4 logements collectifs adaptés adultes (LCAA), 4 centres d'activités de jour adultes (CAJA), 2 logements collectifs adaptés enfants (LCAE), 3 centres d'activités de jour pour enfants non scolarisés (CAJENS) et 3 centres de jour pour enfants scolarisés (CJES).
- Travail sur les arrêtés modificatifs des arrêtés 2023/1418 et 2023/1419 concernant les logements collectifs adaptés et centres d'activités de jour, afin de corriger les erreurs.
- Réflexion et mise en place d'un groupe de travail au sujet de l'utilisation des places non-occupées au sein de nos agréments.
- Rattrapage du retard accumulé dans l'encodage des données pour le cadastre du personnel au sein du service.
- Modification de l'arrêté 99/262/E2 relatif aux CJES dans le but d'augmenter le taux de charges patronales pour qu'il soit aligné avec celui des arrêtés 2024/1418 et 2024/1419.

PERSPECTIVES 2026

- Poursuite de la réflexion en cours sur la digitalisation.
- Renouvellement de 19 agréments.
- Participation aux projets transversaux en cours au sein de la DAPH concernant les données HYGIE, le calcul automatique des normes à partir des extractions cadastre, etc.
- Participation au projet d'analyse qualitative et financière des transports collectifs dans les centres d'activités de jour et centres de jour pour enfants scolarisés.
- Archivage des documents du service Accueil et Hébergement (SAH) dans le respect de la protection des données personnelles, incluant la gestion des durées de conservation et la destruction sécurisée des documents papier.
- Poursuite du travail concernant les modifications de l'arrêté 99/262/E2 relatif aux CJES en tenant compte des remarques de la Cour des Comptes.
- Élaboration d'un vade-mecum dédié à l'encodage sur Irisbox, organisation de sessions de formation mises en place par la COCOF à destination des responsables et du personnel administratif.



SERVICE PRESTATIONS INDIVIDUELLES (SPI)

Le service Prestations Individuelles (SPI) accorde différentes interventions et développe de multiples actions visant à favoriser l'autonomie et la pleine participation de la personne en situation de handicap à la vie sociale et professionnelle.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

Aides individuelles matérielles.

À la suite du transfert des aides individuelles à l'inclusion à la Commission communautaire commune (COCOM) via Iriscare intervenu au 1^{er} janvier 2024 (mis en œuvre par les Sociétés Mutualistes Régionales bruxelloises - SMRB), le service est resté compétent pour apporter un soutien via l'accompagnement pédagogique en enseignement supérieur et en formation professionnelle (40 décisions), et via les transcriptions (15) et l'octroi de vidéos-loupes avec fonction double caméra (3) en enseignement obligatoire, supérieur et formation professionnelle. Le service a aussi finalisé les demandes d'interventions introduites avant le 1^{er} janvier 2024.

Une convention nous lie avec Iriscare jusqu'à fin 2028 afin de transmettre, pour chaque bénéficiaire faisant une première demande aux mutuelles, un historique des aides individuelles qui avaient été demandées au service PHARE avant le transfert. Pour l'année 2025, 1.229 dossiers ont été transmis aux SMRB.

Aides à l'emploi.

- Les aides à l'emploi dans le secteur ordinaire visent à favoriser l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Les dispositifs proposés sont : le stage de découverte, le contrat d'adaptation professionnelle (CAP), la prime d'insertion, la prime d'installation, la prime de sensibilisation à l'inclusion, l'adaptation du poste de travail ou de formation, une intervention dans les frais de déplacement. Le service a recensé 518 demandes d'aide en 2025, dont 493 accords.
- Orientation vers les Entreprises de travail adapté (ETA) : le service délivre une autorisation de travail en ETA aux personnes qui, en fonction de leur parcours d'insertion et compte tenu de leurs capacités professionnelles, sont aptes à mener une activité professionnelle mais ne peuvent l'exercer, provisoirement ou définitivement, dans des conditions habituelles de travail. Il détermine aussi la catégorie de capacité professionnelle du travailleur qui intervient dans le calcul de la subvention accordée aux ETA.

25 stages en ETA ont été autorisés ainsi que 23 CAP. De plus, il y a eu respectivement 86 autorisations délivrées, 72 entrées en ETA et 150 déterminations de la catégorie professionnelle.

Parcours d'insertion professionnelle.

Le service développe aussi diverses actions en partenariat avec :

- les dispositifs d'appui à la formation professionnelle et de soutien à l'insertion socio-professionnelle (SAFP) ;
- l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) ;
- l'Organisme régional bruxellois chargé de la politique de l'emploi (Actiris) ;
- Bruxelles-Formation (BF) ;
- les services d'accompagnement.

Accueil en Centres d'Activités de Jour (CAJ) et en Logements Collectifs adaptés (LCA).

Cette équipe prend des décisions, qui accordent une autorisation d'entrée et fixent la catégorie de besoins d'encadrement, qui intervient dans le calcul des subventions accordées aux services CAJ et LCA.

Au total 794 décisions ont été notifiées.

L'équipe assure par ailleurs un rôle central dans le traitement des parcours d'admission, en lien avec les personnes en situation de handicap, leurs familles et les services, ainsi que dans la collecte et la structuration des données.

Liste d'attente centralisée.

Une analyse approfondie des listes de personnes adultes en situation de handicap en recherche d'un accueil de jour (CAJA) et/ou d'un logement collectif adapté (LCAA) a été réalisée. Cette analyse prend place dans une dynamique de coopération entre la COCOF et Iriscare pour parvenir à une liste d'attente centralisée. Celle-ci permettra d'améliorer la connaissance des besoins, de renforcer la transparence et la coordination entre acteurs et de soutenir une planification de l'offre de services pour l'ensemble de la Région bruxelloise (RB).

Gestion des admissions et des données.

Un important travail de fiabilisation des données a été mené. Ce travail de fond contribue directement à la qualité des informations et à la fiabilité des processus.

Occupation des structures pour les enfants.

Une réflexion a également été initiée pour le secteur des enfants, avec la réalisation d'un premier état des lieux visant à mieux suivre l'occupation des structures.

En 2026, les travaux se poursuivront avec l'automatisation des processus liés à la gestion des admissions et des données, ainsi que l'intégration de l'équipe au sein du service Accueil et Hébergement, afin de renforcer les synergies et le partage d'informations.

Call-center.

Cette mission vise à informer les personnes en situation de handicap, leur famille, les intervenants extérieurs et le public en général, de leurs droits et les aider à s'orienter dans le dédale des dispositifs d'aide, d'accompagnement et d'accueil existants à Bruxelles.

Elle est réalisée par 3 assistantes sociales qui assurent une permanence téléphonique, l'accueil des visiteurs sur rendez-vous et répondent aux questions posées via l'adresse e-mail centrale du service PHARE (info.phare@spfb.brussels).

PERSPECTIVES 2026

Dans la continuité de la déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune (2019-2024) stipulant que : « La compétence des aides individuelles aux personnes handicapées sera activée dans la perspective de son exercice le plus cohérent possible sur le territoire bruxellois », le service poursuivra en 2026 la préparation de la concrétisation du transfert des aides à l'emploi vers la Région bruxelloise, en étroite collaboration avec Actiris.

Concomitamment à l'extinction progressive des aides individuelles, le service sera amené à se restructurer à la faveur d'une approche plus transversale des matières résiduelles, et ce, en collaboration avec les services concernés de la DAPH.

SERVICE EMPLOI ET AIDES À L'INCLUSION (SEAI)

Sont agréés au 31 décembre 2025 :

- 12 entreprises de travail adapté (ETA) : 1.450 travailleurs en situation de handicap et 350 travailleurs encadrants ;
- 37 services d'Aide à l'inclusion de personnes en situation de handicap : 140 équivalents temps plein (ETP) et 3.063 personnes en situation de handicap accompagnées ;
- 6 associations spécialisées en accessibilité (agréées et non-subventionnées).

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

- Arrêté 2024/978 du 3 juillet 2025 modifiant des aspects techniques portant sur le fonctionnement des ETA.
- Projet d'arrêté 2025/2747 modifiant des normes des services de loisirs inclusifs.
- 7 arrêtés modificatifs et 1 arrêté de renouvellement.
- ETA : Arrêté 2025/1282 du Collège de la Commission communautaire française octroyant une subvention complémentaire pour l'exercice 2024 en faveur du secteur des entreprises de travail adapté agréées pour le renforcement du suivi social des personnes handicapées en vue de leur insertion durable dans le monde du travail dans le cadre du projet A000845 co-financé par le Fonds Social Européen. Le refinancement de l'intervention s'élève à un montant de 161.196 EUR en faveur du secteur.
- ETA : Arrêté 2025/2725 du Collège de la Commission communautaire française octroyant une subvention de crise exceptionnelle de 1.000.000 EUR destinée aux entreprises de travail adapté agréées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

- ETA : Arrêtés 2025/1675 et 2025/2574 du Collège de la Commission communautaire française chargé de la politique des personnes handicapées relatif à l'octroi de subventions à l'infrastructure aux entreprises de travail adapté agréées par la Commission communautaire française GROUPE FOES (0460.732.776) et TRAVIE (0420015938) concernant leurs demandes afférentes à l'année 2025, pour respectivement 111.782 EUR et 200.003 EUR.
- ETA: Arrêtés 2025/2673 à 2676 du Collège de la Commission communautaire française relatif un agrément complémentaire de l'ETA APAM (N° entreprise 406.772.468) situé à 1180 Bruxelles, de l'ETA APRE (N° entreprise 407.598.354) situé à 1190 Bruxelles, de l'ETA TRAVIE (N° entreprise 420.015.938) situé à 1070 Bruxelles et de l'ETA FERMES NOS PILIFS (N° entreprise 438.065.757) situé à 1120 Bruxelles pour un dispositif d'accueil pré-professionnel ou cellule d'accueil CAP.

PERSPECTIVES 2026

- Réflexions autour des possibilités de mise en œuvre d'un « New Deal » pour assurer la pérennisation des ETA bruxelloises.
- Modification de l'arrêté ETA 2018/2292 en vue d'implémenter définitivement la prime de fin d'année sectorielle de 8,33% qui fait l'objet d'un accord et d'un financement structurel.
- Deux renouvellements de convention pour les services d'Accueil familial.
- Amélioration des tableaux annexes aux rapports d'activités et concentration des données.

SERVICE INITIATIVES ET INFORMATION (SIID)

Cette année 2025 :

- 32 ASBL ont bénéficié d'une subvention en projets particuliers de courte durée (1 an) ;
- 1 ASBL a bénéficié d'une subvention en projet innovant (3 ans) ;
- 12 asbl ont bénéficié d'une subvention en projets particuliers agréés (5 ans) ; l'une d'elles gère deux subventions dans ce même cadre.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

Dans le domaine de la gestion des subventions.

Le service a subventionné des projets dans des secteurs très diversifiés : inclusion scolaire, sociale et culturelle, accompagnement, stages, activités d'utilité sociale, dont le baby-sitting, formation (portant notamment sur la transmission de compétences numériques et sociales dans le chef de jeunes présentant des troubles du spectre autistique), soutien, intégration professionnelle, sport, loisirs, accessibilité, vie affective et sexuelle, information, outils d'évaluation, accompagnement de personnes en double-diagnostic dans la perspective d'une mise au travail, accompagnement de personnes privées du langage oral par le recours à des systèmes alternatifs de communication, travail de renforcement de l'autonomie de personnes en situation de handicap en lien avec l'utilisation de matériel adapté (objets connectés, mise en réseau), organisation d'ateliers artistiques ou d'un festival de cinéma, valorisation de soutien aux aidants proches, campagne de sensibilisation visant à favoriser le vote par les personnes en situation de handicap.

Le service a poursuivi sa collaboration avec CAP48 dans le cadre du co-financement de 6 projets.

Par ailleurs, le service intervient dans le processus décisionnel relatif aux demandes de réduction d'impôts pour certaines libéralités fiscales. En 2025, 45 dossiers portant sur ce type de demandes ont été traités.

Dans le domaine de l'information liée au handicap.

Le service continue d'assurer le fonctionnement et la gestion des contenus du site handicap.brussels. Cela consiste notamment en :

- la gestion du contenu du site web : rédactions, veille informationnelle, mises à jour...
- la gestion des traductions en néerlandais, facile à lire et à comprendre (FALC) et langue des signes belge francophone : suivi des prestataires externes, mises en ligne des productions...
- le suivi technique du développement et de la maintenance du site : veille, suivi des prestataires externes...

Parallèlement à la gestion du projet handicap.brussels, le service a préparé et finalisé la fermeture du site Internet du service PHARE (www.phare.irisnet.be), devenu obsolète, et le transfert de ses contenus vers le site Internet général de la COCOF (www.ccf.brussels/service-phare).

Le service a également poursuivi sa mission d'information générale pour le service PHARE, via différents canaux : sites internet, réseaux sociaux, communications directes aux associations, séances d'information, présence sur des événements, etc.

PERSPECTIVES 2026

Dans le domaine de la gestion des subventions.

Le service s'inscrit dans une réflexion sur l'adaptation des modes de subventionnement, notamment en permettant à une ASBL ayant bénéficié d'une subvention récurrente, portant sur un même objet ou une même activité, de bénéficier d'un régime davantage pérenne.

Dans le domaine de l'information liée au handicap.

Le service poursuivra :

- la mise en œuvre du projet handicap.brussels, tant via le site (traductions, ouverture de pages « Actualités »...) que via d'autres canaux (Call-center...);
- sa mission d'information générale pour le service PHARE, soutenant la communication externe à chaque fois que cela sera nécessaire.

SERVICE ETOILE POLAIRE

L'Étoile polaire est un centre pour enfants déficients auditifs, trisomiques et/ou présentant des troubles du langage et d'apprentissage, troubles dys, adultes déficients auditifs, et enfants et adultes présentant un trouble de la voix.

L'équipe du Centre pluridisciplinaire d'inclusion (CPI) compte actuellement 18 personnes : des logopèdes, des psychologues, des kinésithérapeutes, du personnel administratif, un médecin ORL, une assistante sociale, une ergothérapeute et des audiologues.

En 2025, elle est passée de 15 à 18 personnes. Par ailleurs, deux agents ont été statutarisés.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

Prestations intra-muros.

- Anamnèses en vue d'un suivi ou d'une réorientation : 29.
- Bilans effectués dans le cadre d'un projet d'inclusion éventuel après anamnèse : 20 (259 séances).
- Bilans et protocoles d'orientation dans l'enseignement spécialisé (types 1, 2, 7 et 8).
- Prestations réalisées auprès des enfants et des adultes bénéficiant d'un projet d'inclusion : 88 bénéficiaires suivis en pluridisciplinarité à raison de plusieurs séances par semaine dans le cadre d'un projet d'inclusion, pour un total comptant 5.860 prestations.
- Consultations prestées par le médecin ORL : 232.
- Prestations effectuées par les audiologues en dehors des consultations ORL : 278.

Le projet d'inclusion des bénéficiaires est composé de :

- bilans et suivis pluridisciplinaires : consultations médicales ORL, suivis audiométriques, suivis logopédiques – psychologiques – kinésithérapeutiques – ergothérapeutiques, accompagnement social ;
- nombreuses démarches sociales et administratives effectuées au cours de l'année par chaque membre de l'équipe ;
- groupes de parole pour les parents des enfants suivis.

Les différents membres de l'équipe assurent :

- les missions susmentionnées ;
- la collaboration avec différents services appartenant au réseau comme les CPMS, les SA, les hôpitaux, les écoles, les crèches, l'APEDAF, l'ONE ;
- les partenariats avec les pôles territoriaux, particulièrement avec le pôle de Bruxelles-Nord ;
- la réalisation/l'achat de son matériel thérapeutique.

Afin de répondre à la demande du public et de maintenir notre capacité d'accompagnement à son meilleur niveau :

- gestion de la liste d'attente.

Afin de garantir un climat d'accueil et de convivialité avec nos bénéficiaires et leur famille au sein du centre :

- organisation d'une activité pour "Les aidants proches" (octobre 2025) ;
- organisation d'une activité à l'occasion de la fête de "St-Nicolas" (décembre 2025) ;
- organisation d'une activité en collaboration avec les "Jeunesses Musicales" (juin 2025) ;
- organisation d'une fête de la trisomie 21 avec les patients actuels et les anciens patients (avril 2025) ;
- organisation d'une soirée TEFF organisée au Centre Culturel de Berchem-Sainte-Agathe au profit des familles du centre (mai 2025) ;
- organisation d'un repas de Noël organisé pour les adultes implantés cochléaires : moment de partage entre adultes sur leurs défis au quotidien.

Afin de garantir un fonctionnement d'équipe professionnel, efficace, dynamique et chaleureux : réunions d'équipe hebdomadaire et deux réunions institutionnelles par an.

Prestations extra-muros.

Il s'agit du travail dans le réseau et le milieu de vie du patient avec pour objectif de sensibiliser, informer, guider, accompagner les partenaires concernés afin d'installer les conditions favorables à une inclusion scolaire et sociale optimale.

Ces démarches se font en partenariat avec la famille, les services d'accompagnement (SA), les écoles/universités, les pôles territoriaux (PT), le milieu professionnel du bénéficiaire, les crèches, les centres de réadaptation ambulatoire (CRA), les médecins, les hôpitaux....

• Enfants :

- interventions en crèches ;
- interventions dans les écoles : il s'agit de prestations régulières (hebdomadaires – aménagements raisonnables) ou occasionnelles (réunions de concertation, sensibilisation au handicap, formation à la communication alternative et améliorée (CAA), aux appareils auditifs et système FM...);
- accompagnement à l'école de deux enfants passant leur CEB ;
- activité thérapeutique extraordinaire : organisation d'un stage pour les enfants durant les vacances scolaires (juillet 2025) ;
- activité à l'extérieur pour enfants déficients auditifs pour les observer et les aider en situation réelle (exemple : cours de céramique en groupe) ;
- réunions d'intervision avec l'équipe pluridisciplinaire de St-Luc (consultations pluridisciplinaire pour enfants avec trisomie), avec l'équipe ORL de l'UZ-VUB (avril 2025), avec l'hôpital Saint-Pierre (consultation trisomie 21), avec l'équipe du Pôle Territorial Bruxelles-Nord (plusieurs par an) ;
- collaborations très régulières avec le SAPHAM, le SAPHIR, la crèche La Court'Echelle, la crèche Les Pilous, l'école Aurore (réunions, animations, cours de LPC), l'école Les Lilas, l'Institut Alexandre Herlin.

• Adultes :

pour les adultes, les missions relèvent de l'information, de la mise en place d'aménagements dans différents milieux de vie et de l'accompagnement dans des situations problématiques du quotidien. Organisation de sorties pour les mettre en situation réelle (juillet : boire un verre en terrasse bruyante ; octobre : visite de la Basilique de Koekelberg ; regarder un film).

Activités favorisant la visibilité externe du centre.

- Contact avec la cellule « Communication » pour l'élaboration d'un logo, site Internet...
- Finalisation, impression et diffusion des dossiers "Trisomie 21" à destination de nos différents partenaires (écoles, crèches, SA, au sein de l'administration...).
- Participation aux réunions de concertation sociale de la commune de Berchem-Ste-Agathe : coordination 1082 (elle rassemble des travailleurs de la commune travaillant dans le social).
- Participation à la journée thématique de la Coordination 1082 : « Mieux aider les personnes isolées » (novembre 2025).
- Participation au conseil consultatif de l'Égalité des chances de la commune de Berchem-Ste-Agathe.
- Participation aux réunions de l'AG plateforme handicap (PAH).
- Participation aux réunions de la Société Belge d'Audiophonologie.

- Participation aux réunions du Bureau International d'Audiophonologie (BIAP).
- Participation de l'assistante sociale au groupe « ESPAS » qui rassemble les assistantes sociales de la Belgique francophone liées au monde de la surdité.
- Organisation, avec l'administration, de l'événement sur la surdité « La COCOF fait son cinéma » (décembre 2025).
- Accueil régulier de stagiaires en logopédie et en ergothérapie, occasionnel en psychologie : collaboration avec l'Université libre de Bruxelles, avec la Haute Ecole Léonard de Vinci, avec l'UCL.
- Ciné-Club organisé par l'ONE pour les PEPs (agents ONE des consultations) et les professionnels de l'accueil : visionnage d'un documentaire, présentation du centre, séance questions-réponses.
- Participation à la journée mondiale du handicap via notre présence à la journée sur l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation de handicap (décembre 2025).
- Formation donnée par deux thérapeutes à la COBEFF (Coordination bruxelloise pour l'emploi et la formation des femmes) sur la trisomie 21 et l'inclusion (mars 2025).
- Participation au groupe de travail inter-administrations sur le remboursement des séances de logopédie monodisciplinaire pour les enfants ayant un QI inférieur à 70.
- Animation d'un séminaire à l'UCL pour former de futurs logopèdes sur l'Évaluation et la Rééducation logopédique d'adultes sourds avec un implant cochléaire (mars 2025).

Formations (collectives et individuelles).

- Formations intra-muros pour toute l'équipe : cours de langue des signes.
- Formations extra-muros pour les audiologues et logopèdes : formation produits Resound, formation BAHA chez Cochlear, SONOVA Wavre, SONOVA Grand-Bigard, OTICON, APPEA.
- Formation extra-muros pour le médecin ORL et les logopèdes : « L'évaluation et la rééducation logopédique d'adultes sourds avec un implant cochléaire » (UCL), GEORRIC (« Lien entre orthophoniste et régleur de l'implant »), colloque du BIAP (Bureau de la Société belge d'Audiophonologie) : « State of the art et avenir des soins auditifs et de l'adaptation des prothèses auditives » (décembre 2025), formation « musique et toute petite enfance ».
- Formations suivies par les psychologues : « Troubles du comportement chez les jeunes enfants : adaptation et scolarisation » (APPEA), « Aidants-proches/frères/sœurs : comprendre et accompagner » (APPEA, janvier 2025), Groupe Barkley et PEPS – « programme d'entraînement aux habiletés parentales de référence pour les parents d'enfants avec TDAH », « Compétences émotionnelles chez l'enfant : définition, développement, évaluation » (APPEA, avril 2025) ;
- Formations extra-muros suivies par un ou plusieurs thérapeutes : conférences, colloques, webinaires...
- Formations organisées par la COCOF : secourisme, EPI, gestionnaire EPI, management...

PERSPECTIVES 2026

- Poursuite des prestations pluridisciplinaires intra et extra muros liées à notre objectif d'inclusion des enfants avec une trisomie et/ou une déficience auditive et/ou un trouble du langage et/ou d'apprentissage et des adultes porteurs d'un(deux) implants cochléaires, dans la société.
- Organisation de stages pour les enfants durant les vacances scolaires (juillet 2026).
- Organisation d'une activité pour "Les Aidants proches" (octobre 2026).
- Organisation d'une activité à l'occasion de la fête de "St-Nicolas" (2 décembre 2026).
- Planification de différentes activités conviviales pour les adultes avec un implant cochléaire.
- Planification de différentes mises en situation pour les adultes avec un implant cochléaire: visites culturelles pour tester leurs capacités auditives dans la vie réelle.
- Diffusion à plus large échelle des dossiers sur la trisomie 21 et publication sur le site de la COCOF.
- Rédaction d'un dossier d'information sur la déficience auditive.
- Formation pour les apprenants de la COBEFF.

- Elaboration d'un logo et site Internet, d'une présence sur les réseaux sociaux en collaboration avec la cellule Communication.
- Fête des familles extraordinaires (avril 2026).
- Formations/recyclages.
- Elargissement de notre réseau de partenaires.
- Réflexion par rapport à l'élargissement de nos missions.
- Poursuite de la collaboration avec l'ONE. Rédaction d'un article dans la revue Flash Accueil de l'ONE pour présenter notre centre et le travail d'inclusion des enfants en situation de handicap.
- Planification des réunions annuelles avec nos partenaires - UCL équipe pluridisciplinaire pour les enfants porteurs de trisomie 21 (avril 2026), UZ-VUB: service ORL (mai 2026), équipe du centre d'audiophonologie de l'UCL, Pôles Territoriaux...

MAISON BRUXELLOISE DE L'AUTISME

La Maison de l'Autisme se positionne comme un hub bruxellois dédié à l'autisme, à la fois physique et digital, visant à centraliser l'information, faciliter l'orientation et renforcer les liens entre les acteurs du secteur.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

En 2025, la Maison de l'Autisme a poursuivi le développement de ses outils numériques en tant que point d'entrée central pour les usagers :

- le site Internet a été régulièrement mis à jour (agenda, actualités, dossiers thématiques, annuaire) ;
- l'adresse de contact générale a généré près de 1.000 demandes émanant de personnes autistes, de familles et de professionnels ;
- la base de données des acteurs a été enrichie afin d'améliorer la lisibilité de l'offre existante à Bruxelles ;
- différents contenus visant à mettre en avant l'autodétermination de la personne autiste ont également été diffusés.

Par ailleurs, la Maison de l'Autisme a renforcé son ancrage dans le réseau bruxellois à travers l'organisation et la participation à de nombreuses rencontres sectorielles, ainsi que des collaborations avec des associations, des professionnels et des initiatives existantes.

Ces actions ont contribué à positionner la Maison de l'Autisme comme un acteur de mise en réseau et de coordination au sein du secteur.

Les activités ont été progressivement déployées sur le site du Château des Trois-Fontaines, qui constitue un premier ancrage physique du projet : conférences, ciné-débats, événements de sensibilisation, rencontres. La salle Zen (espace Snoezelen) a été consolidée avec l'acquisition de matériel sensoriel adapté.

L'ensemble des actions représente un volume de **289 heures d'activités cumulées** pour **735 participations** sur l'année, avec des formats variés (conférences, formations, groupes de parole, ateliers et événements).

PERSPECTIVES 2026

En 2026, la Maison de l'Autisme poursuivra la consolidation de son positionnement comme **point de référence à Bruxelles** en matière d'autisme. L'objectif est de renforcer sa fonction de centralisation de l'information, de coordination des acteurs et de mise en réseau, en lien étroit avec les initiatives existantes.

Une attention particulière sera portée à la structuration du dispositif d'information et d'orientation, notamment à travers l'amélioration continue du site Internet et de l'annuaire.

L'année 2026 visera à structurer et pérenniser le projet de manière globale.

Parallèlement, l'offre d'activités sera pérennisée en lien avec les besoins identifiés : formations, groupes de parole, dispositifs de pair-aidance, activités liées aux loisirs et au répit.

Le développement et la diversification des partenariats (associatifs, institutionnels, académiques) resteront une priorité.

Dans cette perspective, l'engagement d'un assistant social et la mise en place d'un comité consultatif scientifique (CCS) constituera une étape clé.

Enfin, nous poursuivrons les réflexions sur l'évolution du projet à moyen et long terme, notamment en ce qui concerne :

- son **périmètre** (évolution éventuelle vers une approche plus large du handicap ou des besoins spécifiques) ;
- ses **modalités de financement** et ;
- son **positionnement institutionnel**.

L'objectif est de garantir la cohérence entre les ambitions du projet, les besoins du terrain et les moyens disponibles.

DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

94



Pour la Direction d'administration,
Bernadette LAMBRECHTS,
Directrice d'administration faisant fonction

INTRODUCTION DE LA DIRECTRICE D'ADMINISTRATION	95
BUDGET	96
SERVICE POLITIQUES SOCIO-CULTURELLES, JEUNESSE ET SPORT	97
SERVICE AFFAIRES CULTURELLES GÉNÉRALES	103

INTRODUCTION DE LA DIRECTRICE D'ADMINISTRATION

Pour la direction d'administration (DA) Affaires culturelles et socio-culturelles, Jeunesse, Sport et Tourisme social, 2025 a été une année de soutien des politiques culturelles et socio-culturelles mises en place ces dernières années. Malgré le contexte politique, les équipes ont poursuivi leurs missions avec engagement afin d'apporter l'aide et le soutien nécessaires aux projets culturels associatifs bruxellois.

Au sein du service Affaires culturelles générales, la politique de stabilisation des opérateurs culturels mise en œuvre dans le cadre du règlement des conventions pluriannuelles adopté en octobre 2021 a permis de maintenir l'organisation de nombreux projets comme des ateliers créatifs, des spectacles de théâtre, etc.

Les opérateurs culturels ont bénéficié d'une plus grande liberté de création, soutenus par la stabilité du subside pluriannuel. Leurs démarches artistiques, notamment en médiation culturelle, ont bénéficié à de nombreux Bruxellois, qui ont profité d'activités variées de qualité.

Le service Politiques socio-culturelles, Jeunesse et Sport poursuit, quant à lui, son engagement en faveur d'activités culturelles, éducatives et sportives accessibles à tous.

Cette année, plusieurs initiatives emblématiques ont été mises à l'honneur.

La journée « Place aux enfants » a célébré ses 20 ans, offrant, depuis 1995, l'occasion aux enfants de découvrir, le temps d'une journée, des lieux-clés de la vie politique, sociale, économique et culturelle. De même, l'initiative « Bruxelles Babel » a célébré sa 40^{ème} édition, permettant aux jeunes de s'approprier la scène culturelle.

Autant d'initiatives qui s'inscrivent durablement dans le paysage socio-culturel bruxellois et qui souligne l'investissement du service dans la création d'événements pérennes.

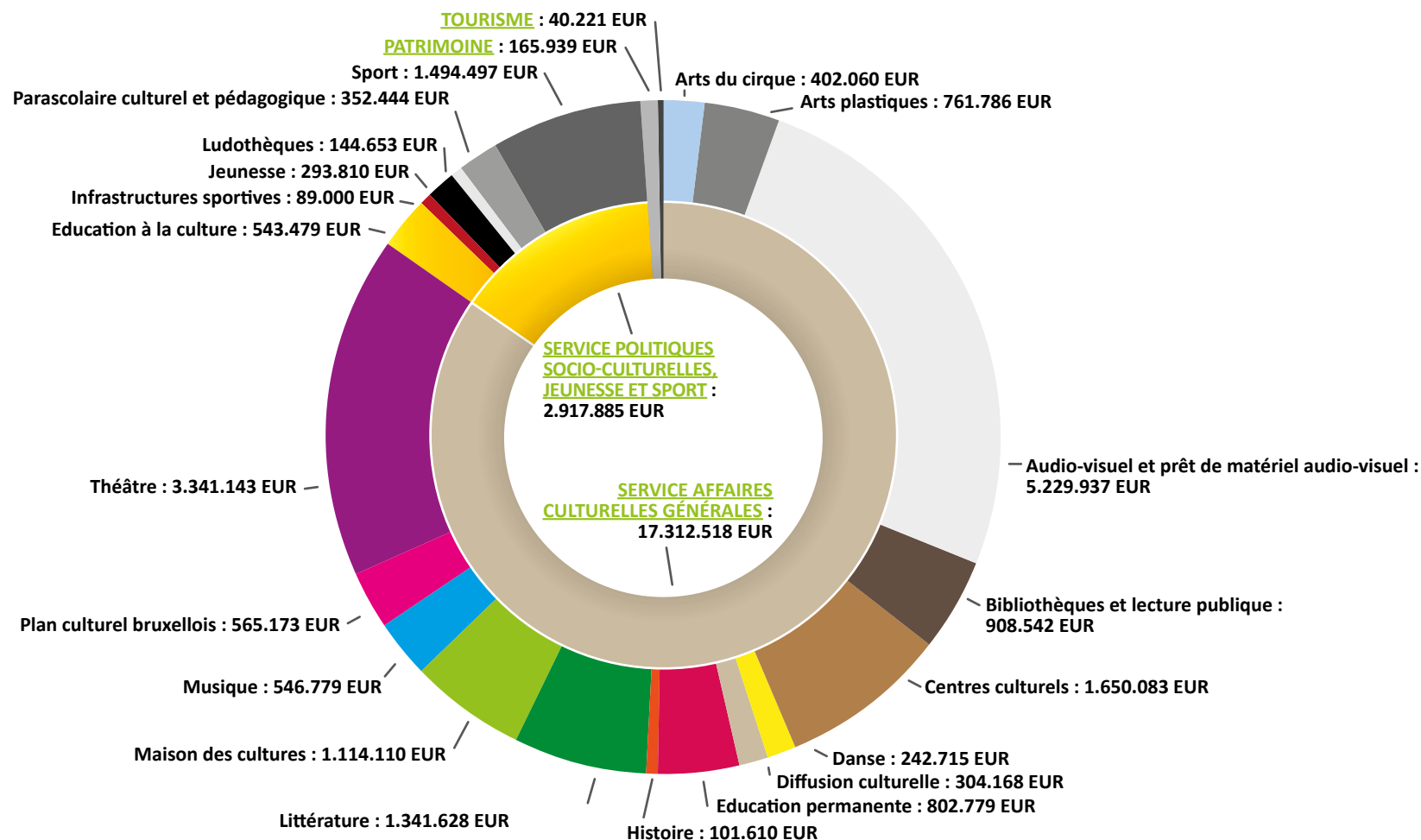
Ainsi, notre DA s'engage chaque jour à soutenir la vitalité culturelle et socio-culturelle de notre région en accompagnant et en valorisant les associations porteuses de projets répondant aux besoins et aux attentes des Bruxellois.

Pour la Direction d'administration,
Bernadette LAMBRECHTS,
Directrice d'administration faisant fonction

BUDGET

DÉPENSES ENGAGÉES EN 2025 RÉPARTIES PAR SECTEUR

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, SOCIO-CULTURELLES, DU SPORT ET DU TOURISME SOCIAL : 20.436.565 EUR



SERVICE POLITIQUES SOCIO-CULTURELLES, JEUNESSE ET SPORT

Ce service est composé des secteurs suivants :

SECTEUR « LUDEO », LE CENTRE DE RESSOURCES LUDIQUES DE LA COCOF

- Promotion du jeu auprès de tous les publics de la Région bruxelloise et sa valorisation en tant qu'objet culturel, soutien aux apprentissages et créateur de liens au service d'un mieux vivre ensemble.
- Une collection de près de 2.000 jeux de société modernes disponibles gratuitement pour les professionnels.
- 34 ludothèques reconnues et subsidiées pour leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.
- Un soutien financier à l'organisation d'événements ludiques comme le Brussels Games festival et les Rencontres Jeu T'aime.
- Un accompagnement spécialisé et des formations sur mesure pour les associations souhaitant développer des projets ludiques avec leurs publics.

SECTEUR JEUNESSE

- Soutien aux associations de jeunesse qui promeuvent l'éveil à la citoyenneté et à l'esprit critique des jeunes, l'accès à l'information, le développement de l'expression artistique et des projets réalisés par et/ou avec les jeunes.
- Soutien matériel aux associations agréées FW-B (organisation de jeunesse, maison/centre de jeunes et hébergement de jeunesse) avec l'appel à projets "Aménagement et amélioration des installations".

SECTEUR EDUCATION À LA CULTURE

- Des projets culturels et artistiques dans les écoles francophones bruxelloises en partenariat avec des ASBL.
- Des thématiques de projets regroupées en 4 catégories : Arts, Citoyenneté, Lecture et Sciences & créativité.
- 120 candidatures analysées et 91 projets retenus pour l'année scolaire 2024-2025.
- 63 projets subsidiés en Arts, 9 en Lecture, 13 en Citoyenneté, 6 en Science & créativité.

SECTEUR PARASCOLAIRE PÉDAGOGIQUE

- Aide aux associations qui contribuent à :
 - soutenir des projets d'écoles de devoirs ainsi que la coordination des écoles de devoirs.
 - favoriser la réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire des jeunes.
 - soutenir des projets pédagogiques, tels que des expériences de tutorat (encadrement de jeunes par des étudiants bacheliers), des programmes de propédeutiques (cours préparatoires assurant une meilleure transition du secondaire vers l'enseignement supérieur ou universitaire) et autres initiatives de soutien scolaire.
- Budget total utilisé : 312.886 EUR.

CENTRE BRUXELLOIS DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CBDP)

- 30.000 ressources pratiques et théoriques, manuels scolaires et outils pédagogiques à destination des étudiants, enseignants, formateurs, animateurs, parents...
- Un large choix d'une centaine de périodiques.
- Plus de 60 nouveautés chaque mois.
- Des ressources et animations en philosophie et éducation à la citoyenneté mondiale.

SECTEUR SPORT

- 175 clubs sportifs bruxellois soutenus dans le cadre de l'aide aux frais de fonctionnement des clubs sportifs. Ces clubs sont dans toute une série de disciplines, comme le football, le basket ou des sports moins connus comme l'aviron et le skateboard.
- L'appel à projets "Sport au féminin" a récolté 55 candidatures et 45 projets ont été soutenus. Ces projets permettent à différentes femmes de pratiquer un sport à un tarif accessible.
- 79 projets financés dans le cadre des 6 axes prioritaires des initiatives sport pour tous.

Ces 6 axes sont :

1. La promotion du sport et de la mixité sociale.
 2. Sport senior et sport santé.
 3. Sport et lutte contre l'exclusion sociale.
 4. Sport, éducation et fairplay.
 5. Sport et mixité de genre.
 6. Handisport, sports adaptés, inclusion de personnes porteuses d'un handicap.
- L'appel à projets "Achat de matériel d'investissement et/ou petits travaux" a permis à 32 associations d'améliorer la qualité de leur équipement.

PROJET 2025 MIS À L'HONNEUR

Sport au féminin : un dispositif pour renforcer l'accès des femmes au sport à Bruxelles.

Origine

L'appel à projets « Sport au féminin » a été lancé en 2007. Depuis sa création, ce dispositif a évolué, tant dans ses objectifs que dans les moyens qui lui sont consacrés.

Aujourd'hui, un budget de 400.000 EUR est alloué chaque année à cet appel à projets, témoignant de l'engagement constant de la COCOF en faveur de l'accès des femmes à la pratique sportive.

Contexte

Les inégalités entre les hommes et les femmes se manifestent dans de nombreux domaines de la société et le secteur du sport n'y fait pas exception. Les femmes pratiquent en moyenne moins de sport ou d'activités physiques que les hommes et sont moins nombreuses à être affiliées à un club sportif.

Ces écarts existent également au sein même de la population féminine. En effet, le niveau de diplôme et les revenus influencent fortement l'accès à la pratique sportive : les femmes moins diplômées ou disposant de revenus plus faibles ont davantage de difficultés à pratiquer une activité physique régulière.

Le sport constitue ainsi un domaine où les inégalités sociales et de genre se reflètent particulièrement. Compte tenu de son rôle émancipateur ainsi que de ses nombreux bienfaits sur la santé physique et mentale, la réduction des inégalités qui limitent l'accès des femmes à la pratique sportive représente une priorité pour la COCOF.

Objectif

L'appel à projets « Sport au féminin » vise à promouvoir la pratique individuelle et/ou collective d'activités physiques et sportives auprès des femmes âgées de 18 ans et plus, en accordant une attention particulière aux femmes en situation de précarité, dans l'ensemble des quartiers de la Région bruxelloise.

Pour atteindre cet objectif, les projets proposés doivent s'articuler autour de deux volets complémentaires :

- l'organisation régulière d'activités sportives, à raison d'au moins une séance hebdomadaire ;
- la mise en place d'au moins une activité de découverte sportive organisée en dehors du lieu habituel de pratique, en collaboration avec des clubs sportifs ou autres associations

Cette démarche vise à encourager les participantes, à diversifier leurs pratiques et à découvrir de nouvelles disciplines sportives.

Chiffres

En 2025, 55 associations bruxelloises ont introduit un projet. Parmi elles, 45 ont été sélectionnées par le jury, pour un montant total de 341.350 EUR.

Exemples de projets

L'ASBL Byrrrh & Skate, spécialisée dans la pratique du skateboard, propose des initiations à destination d'un public féminin à Anderlecht.

L'ASBL Esprit Santé organise des cours de yoga et de remise en forme à Anderlecht. Elle a également permis aux participantes de découvrir une autre discipline sportive, le kayak, lors d'une activité organisée sur le canal.

L'ASBL Interpôle, située dans la commune de Bruxelles, propose des cours de yoga destinés aux femmes de l'association. Elle organise également des activités de boxe et de self-défense, qui rencontrent un franc succès auprès des participantes.



ASBL Byrrrh & Skate



ASBL Esprit Santé

À travers l'appel à projets « Sport au féminin », la COCOF réaffirme son engagement en faveur de l'égalité d'accès à la pratique sportive.

En soutenant des initiatives variées et ancrées dans les réalités de terrain, ce dispositif contribue à lever les freins sociaux, économiques et culturels qui peuvent limiter la pratique sportive des femmes.

Au-delà de l'activité physique, il favorise également la confiance en soi, le lien social et l'émancipation des participantes dans l'ensemble de la Région bruxelloise.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

- Une vingtaine de groupes d'étudiants bruxellois ont été reçus au CBDP dans le cadre de leur formation.
- Près de 4.000 ressources pédagogiques ont été empruntées au CBDP.
- Le CBDP a reçu près de 2.000 visiteurs.
- Plus de 493.000 EUR ont été utilisés pour subsidier les projets culturels dans les écoles.
- 217 classes ont participé aux projets de « La Culture a de la Classe », soit 4.000 élèves !
- 93.000 personnes sont touchées et 64.000 jeux sont prêtés à travers le réseau des 34 ludothèques subsidiées par Ludeo.
- 37 chroniques ludiques hebdomadaires et 2 dossiers-jeux ont été publiés dans le Deuzio et dans la Libre Belgique (tirage à 180.000 exemplaires), ainsi que 24 chroniques ludiques dans le JDE (+ de 75.000 lecteurs par parution).
- Les Rencontres Jeu T'aime à La Maison de la Création - Bockstael, c'est 25 stands ludiques, 60 animateurs et 600 visiteurs.
- 22 accompagnements de projets ludiques menés.
- 26 séances de formation et coachings pour 406 professionnels.
- 623 professionnels accueillis lors des permanences.

- 980 jeux prêtés aux professionnels.
- 60 opérateurs ont été retenus dans le cadre du programme de soutien aux projets d'écoles de devoirs pour l'année scolaire.
- 8 projets ont été retenus par le secteur APP dans le cadre du programme de soutien pédagogique.
- Plus de 215.000 EUR ont été utilisés pour subsidier les projets orientés essentiellement vers l'aide immédiate aux devoirs et à la réussite scolaire.
- Plus de 97.000 EUR ont été octroyés à des associations développant des projets pédagogiques innovants (tutorat, propédeutiques).

PERSPECTIVES 2026

Ludeo

- Subsidiation des ludothèques et autres projets ludiques.
- Réflexion sur un projet pour 2027 qui remplacerait l'événement des Rencontres Jeu T'aime.
- Réalisation d'un fascicule "Jeux coups de coeur" des ludothèques et professionnels qui utilisent le jeu dans leurs pratiques.
- Collaboration à "La semaine du Jeu" en mai 2026.
- Poursuite du dispositif de formation, coaching et accompagnement de projets ludiques.
- Organisation d'un double workshop interactif en novembre 2026 à la Maison de la Création.

CBDP

- Réflexion sur l'évolution des missions du CBDP.
- Reprise des animations en philosophie et citoyenneté mondiale (CBDP).
- Mise en place d'un nouveau site web (Portail PMB)(CBDP).

Education à la Culture

- Célébration des 25 ans du secteur Education à la Culture.
- Alimentation de la section "projet" du site web du secteur Education à la Culture.



SERVICE AFFAIRES CULTURELLES GÉNÉRALES

Ce service est composé des secteurs suivants :

Arts visuels

- Soutien et participation à 2 prix d'art contemporain et à 1 prix de bande dessinée.
- Soutien à un festival (arts numériques/arts urbains) et à 2 parcours d'artistes communaux.
- Soutien à 26 structures programmant des expositions et à leurs activités de médiation (ateliers, publications, visites guidées...).

Danse

- Soutien à la diffusion de spectacles chorégraphiques sur 9 scènes bruxelloises dans le cadre du Réseau des Scènes chorégraphiques.
- Soutien à 2 festivals : l'un de Hip-Hop et l'autre d'art performance.
- Soutien à 6 activités de médiation culturelle : résidences artistiques, ateliers de cocréation, animations dansées pour les bambins.

Musique

- Soutien à 17 festivals de musique, tous genres confondus.
- Soutien à 15 activités de médiation culturelle à l'attention de publics spécifiques (LGBTQIA+, jeunes dans et hors cadre scolaire, personnes en situation de handicap, en prison, à domicile...).
- Soutien au fonctionnement de 13 cafés-théâtres et au financement du festival « Bruxelles sur Scènes » qui leur est dédié.

Audiovisuel

- Soutien à 22 festivals de cinéma, tous genres confondus : BIFFF, Court mais Trash, Brussels Art Film Festival, Anima, Millenium, etc.
- Soutien à 11 activités de médiation, de diffusion et de promotion : Les Samedis du Ciné, Ciné-soupe, Cinéfiltres, Écran large sur tableau noir, etc.
- Soutien à 3 activités d'accompagnement de projets audiovisuels (ateliers ou laboratoires) : Centre de vidéo de Bruxelles, Centre bruxellois de l'audiovisuel, Atelier Graphoui.
- Soutien à BX1 (média de proximité en télévision et en radio).
- Aide à la diffusion de films de qualité via le RACC.
- Festival Cinemamed.
- Service de prêt de matériel audiovisuel.

Théâtre et Cirque

- 18 projets de médiation culturelle sous diverses formes.
- 6 bureaux de diffusion/d'accompagnement/de production.
- 3 festivals d'émergence artistique et 1 festival féministe.
- Octroi de 2 nouveaux labels I.M.P.A.C.T. : "Méduse.s" de l'ASBL What'sUp?!, collectif La Gang et "As Salem Aleykoun" de l'ASBL Le Rideau de Bruxelles, collectif Le Sbeul.
- 2 labels soutenus une 2^{ème} année.
- 7 lieux de résidence artistique.

Règlements théâtre et danse

- Plus de 250 animations réalisées pour environ 4.500 élèves via l'Initiation scolaire.
- 23 spectacles pour plus de 200 représentations soutenues en Mobilité à l'étranger.
- 18 jeunes artistes soutenus via le Fonds d'acteurs, soit 18 contrats d'engagement et 886 jours de travail.

Théâtre jeune public

- 454 représentations soutenues dans le cadre des programmes Spectacles à l'Ecole et 187 dans le cadre des Tournées Art & Vie.
- Soutien à l'organisation de la Vitrine Chanson et Musique à l'Ecole.

- Soutien à 3 lieux de diffusion de la marionnette.

Théâtre amateur

- Soutien à l'Association Bruxelloise et Brabançonne des Compagnies Dramatiques.
- 33 compagnies participant au Tournoi du théâtre amateur de la COCOF.

La Guinguette

- Organisation d'animations artistiques et culturelles dans les maisons de repos de CPAS.
- 1 spectacle en grand salle.

Plan culturel

- Soutien à 30 projets d'envergure régionale : Bruxelles 2030, Visit Brussels, COOP, Les Meutes, Mediadiversity...
- 10 projets « Art, Culture et Thérapie » : Clowns sans frontières, Empathicclowns, Fables rondes...

Education permanente

- 40 projets soutenus favorisant l'expression citoyenne, la formation d'adultes, l'intergénérationnel, l'égalité hommes-femmes, la mixité sociale... : dont les ASBL Âges et Transmission, 1 Toit 2 Âges, CBAI, CEMEA, Centre féminin d'Education permanente...
- 47 ateliers créatifs.

Patrimoine

- Valorisation de 20 projets prônant le patrimoine bruxellois dont le Banad Festival et l'Ante Festival.
- Soutien à 7 cercles d'histoire locale permettant la publication de 23 périodiques, l'organisation de 32 visites guidées et 6 de conférences.
- Soutien à 10 organisations folkloriques bruxelloises dont la Zinneke et l'Ommegang.

Littérature

- Valorisation de 16 associations encourageant la langue française en Région bruxelloise.
- Soutien dans l'organisation de 3 festivals dont, le festival Ô tour des Contes, 2 concours d'écriture, l'un chapeauté par l'association Ajile et l'autre par la Maison de la Francité et 115 activités littéraires.
- Soutien à la promotion de la lecture, l'écriture et la littérature en milieu carcéral grâce au travail de l'association du Théâtre de la Chute.

Lecture publique

- 55 bibliothèques publiques soutenues pour leur fonctionnement, leurs investissements et leurs animations.
- 5 ASBL de promotion de la lecture.
- Achat et diffusion de prix littéraires dans les sections Jeunesse des bibliothèques via le Prix Versele.

Diffusion culturelle et Centre culturels

- 14 centres culturels bruxellois (dont le Centre culturel Jacques Franck à Saint-Gilles et Archipel 19, Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et Koekelbreg...).
- 3 Maisons des Cultures (Maisons des cultures et de la Cohésion sociale de Molenbeek et de Saint-Gilles, Maison des cultures Nomade-s).
- Soutien à 41 associations pour leurs activités culturelles, socio-culturelles (telles que les festivals Afrodisiac et Game ovaires, l'élaboration de la revue Amour et Sagesse...).

Conventions (tous secteurs)

- 57 conventions pluriannuelles nous lient avec des opérateurs culturels bruxellois.
- Aucune demande de convention n'a pu être prise en compte en 2024.
- 9 opérateurs bruxellois ont introduit une demande pour être conventionnés en 2025.

PROJET 2025 MIS À L'HONNEUR

Le service Prêt de matériel audiovisuel de la COCOF.

Vous êtes une ASBL (culturelle, sociale, sportive ou de jeunesse), un artiste affilié à une ASBL ou une école francophone ? Vous êtes établi en Région de Bruxelles-Capitale et vous avez besoin de matériel de qualité pour vos projets et événements ?

Nous vous invitons à découvrir notre service Prêt de matériel audiovisuel (SPMA) !



Le principe

Le service met à disposition du matériel audiovisuel professionnel à des prix démocratiques pour des productions audiovisuelles ou des événements organisés par les bénéficiaires.

Notre offre couvre de nombreux domaines : éclairage, audio, vidéo, projection et traitement de l'image et mixage studio.

Nous veillons systématiquement à proposer des alternatives adaptées, que vous soyez débutant ou professionnel, avec des options configurées selon votre budget.

Vous y trouverez par exemple :

- du matériel pour captation de tournage et de shooting : éclairage, caméras 5K, tables de mixage vidéo ;
- du matériel de production musicale : moniteurs de studio, DAW contrôleur ;
- du matériel d'éclairage de scène pour théâtre et concerts ;
- du matériel audio de sonorisation pour tous types d'événements, du concert intimiste aux grandes scènes ;
- du matériel de DJ : contrôleurs, platines (vinyles, CD, USB) et éclairages dédiés ;
- du matériel pour effets d'ambiance : machines à fumée (fumée basse, brouillard), effet de vague d'eau, boule à facettes LED, diffuseur de bulles de savon, etc.) ;
- des projecteurs vidéo à lampe et laser.

Un catalogue à la pointe

Chaque année, le service investit pour répondre aux mieux à vos besoins ou remplacer le matériel obsolète.

En 2025, le SPMA a notamment acquis :

- une sono professionnelle pour grands événements ;
- une régie talkie-walkie professionnelle ;
- une optique ultra-courte pour nos projecteurs à haute puissance ;
- une table de mixage vidéo plus performante ;
- de nouveaux Ecrans 55 pouces (Moniteurs-TV) et des platines DJ.

Consultez notre catalogue complet sur : <https://spma.ccf.brussels/fr/>

Plus qu'un service de prêt : une expertise à votre service

Avec plus de **3.100** ASBL inscrites, le service est devenu un partenaire incontournable du paysage bruxellois.

En 2025, nous avons réalisé **380 mises à disposition de matériel**. Notre expertise a ainsi bénéficié à des festivals de renom (Cinéamed, Anima, Francofaunes, BIFFF, BRIFF), à des salles de concert et théâtres (Botanique, Théâtre 140), ainsi qu'à des centres culturels comme Le Senghor.

Nous soutenons également les médias (Radio Campus, Radio NFO), le secteur associatif, les maisons de jeunes et le milieu scolaire (écoles de cirque, sections audiovisuelles).

Enfin, des ASBL de production musicale et, plus récemment, de cinéma et de courts-métrages, font régulièrement appel à nos services.

L'accompagnement technique

La plupart des associations nous contactent pour obtenir des conseils personnalisés. Nos techniciens possèdent une connaissance pointue des lieux culturels bruxellois, de leurs agencements et de leurs équipements fixes. Ils vous orientent ainsi vers les choix les plus pertinents et économiques, tout en respectant les exigences des artistes.

Si votre budget est limité, nous cherchons toujours des solutions alternatives.

Fiabilité garantie

Nous assurons un entretien rigoureux du matériel (réparations en interne ou en externe lorsque cela est nécessaire) et procédons à une vérification systématique du matériel à son entrée et à sa sortie.

Vous avez ainsi la certitude de disposer d'un équipement en parfait état de fonctionnement pour vos événements.

En bref

Le service Prêt de matériel audiovisuel de la COCOF est bien plus qu'un simple centre logistique : c'est un véritable partenaire de la vie culturelle et associative bruxelloise. Grâce à la combinaison d'un parc technique de pointe, de tarifs solidaires et d'un accompagnement humain personnalisé, il permet à chaque projet, du plus modeste au plus ambitieux, de voir le jour dans des conditions professionnelles.



N'attendez plus pour concrétiser vos idées : faites appel à nos services !

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

- Reconnaissance de 2 nouveaux centres culturels bruxellois (Centre culturel d'Uccle et W:Hall à Woluwe-Saint-Pierre), soit un total de 14 centres culturels répartis sur le territoire de la Région bruxelloise.
- 380 mises à disposition de matériel ont été effectuées par le service de prêt de matériel audiovisuel.
- Par application de la circulaire budgétaire pendant la période des affaires courantes, aucun nouveau projet n'a pu être financé.
- Cinémamed a fêté sa 25^{ème} édition de façon éblouissante avec un public enthousiaste et toujours au rendez-vous.
- Le festival Bruxelles sur scène a affiché complet en 2025 !
- Grâce à la politique d'aide à la diffusion de spectacles dans le cadre scolaire, les élèves paient une participation financière plafonnée à 5 EUR et les artistes perçoivent leur cachet complet.

PERSPECTIVES 2026

- Mise en place d'un nouveau Collège.
- 16 nouvelles conventions pluriannuelles dont 4 en Théâtre, 3 en Arts visuels, 2 en Diffusion culturelle, 1 en Littérature, 1 en Audiovisuel, 1 en Cirque, 1 en Danse et 1 en Musique. Soit un total de 73 opérateurs conventionnés au 1^{er} janvier 2026.
- Révision du règlement du service Prêt de matériel audiovisuel.
- Révision du règlement relatif aux ateliers créatifs.
- Modifications à apporter au règlement relatif aux opérateurs conventionnés.
- 2 labels IMPACT pour 2026 : le spectacle "TRY LOVE" de Wireless People collective, ASBL OVNI et le spectacle "JONAS & SOFIA" de l'ASBL Pile & Art.

DIRECTION D'ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES (DARH)



Nicolas Gougner,
Directeur d'administration

INTRODUCTION DU DIRECTEUR D'ADMINISTRATION	110
SERVICE D'ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES CARRIÈRES (SAPC)	112
CELLULE DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES (CDCP)	114
CELLULE GESTION DOCUMENTAIRE	116
SERVICE RESSOURCES HUMAINES (SRH)	117

INTRODUCTION DU DIRECTEUR D'ADMINISTRATION

Comme annoncé, le projet majeur de 2025 était la mise en place à la COCOF d'un nouveau référentiel des métiers, c'est-à-dire d'une nouvelle manière d'aborder les fonctions et les compétences. Cet outil est la clé de voûte de la modernisation de notre gestion des ressources humaines et complète ainsi les outils mis en place des dernières années : plan de personnel, procédure de recrutement et stage ; cycle de réalisation ; plan de formation ; dynamisation et accompagnement de la ligne hiérarchique, etc. J'ai pu saluer l'an dernier la qualité et la transversalité du travail des équipes de la direction d'administration (DA) qui avaient élaboré ce travail de grande ampleur, avec l'aide du service Contrôle interne.

L'effort de cette année n'était pas moindre, puisqu'il s'agissait de rendre l'outil opérationnel et concret, c'est-à-dire d'informer et de former les agents et leur hiérarchie, d'adapter concrètement toutes les procédures, d'échanger avec les utilisateurs et d'intégrer leurs retours d'expérience, en adaptant ça et là ce qui devait encore l'être. C'est à présent chose faite, et ce que d'aucuns ont qualifié de changement culturel majeur à la COCOF a fait l'objet d'une transition harmonieuse et presque naturelle. Il ne me reste donc plus qu'à saluer à nouveau la qualité des processus de changement mis en place par les équipes, mais aussi la maturité et l'esprit de collaboration et d'ouverture de l'ensemble des parties prenantes.

2025 était bien sûr une année particulière, puisque notre Collège était en affaires courantes. Cela n'a pas empêché l'autorité de jouer son rôle, mais le cadre était exceptionnel, notamment au niveau budgétaire. Une telle période était évidemment cruciale et nos procédures ont dû jouer pleinement leur rôle, afin d'assurer la continuité du service public, la qualité de la gestion des ressources humaines et la maîtrise de nos budgets. Avec le recul, ce défi a représenté une sorte de « stress-test » de nos nouveaux outils, et je suis fier de pouvoir dire qu'il a été passé avec succès.

2025 n'a donc pas été une année de transition, ni un moment de repli. Les nouveautés ont été implémentées, les processus habituels ont été menés à bien, le cadre des affaires courantes a été respecté. C'est d'autant plus important à souligner aujourd'hui que la suite est connue : la Commission communautaire française (COCOF) a désormais un gouvernement de plein exercice, et celui-ci a pris la mesure des contraintes qui s'exercent sur l'institution et tracé le cap des années à venir. Pour le tenir, il était essentiel que nous ayons des outils adaptés, car il va falloir gérer la fonction publique avec un dynamisme renouvelé et une haute exigence de qualité quant aux solutions que nous pouvons proposer à l'autorité politique, à l'institution toute entière et aux agents, qui seront comme toujours les acteurs des changements à venir.

Tous les outils désormais disponibles étaient nécessaires et nous pouvons dire qu'ils sont prêts à temps pour ce nouveau défi : le plan de personnel pour la mise en oeuvre et son suivi ; les cycles de réalisation pour un accompagnement individuel adapté et réactif ; le référentiel métier pour renouveler notre vision des compétences et des mobilités ; le plan de formation pour accompagner la nécessaire adaptation des métiers et des agents. C'est d'ailleurs sur ce dernier point que nous mettons le focus cette année dans ce rapport.

Car rien de tout cela n'est un aboutissement : c'est un socle sur lequel, à l'heure où j'écris ces lignes, les équipes s'affairent à mettre en place de nouveaux outils adaptés à nos nouveaux défis. Il s'agit avant tout d'avoir la vision la plus opérationnelle possible de notre force de travail et les moyens de l'adapter au mieux à nos besoins, c'est-à-dire de repenser l'agilité de notre institution face à l'ensemble de ses missions. Et il s'agit aussi d'inscrire cette dynamique dans un cadre de travail sûr et épanouissant pour chacun des agents.

Nous y reviendrons l'an prochain. En attendant, c'est cette fois encore avec joie et confiance que je remercie l'ensemble des équipes pour la force de leur engagement et la qualité de leur travail.

Nicolas Gougard,
Directeur d'administration

FOCUS SUR LE PLAN DE FORMATION

Coup de projecteur sur un outil phare de notre DARH : Le plan de formation.

Élément essentiel du développement des compétences, le plan de formation bisannuel fait partie des outils RH depuis 2019 et il a petit à petit grandi et évolué pour s'adapter aux évolutions du monde de la formation et aux réalités de terrain des agents.

Comme les autres plans avant lui, le plan de formation 2025-2026 a été construit sur base de l'évaluation du plan précédent et des apports des agents de l'Administration. Les précédentes moutures et réflexions permanentes au sein de la CDCP nous ont permis de mettre sur pied un plan solide, qui reflète les valeurs et les orientations stratégiques de la COCOF en matière de développement de compétences.

Le plan de formation représente la vision globale en matière de politique de formation et fait état des thématiques de formation accessibles à tous. Pour leur usage quotidien, les agents utilisent le catalogue de formation qui traduit le plan en liste exhaustive des modules et modalités de formations disponibles pour chaque thématique. C'est par le catalogue disponible via l'Espace RH que l'on peut consulter les programmes, s'inscrire, suivre des modules e-learning, évaluer les formations, etc.

Les gestionnaires de formation mettent en oeuvre ce plan et alimentent le catalogue, analysent les besoins, compilent les programmes et organisent les formations.

Le plan de formation est la colonne vertébrale du développement des compétences professionnelles à la COCOF.

SERVICE ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES CARRIÈRES (SAPC)

Les principales missions du SAPC sont :

- garantir la stabilité, la probité et l'équité dans le traitement des dossiers des membres du personnel et assurer le maintien des ressources nécessaires à l'exercice des missions de l'administration ;
- assurer le suivi des carrières des agents, le paiement de leur rémunération et la gestion administrative de leurs absences et congés ;
- développer des outils afin de perfectionner les procédures.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

- Participation au lancement du nouveau Référentiel des Métiers.
- Participation à la Commission d'accompagnement du plan diversité et mise en place d'actions concrètes.
- 19 procédures de mobilité interne.
- 37 recrutements statutaires et 62 engagements contractuels (dont 24 étudiants).
- 17 nominations à titre définitif.
- 74 promotions internes (tant en carrière plane qu'en accession au niveau supérieur).
- Engagement de 9 accompagnateurs scolaires supplémentaires et de 2 chauffeurs.
- + de 22.000 tickets traités relatifs à la gestion quotidienne des dossiers du personnel .
- + de 1.000 arrêtés concrétisant les procédures d'admission au stage, de nomination, de mobilité, de congés particuliers, etc.

PERSPECTIVES 2026

- Participation au groupe de travail sur la prévention et la gestion des risques psychosociaux.
- Participation au groupe de travail chargé de l'élaboration et du suivi des vadémécums des services.
- Participation au groupe de travail chargé de la mise en place d'indicateurs permettant d'évaluer la charge de travail et la criticité des processus.
- Lancement de la procédure d'accession pour les niveaux 1.
- Lancement de la réforme du statut administratif notamment en matière de congés et de carrière.
- Participation à la mise en place d'un chatbox.
- Réflexions quant à l'implémentation de l'intelligence artificielle en matière de ressources humaines.
- Participation au projet de mutualisation des infrastructures sportives du CERIA dans le cadre d'un partenariat COCOF/ADEPS/Commune d'Anderlecht.
- Réforme du parcours d'accueil des nouveaux agents.
- Implémentation des nouvelles réglementations en matière de retour des absents de longue durée pour cause d'incapacité de travail.

- Mise en place d'un tableau de bord permettant le suivi des absents de longue durée.
- Mise en place du processus « évaluation du potentiel de retour au travail ».
- Mise en place systématique du trajet de réintégration.



CELLULE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES (CDCP)

La cellule vise à améliorer le fonctionnement, la sécurité et le bien-être des agents, dans un souci d'offrir un service optimal aux citoyens.

Formation

- Elaboration du plan bisannuel de formation.
- Organisation des formations en interne.
- Gestion des demandes de formation en inter-entreprises.
- Animation d'ateliers de cohésion d'équipe ou de formations en intelligence collective.

Stages

- Suivi des candidats à une nomination à titre définitif.
- Accompagnement pour l'élaboration du travail de fin de stage.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

- Déploiement du plan de formation 2025-2026.
- Soutien et accompagnement de la Communauté de management.
- Organisation de la formation et de l'épreuve liée à l'acquisition du brevet de formation générale de l'accession au niveau 1.
- Développement de l'offre d'un e-learning « sur mesure ».
- 170 activités de formations organisées.
- 551 agents uniques formés (hors ACS).
- 126 formations proposées en libre accès (e-learning).
- 38 admissions au stage.

PERSPECTIVES 2026

- Evaluation du plan de formation 2025-2026.
- Elaboration du plan de formation 2027-2028.
- Organisation des brevets sur des matières déterminées de l'accès au niveau 1.
- Suivi des propositions de formations sur mesure et réponses aux besoins des agents.
- Maintien la visibilité de l'offre directement accessible (e-learning).



CELLULE GESTION DOCUMENTAIRE

L'objectif et les missions de la cellule sont :

- la collecte des archives des services de l'administration ;
- la conservation suivant les procédures archivistiques ;
- la restitution aux services demandeurs sous forme de « demande d'emprunt » ;
- le transfert des archives qui présentent un intérêt historique aux Archives générales du Royaume.

« L'inventaire du fonds de nos archives couvre l'ensemble de l'existence de notre Administration depuis la création de l'ancienne Commission française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles (C.F.C en 1971) jusqu'aux documents de la Commission communautaire française (COCOF) « actuelle ».

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

La cellule Gestion documentaire a réceptionné 30 versements des différents services de la COCOF correspondant à 486 boîtes d'archives. Ces documents archivés représentent 58 mètres linéaires (ml).

Les archives du site Palais comptent 14.049 boîtes d'archives (au 31 décembre 2025) ce qui représente 1.686 ml (en continu) de rayonnage.

PERSPECTIVE 2026

La cellule continue d'élargir son tableau de tri des différents services de la COCOF.

Grâce à cet outil de gestion documentaire, de nouvelles archives n'ayant plus d'utilité administrative et d'intérêt pour les Archives générales du Royaume pourront être éliminées pour faire de la place au stockage de nouvelles archives.

Environ 1.000 boîtes sont prévues pour être éliminées en 2026. Ce qui permettra de libérer 6 % de l'espace total de stockage.

SERVICE RESSOURCES HUMAINES (SRH)

Les missions du SRH sont, notamment :

- l'accompagnement et soutien du management dans la gestion des équipes ;
- le développement d'outils afin de perfectionner les procédures RH.

- Organisation des ateliers d'accompagnement des pratiques : ateliers avec les chargés de suivi, ateliers d'échanges de bonnes pratiques, soutien à l'organisation du travail...
- Pilotage (en collaboration avec l'IT) du Centre d'Excellence en Gestion de projets.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

- Lancement du nouveau Référentiel Métier.
- Lancement du processus d'accession au niveau 1.
- Des cycles de réalisation ancrés dans la culture interne :
 - entretiens de fonction : 89
 - entretiens de réalisation : 605
 - entretiens de suivi : 544.
- Parcours d'accueil des absents de longue durée : 16.
- Trajets de réintégration initiés :15.
- Finalisation du processus d'évaluation.

PERSPECTIVES 2026

- Poursuite du processus d'accession au niveau 1.
- Poursuite du projet du Référentiel Métier et de la rédaction des vademécums des services.
- RH3.0: Co-construction d'un socle de base du management à la COCOF dans un environnement hybride à partir d'un diagnostic individuel sur les pratiques managériales.

DIRECTION D'ADMINISTRATION AFFAIRES BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES

INTRODUCTION DU DIRECTEUR D'ADMINISTRATION	119
BUDGET	120
SERVICE BUDGET, COMPTABILITÉ ET TRÉSORERIE	122
SERVICE MAINTENANCE, ASSISTANCE, PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES (MAPI)	123
LE SERVICE ACHATS	128
CELLULE TRANSITION	129



Olivier Kiesecons,
Directeur d'administration

INTRODUCTION DU DIRECTEUR D'ADMINISTRATION

La **direction des Affaires budgétaires et patrimoniales**, composée de trois services et d'une cellule, joue un rôle central dans le fonctionnement de la Commission communautaire française (COCOF).

Le **service Budget, Comptabilité et Trésorerie** poursuit activement la digitalisation des processus d'exécution budgétaire, tout en renforçant la qualité et le contrôle interne. Qui plus est, l'administration s'est mise en ordre de marche en adaptant ses procédures pour accueillir de manière efficace la facturation électronique qui sera rendue obligatoire en janvier 2026.

Après avoir lancé la Gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) en 2024, le **service MAPI** a cette année 2025 préparé un chantier qui va considérablement professionnaliser l'approche de la maintenance des bâtiments scolaires et administratifs. Le plan de maintenance avec la désignation prévue l'année prochaine d'une société générale de maintenance pour l'ensemble des sites. 2025 est également marquée par la poursuite de la construction de l'extension de l'école HERLIN et le début des travaux de l'ambitieuse rénovation énergétique du bâtiment 10 situé sur le campus du CERIA. Il s'agit historiquement des deuxième et troisième plus importants chantiers lancés par la COCOF.

Chaque année, le MAPI soutient également la création et l'amélioration d'infrastructures via des subventions à l'investissement. Ces aides financent l'achat de bâtiments, les travaux d'extension, de rénovation ou de construction, ainsi que l'équipement et le premier ameublement.

Depuis 2013, ces investissements ont permis la création de **1.898 places d'accueil pour la petite enfance**, améliorant concrètement le quotidien des francophones bruxellois dans un secteur essentiel.

Proche du MAPI, la **cellule Transition**, composée de trois agents, contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la COCOF. Déjà détentrice d'une étoile au label « Entreprise Eco-Dynamique », l'administration vise désormais l'obtention d'une deuxième étoile. Cette deuxième étoile devrait être octroyée en 2026.

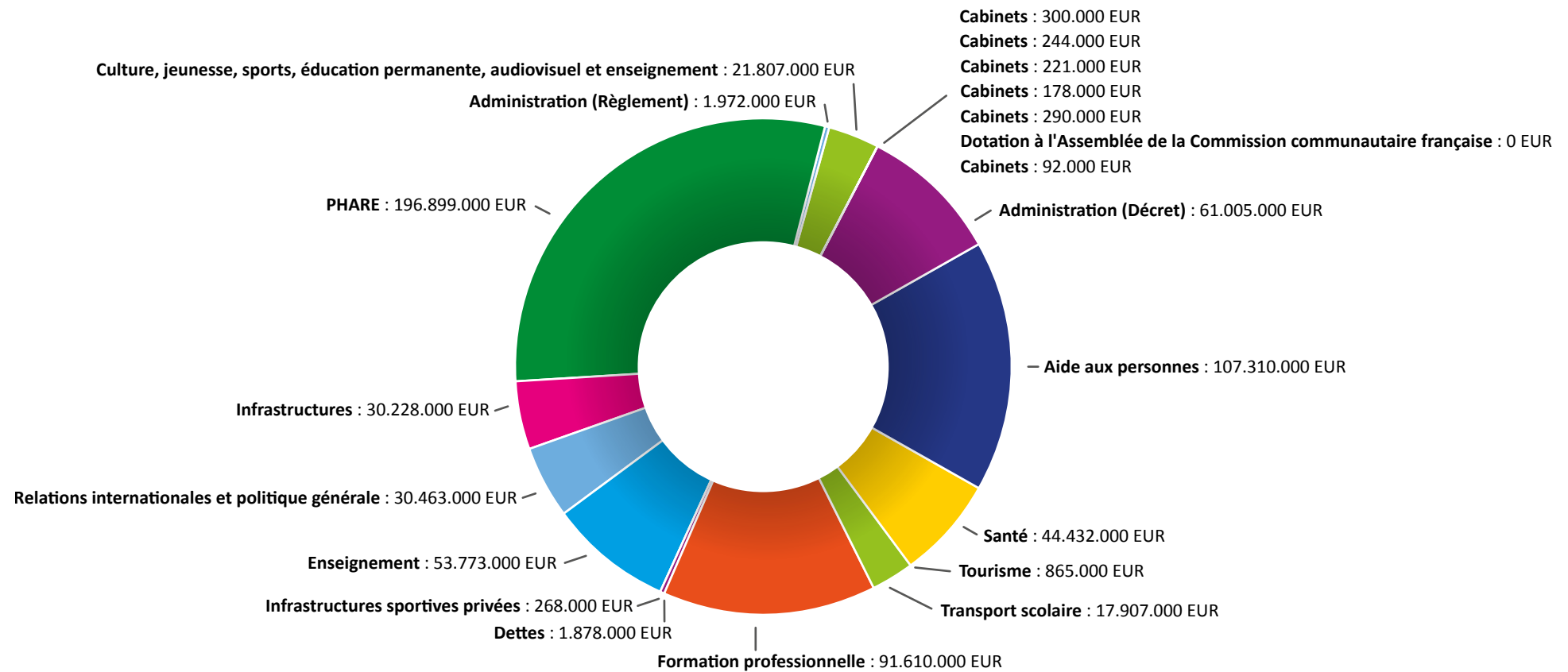
Enfin, le **service Achats**, formalise les stratégies d'achats de l'administration. Il veille au respect des obligations légales ainsi qu'aux critères écologiques et sociaux, en cohérence avec la volonté du Conseil de direction et des agents d'agir pour le bien des Bruxellois.

Olivier Kiesecons,
Directeur d'administration

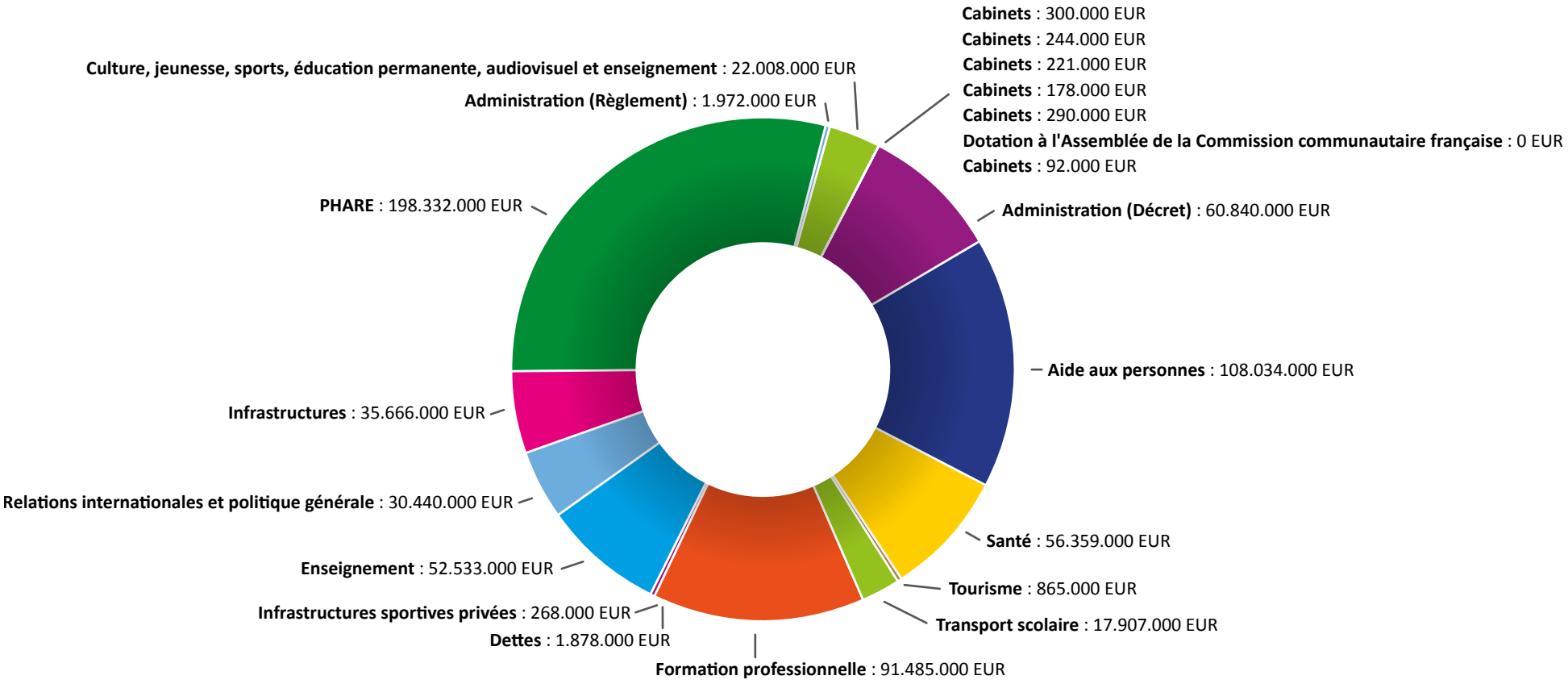
BUDGET

Les deux budgets (décrétal et réglementaire) sont fusionnés

ENGAGEMENT



LIQUIDATION



SERVICE BUDGET, COMPTABILITÉ ET TRÉSORERIE

Le service joue un rôle crucial dans le bon fonctionnement de l'administration, en remplissant trois missions essentielles.

Tout d'abord, il participe activement à l'élaboration du budget et veille scrupuleusement à sa bonne exécution.

Ensuite, au quotidien, les comptables et aides-comptables tiennent une comptabilité budgétaire en lien étroit avec une comptabilité générale, toutes deux soumises à la vérification rigoureuse de la Cour des comptes.

Enfin, la trésorerie assure le service de la dette et gère efficacement les liquidités de l'administration.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

- Digitalisation du flux des engagements relatifs aux frais de fonctionnement.
- Déploiement de la facturation électronique.
- Intégration de certaines comptabilités extraordinaires d'instituts et d'écoles (Labiris, Jean-Pierre Lallemand, LAB Marie, écoles Jules Verne et Pôle Territorial).

PERSPECTIVES 2026

- Digitalisation du flux de liquidation des subventions ainsi que de celui des bons de commandes.
- Démarrage des travaux relatifs à la consolidation comptable et budgétaire avec Bruxelles Formation.
- Préparation de l'intégration des dernières comptabilités extraordinaires prévues en 2027.

SERVICE MAINTENANCE, ASSISTANCE, PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES (MAPI)

Ce service MAPI créé en 2023 regroupe 3 secteurs, à savoir la Maintenance, la gestion du Patrimoine et l'Infrastructure.

Le secteur Maintenance gère quatre budgets distincts relatifs respectivement aux bâtiments scolaires, aux bâtiments administratifs ainsi que les bâtiments Culture, Les auberges de jeunesse « Jacques BREL et Génération Europe ».

Le secteur Gestion du Patrimoine est chargé des travaux de construction et de rénovation de l'ensemble du parc immobilier de la COCOF.

Le secteur Infrastructure assure la gestion des subventions infrastructurelles accordées au secteur associatif francophone bruxellois ainsi qu'aux crèches communales publiques.

SECTEUR MAINTENANCE

1. Maintenance des bâtiments scolaires et assimilés.

Ce secteur prend en charge les frais de maintenance des bâtiments scolaires et assimilés appartenant à la COCOF, à savoir : Campus du CERIA, Institut Redouté-Peiffer, Institut Charles Gheude, Institut Alexandre Herlin, Internat Karreveld et Complexe sportif d'Anderlecht.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

- Cette année, le secteur a réalisé des marchés de faible montant inférieurs à 30.000 EUR avec mise en concurrence pour :
 - l'achat de matériel (plomberie, électricité, parachèvement, vêtements de travail, sécurisation, luminaires, location climatiseurs...);
 - de petites réparations (toitures, frigos, serrurerie, chaudières, vitrages...);
 - petits travaux (aménagement de locaux, location de nacelle pour toiture, mise en conformité, réparation complète des douches...);
 - petits contrats de maintenance (détection incendie, adoucisseurs d'eau, vidange et nettoyage de la fosse de relevage des eaux usées – vidange des bacs à graisse, affûtage de lames, hottes et plafonds aspirants...).
- Continuation et progression de la mise en place du système GMAO.

PERSPECTIVE 2026

Remise en concurrence des contrats de maintenance (marchés globaux pour tous les sites) : contrôles réglementaires, maintenance des systèmes de détection incendie, maintenance des systèmes de détection gaz, maintenance des osmoseurs inversés et adoucisseurs.

2. Gestion technique et administrative des bâtiments.

Ce secteur s'occupe également de la gestion technique et administrative des bâtiments (hors sites d'enseignement) dont la COCOF est locataire ou propriétaire, à savoir : les bâtiments rue des Palais, Meiboom, Maison de la Francité (MDLF), Ludothèque et Musée du Jouet, Théâtre Place des Martyrs, ABCD, ISPB, sfpme, Auberges de jeunesse, ainsi que ceux dont elle est locataire ou qui sont mis à disposition d'ASBL en fonction des mesures prévues par les conventions passées avec celles-ci ou encore dont la COCOF est emphytéote : comme le Théâtre de la place des Martyrs.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

- L'ancien système de ticket helpdesk qui permet de gérer de façon optimale toute demande technique et d'établir des statistiques et une traçabilité des interventions a été remplacé par le système GMAO.
- Visites des sites : petites interventions techniques. Les sites concernés sont : Meiboom, Ludothèque et Musée du Jouet, Théâtre Place des Martyrs, ABCD, MDLF, ISPB, sfpme, Auberges de jeunesse et Maison bruxelloise de l'Autisme.
- Suivi des rapports de visite du SIPP et AIB (contrôles périodiques réglementaires) : il s'agit principalement de l'exercice d'évacuation incendie, maintenance des défibrillateurs automatiques mis en place avec contrat de maintenance annuel pour les sites Palais, Meiboom, Ludothèques, Etoile Polaire.
- Bonnes pratiques environnementales : la gestion des bâtiments participe quotidiennement au respect des bonnes pratiques environnementales et durables.
- Marchés remis en concurrence et finalisés en 2025 :
 1. Palais et Meiboom : maintenance annuelle du système de détection gaz - marché 1 an qui débutera le 1^{er} janvier 2026 et renouvelable 2 fois avec un bon de commande et bulletin d'engagement ;
 2. Maintenance des équipements techniques primaires - Contrat sur 6 ans notifié à engager annuellement ;
 3. Palais - Meiboom – Ludothèque : maintenance des dévidoirs et extincteurs fire protection.

PERSPECTIVES 2026

- Palais : rénovation de châssis – phase 3 (30 châssis).
- Remise en concurrence du marché de contrôles réglementaires.

SECTEUR PATRIMOINE

Les missions de ce secteur concernent les travaux des nouvelles constructions et des rénovations entrepris dans les bâtiments appartenant à la COCOF. Essentiellement des bâtiments occupés par les écoles et l'administration, mais aussi de ceux mis à la disposition d'associations actives dans les domaines de la culture, du tourisme, du sport et des relations internationales.

- Culture : Théâtre des Martyrs, Maison de la Francité (MDLF), ABCD, Musée du Jouet.
- Bâtiments administratifs : Palais et Meiboom.
- Tourisme : Les auberges de jeunesse Jacques Brel et Génération Europe.
- Sport : Centre sportif de la Woluwe.
- Enseignement : Campus du CERIA, Institut Redouté-Peiffer, Institut Charles Gheude, Institut Alexandre Herlin, Internat Karreveld et Complexe sportif d'Anderlecht.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

Enseignement.

- Installation d'une unité de cogénération et de pompe à chaleur pour la production d'eau chaude de la piscine.
- À l'Institut Alexandre Herlin, les travaux de construction de l'extension ont débuté et devraient se terminer en 2026.
- Travaux de rénovation énergétique du bâtiment 10 abritant l'Institut Meurice.



© Maxime De Graef

Sport.

- Renouvellement de toitures au Centre Sportif de la Woluwe.

PERSPECTIVES 2026

Culture : Rénovation de la toiture de la Maison de la Francité.

Tourisme : remplacement de 2 ascenseurs.

Enseignement :

- Fin des travaux de rénovation énergétique du bâtiment 10 abritant l'Institut Meurice.
- Réaffectation de la conciergerie de l'Institut Alexandre Herlin.

SECTEUR INFRASTRUCTURES

Chaque année, la COCOF soutient la création et l'amélioration des infrastructures en octroyant des subventions à l'investissement. Celles-ci financent l'achat de bâtiments, les travaux d'extension, de rénovation et de construction, ainsi que l'équipement et le premier ameublement.

Ces investissements améliorent le quotidien des francophones bruxellois dans des secteurs essentiels, tels que : la petite enfance, les situations de handicap, la santé et le social.

Le secteur Infrastructures joue un rôle central dans le traitement de ces demandes. Il accompagne les bénéficiaires à chaque étape de leur projet, de l'introduction du dossier à sa réalisation, en veillant à la bonne utilisation des fonds publics et au respect des réglementations en vigueur.

Depuis 2013, des moyens budgétaires importants ont été mobilisés pour répondre aux besoins croissants en matière d'accueil de la petite enfance. Cela a permis la création de **1.898** nouvelles places en crèche à Bruxelles.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

Petite enfance – Crèches Privées.

Crèche « L'Arbre de Vie » : travaux d'aménagement effectués dans un local neuf situé dans une promotion immobilière située à l'angle de l'avenue Rogier et de la rue des Coteaux à Schaerbeek en vue d'y transférer le milieu d'accueil de 21 places de crèche existantes.

Aide aux personnes handicapées.

ASBL « JEST – FARILU » : achat et aménagement d'un bâtiment situé dans la commune de Watermael-Boitsfort en vue d'y emménager et d'y poursuivre les activités du centre de jour pour 15 personnes en situation de handicap.

Action Sociale.

ASBL « Œuvres de l'Hospitalité » : rénovation des toitures plates du « Home Baudouin », une maison d'accueil de 69 lits pour adultes en difficulté située à Bruxelles-Ville.

Politique de Santé.

ASBL « Maison Médicale ASASO » : achat et travaux d'aménagement d'un bâtiment situé chaussée de Forest à Saint-Gilles afin d'y déménager la maison médicale pour y continuer et étendre ses activités.

PERSPECTIVE 2026

En 2026, la COCOF prévoit d'allouer 14,794 millions d'EUR aux infrastructures subventionnées, un budget stable par rapport à 2025. Ces investissements permettront de poursuivre le développement et la modernisation des équipements essentiels dans les secteurs de la petite enfance, du handicap, de la santé et de la cohésion sociale.



SERVICE ACHATS

Le service Achats se compose de deux pôles : d'un côté la **cellule Marchés publics** et de l'autre, la **cellule Economat**.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

- Un audit en partenariat avec le service Contrôle interne a été finalisé. Des pistes d'amélioration concrètes ont été dégagées afin de rendre plus efficient le processus des achats, notamment concernant les intervenants à impliquer, la définition technique du marché et la communication.
- Plusieurs gros marchés ont été finalisés comme celui concernant les transports scolaires, l'aménagement de la nouvelle extension de l'Institut Alexandre Herlin, le gardiennage, les extincteurs ainsi que divers marchés nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Des marchés pour plus de 6.000.000 EUR HTVA ont été attribués cette année 2025.
- La formation continue des agents a également pris une place importante. Ce qui a permis d'asseoir la compétence des agents du service Achats, notamment dans les sujets suivants : les clauses environnementales et durables des marchés publics (MP), les critères d'attribution des MP, la vision des entreprises soumissionnaires, les monopoles artificiels, E-Procurement et la révision de prix.

- La cellule Économat a traité 248 tickets émanant des agents de l'administration et soutient également ses collègues au travers de marchés à faible montant, ainsi que des frais de fonctionnement incompressibles.

PERSPECTIVES 2026

- Poursuite du déploiement des solutions dégagées par l'audit afin d'arriver à un processus plus fluide et moins énergivore.
- Intégration du planning pluriannuel au fonctionnement global de l'administration, ceci afin d'allouer au mieux les ressources du service Achats.
- Mise en place d'indicateurs pertinents pour monitorer au mieux le service.
- Mise en place d'un réseautage pour tisser des liens avec d'autres administrations lors de colloques et conférences. Ceci afin de mutualiser l'expérience autour des marchés publics et de créer des synergies.

CELLULE TRANSITION

Les différents axes d'action de la cellule Transition ont vu se poursuivre les activités entreprises et surtout en émerger de nouvelles.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

Energie.

Le programme d'action d'amélioration de la performance énergétique du Plan Local d'Action de Gestion de l'Energie (PLAGE) a été proposé début 2023 aux différentes instances. De nombreuses actions devant permettre des économies d'énergie sont en cours de réalisation.

Mobilité.

La mobilité active a été valorisée à travers des balades à vélo, des ateliers participatifs de réparation, la possibilité d'accompagnement individuel. La flotte de vélos à assistance électrique super équipés a trouvé son lot d'utilisateurs.

L'électrification du parc de véhicules a démarré avec l'arrivée de 2 véhicules électriques de type multi-usage à Palais et au CERIA faisant suite au déclassement de véhicules ne répondant plus aux normes autorisées en Région bruxelloise.

Enfin, un service externe de livraison intrarégional par vélos-cargos est désormais accessible et est très régulièrement sollicité.

Label Entreprise Éco-Dynamique.

La démarche d'obtention d'une deuxième étoile pour le site Palais a été finalisée.

Les jardins du CERIA.

Les Jardins pédagogiques du CERIA ont connu une belle progression en 2025, avec près de 600 visiteurs.

Le parcours de panneaux didactiques a été inauguré au printemps et offre aux visiteurs une expérience ludique pour découvrir les différents espaces en autonomie.

Le Jardin maraîcher, dont la mise en culture est déléguée à l'ASBL Graines de Paysans, a été redessiné pour y faciliter la circulation.

Le système de commande et de livraison hebdomadaire a fait ses preuves.

Une bourse de l'ARES-Inclusion a été obtenue pour réaliser un parcours sensoriel et inclusif, afin de rendre les lieux accessibles aux personnes porteuses d'un handicap.

Permis d'environnement et amiante.

La COCOF dispose de nombreux permis d'environnement, nécessitant des renouvellements et des mises à jour.

Une centralisation de ces permis a été entamée afin d'assurer un suivi plus minutieux de cette réglementation complexe.

La gestion de l'amiante requiert également une très haute attention.

La procédure « amiante » a été mise à jour et une sensibilisation des agents techniques et gestionnaires de projet est assurée.

Le désamiantage est effectué par des sociétés spécialisées.

PERSPECTIVES 2026

- Mise en œuvre des Plans de Déplacement entreprise.
- Poursuites des activités de facilitation de l'usage du vélo et de la mobilité douce.
- LEED : compléter un dossier de candidature pour le LEED du site Meiboom 14.
- Jardins : réalisation du parcours inclusif en collaboration avec un bureau d'études.
- Aménagement d'un nouveau local polyvalent.

CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES

SITE CENTRAL

Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles

Administration

contact@spfb.brussels - 02/800.80.00

Service social

servicesocial@spfb.brussels - 02/800.81.66

SITE MEIBOOM

Rue du Meiboom, 14 - 1000 Bruxelles

SIPP

sipp@spfb.brussels - 02/800.86.42

CBDP (Centre bruxellois de documentation pédagogique)

02/800.86.90

Promotion de la Santé à l'école (PSE)

pse@spfb.brussels – 02/800.86.27

Centres Psycho-Medico-Sociaux (PMS)

CPMS 1

CPMS1@spfb.brussels - 02/800.86.60

CPMS 2

dir.cpms2.cocof@sec.cfw-B.be - 02/800.86.77

CPMS 3

cpms3cocof@spfb.brussels - 02/800.86.81

CPMS 4

cpms4@spfb.brussels - 02/800.86.45

CPMS 5

cpms5cocof@spfb.brussels - 02/800.86.81

SITE CAMPUS DU CERIA

Avenue Gryzon, 1 - 1070 Bruxelles :

Institut Émile Gryzon

sec.gryzon@spfb.edu.brussels - 02/526.74.00

École Jules Verne

sec.julesverne@spfb.edu.brussels - 02/526.77.65

LAB Marie Curiesec.mariecurie@spfb.edu.brussels - 02/526.76.00**CEFA du CERIA**sec.cefa@spfb.edu.brussels - 02/800.82.06**Institut Roger Lambion**sec.lambion@spfb.edu.brussels - 02/526.74.10**Institut Roger Guilbert**sec.guilbert@spfb.edu.brussels - 02/526.75.40**École supérieure des Arts du Cirque (ESAC)**sec.esac@spfb.edu.brussels - 02/526.79.00**HELDB - Haute École Lucia De Brouckère**secretariat.heldb@cnldb.be - 02/526.75.24**CTA (Centre de Technologies avancées)**cta.horeca.bxl@cFW-B.be - 02/526.74.64**LABIRIS - Service de Recherche**acounson@spfb.brussels - 02/526.72.92**Auditorium Jacques Brel**

02/526.70.32 - Sur le Campus du CERIA

Bibliothèque

02/526.70.90 - Sur le Campus du CERIA

Complexe sportif du CERIA (Piscine et Hall Omnisport)

Rue des Grives, 51 - 1070 Bruxelles

02/523.11.65

Service de Prêt de Matériel audiovisuel

Rue des Grives, 45 - 1070 Bruxelles

infospma@ccf.brussels - 02/242.61.22**AUTRES SITES****Institut Jean-Pierre Lallemand**

Rue du Meiboom 16-18 - 1000 Bruxelles

sec.lallemand@spfb.edu.brussels - 02/513.60.93**Internat Autonome CERIA**

Avenue J. de la Hoese, 80 - 1080 Bruxelles

sec.internat@spfb.edu.brussels - 02/412.58.02**Institut Redouté-Peiffer**

Avenue Marius Renard, 1 - 1070 Bruxelles

sec.redoute-peiffer@spfb.edu.brussels - 02/526.75.00**Institut Alexandre Herlin**

Rue de Dilbeek, 1 - 1082 Berchem-Ste-Agathe

sec.herlin@spfb.edu.brussels - 02/465.59.60**Institut Charles Gheude**

Rue des Tanneurs, 41 - 1000 Bruxelles

sec.gheude@spfb.edu.brussels - 02/512.41.94**Institut supérieur de pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale (ISPB)**

Rue du Progrès, 287 - 1000 Bruxelles

ispb@spfb.brussels - 02/455.40.02

DIRECTION GÉNÉRALE	SERVICE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	DA ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE	DA ACTION SOCIALE, SANTÉ, COHÉSION SOCIALE ET ENFANCE
DA AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES	DA AFFAIRES CULTURELLES, JEUNESSE ET SPORT	DA RESSOURCES HUMAINES	DA AFFAIRES BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES

Etoile polaire
 20 Rue de L’Etoile Polaire
 1082 Bruxelles (Berchem-Sainte-Agathe)
craetoilepolaire@spfb.brussels - 02/468.11.00

Maison de l’Autisme de Bruxelles
maisondelautisme@spfb.brussels

ABRÉVIATIONS / GLOSSAIRE

A

ACCF : Assemblée de la Commission communautaire française
 Actiris : Organisme régional chargé de la politique de l'emploi dont les compétences sont limitées territorialement à la Région de Bruxelles-Capitale
 ANM : Accord non marchand
 APA : Association spécialisée en accessibilité

B

BAPA : Bureau d'accueil pour primo-arrivants
 BET : Bien-être au travail
 BF : Bruxelles Formation
 BPMN : Business Process Model and Notation
 BRUSANO : Service pluraliste et bicommunautaire de coordination et d'appui à la première ligne de soins et plateforme bruxelloise de soins palliatifs

C

CA : Conseil d'administration
 CAA : Communication alternative et améliorée
 CADEQ : Cellule accompagnement de la démarche qualitative
 CAJ : Centre d'activités de jour
 CAJA : Centre d'activités de jour pour adultes
 CAJENS : Centre d'activités de jour pour enfants non-scolarisés
 CAP : Contrat d'adaptation professionnelle

CASG : Centre d'action sociale globale
 CBAI : Centre bruxellois d'action interculturelle
 CBDP : Centre bruxellois de documentation pédagogique
 CCB-BET : Comités de Concertation de Base – Bien-être au travail
 CCS : Comité consultatif scientifique
 CEFA : Centre d'éducation et de formation en alternance
 CERIA : Centre d'enseignement de recherches des industries alimentaires et chimiques
 CFAF : Centre de formation d'aides familiaux
 CH : Centre d'hébergement
 CHA : Centre d'hébergement pour adultes
 CHE : Centre d'hébergement pour enfants
 CIM : Conférence interministérielle
 CJ : Centre de jour
 CJA : Centre de jour pour adultes
 CJE : Centre de jour pour enfants
 CJENS : Centre de jour pour enfants non scolarisés
 CJES : Centre de jour pour enfants scolarisés
 CMB : Comité de Monitoring Budgétaire
 COCOBA : Comité de concertation de base
 COCOF : Commission communautaire française
 COCOM : Commission communautaire commune
 COOVI : Pendant flamand de CERIA
 CPAS : Centre public d'action sociale
 CPI : Centre pluridisciplinaire d'inclusion
 CPF : Centre de planning familial
 CPMS : Centre psycho-médico-social
 CRA : Centre de réadaptation ambulatoire

CRACS : Centre régional d'appui à la cohésion sociale
 CRÉDAF : Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et
 l'apprentissage du français pour adultes
 CREDASC : Centre régional pour le développement de l'accompagnement
 à la scolarité et à la citoyenneté
 CSSI : Centre social-santé intégré

D

DA : Direction d'administration
 DAABP : Direction d'administration des Affaires budgétaires et
 Patrimoniales
 DAEFP : Direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation
 professionnelle
 DAPH : Direction d'administration de l'Aide aux Personnes handicapées,
 également dénommée Service PHARE
 DARH : Direction d'administration des Ressources humaines
 DASPA : Dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants
 DEQ : Démarche d'évaluation qualitative
 DPD : Délégué à la protection des données
 DOC : Décret et ordonnance conjoints

E

EDC : Carte européenne du handicap
 EPI : Équipier de première Intervention
 ESAC : École supérieure des arts du cirque
 Espace Snoezelen : Lieu multisensoriel aménagé pour favoriser la
 détente, l'exploration sensorielle et le bien-être
 ETA : Entreprise de travail adapté
 ETP : Équivalent temps plein
 EVRAS : Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

F

FALC : Facile à lire et à comprendre
 FLE : Français Langue étrangère
 FW-B : Fédération Wallonie-Bruxelles

G

GFB : Gouvernement francophone bruxellois

H

HÉLdB : Haute École Lucia de Brouckère

I

IEFH : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
 INAMI : Institut national d'assurance maladie-invalidité
 Iriscare : Organisme d'intérêt public (OIP) bicommunautaire bruxellois ou
 Administration bruxelloise pour la Santé, l'Aide aux personnes,
 l'Aide familiale et les Allocations familiales
 IRP : Institut Redouté-Peiffer
 ISP : Insertion socio-professionnelle

L

LCA : Logement collectif adapté
 LCAA : Logement collectif adapté pour adultes
 LCAE : Logement collectif adapté pour enfants
 LEED : Label Entreprise Éco-Dynamique

M

MA : Maison d'accueil
 MAPI : Maintenance, Assistance, Patrimoine et Infrastructures
 MM : Maison médicale
 MP : Marché public

N

NM : Non marchand

O

OISP : Organisme d'insertion socio-professionnelle
 ONE : Office de la naissance et de l'enfance

P

PACT : Service de participation par des activités collectives
 PEB : Performance énergétique des bâtiments
 PFB : Parlement francophone bruxellois, officiellement Assemblée de la Commission communautaire française
 PECA : Parcours dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence destiné à chaque élève
 PFE : Pôle Formation Emploi
 PHARE : Personne Handicapée Autonomie Recherchée, officiellement : DAPH
 PLAGE : Plan local d'action pour la gestion énergétique
 PO : Pouvoir organisateur
 PP : Projet particulier
 PSE : Promotion de la Santé à l'Ecole
 PSSI : Plan social santé intégré
 PT : Pôle territorial

R

RACC : Réseau Action culturelle Cinéma
 RB : Région bruxelloise
 RBC : Région de Bruxelles-Capitale
 RH : Ressources humaines
 RW : Région wallonne

S

SA : Service d'accompagnement
 SACA : Service d'appui à la communication alternative pour personnes présentant des difficultés de compréhension
 SACIPS : Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes
 SAD : Service d'aide à domicile
 SAES : Service d'appui aux établissements scolaires
 SAF : Service d'accueil familial
 SAFP : Service d'appui à la formation professionnelle
 SAH : Service d'accueil et d'hébergement
 SAI : Service d'aides à l'Intégration
 SAMDA : Service actif en matière de drogues et addictions
 SAPC : Service Administration du personnel et des carrières
 SCI : Service Contrôle interne
 SEAI : Service Emploi et Aide à l'Intégration
 SEPP : Service Externe de Prévention et de Protection au travail (Cohezio)
 SFPME : Service de formation professionnelle des classes moyennes
 SGES : Service de la gestion et de l'entretien des sites
 SHNA : Structure d'hébergement non agréé
 SIID : Service Initiatives, Information et Documentation
 SIPP : Service Interne de Prévention et de Protection au travail
 SLCI : Service de Lutte contre l'Incendie
 SLI : Service de loisirs inclusifs

SM : Santé mentale

SMD : Service Médiation de dettes

SMRB : Société mutualiste régionale bruxelloise

SPF : Service public fédéral

SPI : Service Prestations Individuelles

SPIG : Service Patrimoine, Infrastructures, Gestion des bâtiments et
Achats

SPW : Service public de Wallonie

SRH : Service Ressources humaines

SSAUS : Service de soutien aux activités d'utilité collective

SSM : Service de Santé mentale

STS : Service Transport scolaire

T

TDHA : Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

TEFF : Festival international de cinéma sur le handicap

TMS : Transport médico-sanitaire

V

VIVALIS : Administration bilingue de référence dans les secteurs de la
Santé et de l'Aide aux personnes en Région bruxelloise

VSFE : Violences sexuelles faites aux enfants

W

WBI : Wallonie-Bruxelles-International

RÉALISATION DE L'OUVRAGE

« **Le rapport d'activités 2025 de la Commission communautaire française : Une institution francophone au service des Bruxelloises et des Bruxellois** » est une publication des services du Collège de la Commission communautaire française.

Les textes ont été rédigés en collaboration avec les agents des services du Collège de la Commission communautaire française. Chaque auteur est responsable du contenu de son texte.

Personnes-relais (transmission des textes) par DA :

Aurore Van De Winkel (DG), Sébastien Denys (DA Enseignement), Nathalie Bavastro (DA Social/Santé), Matthieu Lhethé (DAPH), Julie Leclercq et Jacques Van Cam (DA Culture), Glenn Marlier (DARH) et Stefania Torino (DA Budget).

Comité d'accompagnement : Pascale Pensis (Service Secrétariat général)

Gestionnaire de l'ouvrage : Marlène Christoyannis (Cellule Communication)

Photographie : Adobe Stock

Mise en page et graphisme : www.tango-grafix.be

Éditeur responsable : Bernadette Lambrechts, Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles.



Commission communautaire française
Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles

Tél : + 32 2 800 80 00
Fax : +32 2 800 80 01

www.ccf.brussels

